



MAI 2014

LUTTE DE LA CONFÉDÉRATION CONTRE LA CRIMINALITÉ

SITUATION, MESURES ET MOYENS

Action coordonnée
contre les
bandes de criminels



Coopération
policière
transfrontalière



Lutte de la Confédération contre la criminalité

SITUATION, MESURES ET MOYENS

2013 RAPPORT ANNUEL

Office fédéral de la police fedpol

Sommaire

	• Editorial/ Introduction	4/7
PARTIE 1	SITUATION	
1	• Crime organisé	12
	• Groupes criminels d'Italie	12
	• Groupes criminels provenant de la CEI et de Géorgie	13
	• Groupes criminels d'Europe du Sud-est	14
	• Groupes criminels d'Afrique de l'Ouest / Groupes criminels d'autres provenances	16
2	• Criminalité économique et blanchiment d'argent	18
	• Affaires internationales de criminalité économique	18
	• Blanchiment d'argent présumé avec des liens en Asie centrale	19
	• Blanchiment d'argent présumé et Printemps arabe	19
	• Analyse des jugements prononcés par des tribunaux suisses en matière de blanchiment d'argent	21
3	• Stupéfiants	23
4	• Traite d'êtres humains	25
5	• Trafic de migrants	28
6	• Fausse monnaie	30
7	• Trafic de biens culturels	32
8	• Cybercriminalité	34
	• Criminalité au sens strict du terme – Détérioration et vol de données	34
	• Cybercriminalité au sens large – Infractions économiques	35
	• Cybercriminalité au sens large – Diffusion de pornographie infantile	37
9	• Violence lors de manifestations sportives	38
10	• Sécurité des personnes, des bâtiments et du trafic aérien	40
11	• Terrorisme et autres activités criminelles menaçant la sécurité de l'Etat	42
	• Terrorisme et extrémisme violent islamistes	42
	• Terrorisme et extrémisme violent ethno-nationalistes	44
	• Autres formes d'extrémisme violent	44
	• Service de renseignement prohibé	45
PARTIE 2	MESURES ET MOYENS	
1	• Police judiciaire	50
	• Affaires	50
	• Enquêtes Crime organisé et criminalité économique	52
	• Enquêtes Protection de l'Etat	53
	• Enquêtes Terrorisme	55
	• Enquêtes TI	56
	• Traite d'êtres humains et trafic de migrants	57
	• Pédocriminalité et pornographie illégale	60
	• Stupéfiants	61
	• Coordination en matière de fausse monnaie	63
	• Criminalité générale et délits financiers	64
	• Recherches ciblées et groupe d'engagement	65

	• Observations	65
	• Protection des témoins	66
	• Analyse	67
	• Formation	68
2	• Police de sécurité	69
	• Sécurité des personnes	69
	• Sécurité des bâtiments	70
	• Conduite et analyse	72
3	• Coopération policière internationale	73
	• Coopération bilatérale	73
	• Attachés de police	76
	• Centres de coopération policière et douanière (CCPD)	77
	• Association à Schengen	78
	• Europol	79
	• INTERPOL	80
	• Coopération multilatérale	81
	• Formation et perfectionnement	82
4	• Police administrative, soutien policier et recherches	83
	• Mesures contre la cybercriminalité	83
	• Coordination contre la traite d'êtres humains et le trafic de migrants	85
	• Communications en matière de blanchiment d'argent	87
	• Explosifs et pyrotechnie	89
	• Armes	90
	• Mesures concernant des ressortissants étrangers	90
	• Mesures contre la propagande incitant à la violence	91
	• Mesures contre la violence lors de manifestations sportives	91
	• Centrale d'engagement de fedpol	92
	• Système d'alerte en cas d'enlèvement d'enfant	95
	• Gestion internationale des crises et identification de victimes de catastrophes (DVI)	96
	• Recherches RIPOl	97
	• Identification biométrique des personnes	97
	• Recherches de personnes disparues	98
	• Documents d'identité	99
	• Coordination des documents d'identité et de légitimation	101
	• Législation et protection des données	102
	• Ressources	105
PARTIE 3	ANNEXES	
	• Summary of the 2013 Annual Report	110
	• Glossaire	116
	• Index thématique	118
	• Impressum	119

Editorial



Mars 2014, dans la région lausannoise: lors d'une perquisition, les agents de la police cantonale vaudoise découvrent des immigrés illégaux venus du Kosovo. Ils trouvent aussi des documents d'identité falsifiés, des cartes SIM, de l'argent en espèces et des justificatifs de paiement. Deux hommes sont arrêtés. Au même moment, au Kosovo: les forces de police locales arrêtent trois hommes lors de quatre perquisitions. Il s'agit d'un fournisseur de faux papiers, d'un passeur et d'un fabricant de faux documents. La police saisit également sur place des copies de passeports et de cartes d'identité, des actes de naissance et d'autres documents vierges.

Ce n'est pas un hasard si ces deux interventions se sont déroulées au même moment: il s'agissait d'une opération coordonnée visant les principaux membres d'une bande criminelle originaire du Kosovo, qui étaient recherchés pour leurs activités de trafic organisé de migrants à but lucratif et de falsification de documents. Cette bande avait pour principale activité de faire entrer des migrants illégaux en Suisse par la route des Balkans. Divers migrants illégaux ont ainsi obtenu un logement dans la région lausannoise en échange d'un paiement mensuel élevé.

Ces arrestations qui ont eu lieu en Suisse et au Kosovo sont le résultat d'une étroite collaboration menée sur plus d'une année entre la police cantonale chargée de l'enquête et le ministère public vaudois, la mission EULEX à Pristina, les autorités policières kosovares, le Corps suisse des gardes-frontière et la Police judiciaire fédérale (PJF). Cette dernière s'est chargée de coordonner l'opération entre le Kosovo, les autorités cantonales de poursuite pénale et l'Office européen de police (Europol).

Des opérations coordonnées comme celle-ci permettent à la Suisse de porter un coup, ne serait-ce que ponctuel, aux groupes criminels actifs dans plusieurs pays. En sa qualité d'office central de police criminelle, la PJF se charge de coordonner les efforts des autorités partenaires fédérales, cantonales et internationales avec ceux des autres unités de fedpol. Cette orchestration minutieuse porte ses fruits: elle permet à la police et à la justice pénale de mettre des criminels derrière les barreaux rapidement grâce à des preuves flagrantes.

Outre ses prestations de coordination, la PJF en sa qualité d'office central soutient aussi les cantons en mettant à leur disposition des infrastructures policières utiles aux enquêtes (observation/installations mobiles, TI, police technique et scientifique, recherches ciblées, protection des témoins, etc.), un soutien auquel surtout les cantons de petite ou moyenne taille ont volontiers recours. Afin de concrétiser ces prestations, les cantons et le DFJP ont signé une convention à la mi-novembre 2013.

Etant donné que le Ministère public de la Confédération (MPC) doit pouvoir compter, pour les procédures fédérales, non seulement sur les forces d'investigation de la PJF mais aussi sur l'infrastructure policière de soutien aux enquêtes de fedpol, la PJF se retrouve face au défi de répondre aux besoins en ressources – parfois en concurrence – de la Confédération et des cantons. C'est pour répondre à ces besoins que l'autorité de surveillance du MPC et le DFJP ont eu recours, fin mars 2013, à un groupe de travail commun, dirigé par un expert externe, chargé d'analyser leur collaboration – particulièrement sous l'angle de la répartition des ressources – et d'émettre des propositions d'amélioration. Le rapport du groupe de travail a été approuvé fin janvier 2014 et publié avec ses recommandations. Les jalons sont donc posés pour offrir au MPC un soutien optimal dans le cadre de procédures particulièrement importantes, complexes ou de grande envergure. Parallèlement, fedpol, dans sa fonction d'office central, œuvrera en collaboration avec les cantons afin de continuer à ébranler les réseaux criminels et d'apporter un complément relativement peu onéreux aux procédures fédérales menées contre la grande criminalité internationale.

En parlant de grande criminalité: en 2013 encore, la place financière suisse a été la cible d'activités internationales de corruption et de blanchiment d'argent, comme en fait état le rapport annuel du Bureau de communication en matière de blanchiment d'argent (MROS). Dans son message concernant l'adaptation de la loi sur le blanchiment d'argent aux recommandations du Groupe d'action financière (GAFI), le Conseil fédéral a prévu de nouvelles mesures, comme la limite des paiements en espèces fixée à 100 000 francs, qui constitue un handicap pour les blanchisseurs de fonds.

Les investigations menées par la PJF pendant l'année sous revue en collaboration avec les autorités italiennes de poursuite pénale sont venues confirmer l'existence des ramifications du crime organisé en Suisse. La Ligurie, le Piémont et la Lombardie sont depuis des décennies les zones d'opération privilégiées des organisations mafieuses italiennes. Des clans mafieux qui se sont établis à proximité immédiate de la frontière étendent leur influence à la Suisse et ont ainsi continué de représenter une véritable menace en 2013. A l'instar des années précédentes, la Suisse n'a pas constitué en 2013 une cible prioritaire pour les terroristes islamistes. D'après les informations de fedpol, rien n'indique qu'un attentat contre la Suisse serait en préparation. L'année sous revue met à nouveau en évidence le fait que les extrémistes violents islamistes utilisent la Suisse comme base arrière dans le domaine de la propagande, de la logistique et du financement. Il existe en outre un risque réel de voir des sympathisants domiciliés en Suisse se radicaliser au point de rejoindre les mouvements djihadistes. La Syrie a notamment gagné en importance pendant l'année sous revue en ce qui concerne les déplacements

de personnes domiciliées en Europe vers les régions du djihad. Le retour de tels combattants peut constituer une menace concrète pour la sécurité intérieure de la Suisse. C'est pourquoi il est essentiel que toutes les autorités impliquées portent une attention particulière à ce phénomène.

Je tiens à remercier chaleureusement toutes celles et tous ceux qui participent à la réalisation des nombreuses tâches de fedpol et qui se consacrent sans relâche à la prévention, à la poursuite et à l'élucidation d'infractions.



Adrian Lobsiger

Directeur par intérim de l'Office fédéral de la police

Introduction

Le rapport annuel de l'Office fédéral de la police (fedpol) présente au public et à nos partenaires suisses et étrangers la manière dont fedpol évalue la situation en matière de criminalité en Suisse, les mesures prises et les moyens mis en œuvre. Il compte de la lutte de la Confédération contre la criminalité et se compose de deux parties. La première, dite rapport de situation, analyse et évalue la criminalité telle qu'elle se présente en Suisse. La deuxième, consacrée aux mesures et aux moyens, expose les activités exécutées par fedpol au cours de l'année écoulée, par domaines.

Le rapport de situation fournit une vue d'ensemble et une évaluation des phénomènes criminels traités par fedpol dans le cadre de son mandat légal.

Le contenu du rapport de situation repose sur des informations qui parviennent à la connaissance de fedpol dans ses diverses tâches. Il ne livre pas un tableau complet de la criminalité en Suisse, mais sert de complément, par exemple, aux données et affirmations contenues dans la Statistique policière de la criminalité ou le rapport du Service de renseignement de la Confédération (SRC).

Les thèmes abordés dans le rapport de situation sont classés par compétence légale. Les premiers traités sont le crime organisé, la criminalité économique et le blanchiment d'argent. Dans ces domaines, la Confédération est investie de compétences d'investigation, notamment lorsque des infractions ont été pour l'essentiel commises à l'étranger ou lorsqu'une infraction ne concerne pas un canton en particulier.

Viennent ensuite le commerce illégal de stupéfiants, la traite d'êtres humains et le trafic de migrants, la fausse monnaie, le trafic de biens culturels et la cybercriminalité, c'est-à-dire les phénomènes criminels pour lesquels la Confédération fait office d'organe central.

Le rapport de situation livre en outre une analyse de la situation en ce qui concerne la violence lors de manifestations sportives, la sécurité des personnes et des bâtiments, le terrorisme et l'extrémisme violent. S'agissant de ces deux derniers domaines, fedpol a compétence pour mener l'enquête policière sur les cas relevant de la juridiction pénale fédérale. C'est la raison pour laquelle le rapport se concentre ici sur les tâches de poursuite pénale. L'analyse préventive de ces menaces pour la sécurité de l'Etat figure quant à elle dans les rapports du SRC.

La deuxième partie du rapport annuel fournit une vue d'ensemble sur l'essentiel des mesures prises par fedpol durant l'année 2013 et des renseignements sur la manière dont l'office a engagé les moyens qui étaient à sa disposition (personnel, finances, infrastructure).

Font aussi partie intégrante de cette deuxième partie les principaux contenus des rapports annuels, publiés séparément pour des raisons juridiques et structurelles, du Bureau de communication en matière de blanchiment d'argent (MROS) et du Service national de coordination de la lutte contre la criminalité sur Internet (SCOCI).

Le rapport annuel s'adresse aux mandants politiques et aux organes de contrôle, aux milieux policiers, aux autorités partenaires suisses et étrangères, de même qu'aux médias et au public.

Egalité

En l'absence de mention particulière, la forme masculine s'applique aux deux genres.



Lutte de la Confédération contre la criminalité

PARTIE 1

SITUATION

1	Crime organisé	12
2	Criminalité économique et blanchiment d'argent	18
3	Stupéfiants	23
4	Traite d'êtres humains	25
5	Trafic de migrants	28
6	Fausse monnaie	30
7	Trafic de biens culturels	32
8	Cybercriminalité	34
9	Violence lors de manifestations sportives	38
10	Sécurité des personnes, des bâtiments et du trafic aérien	40
11	Terrorisme et autres activités criminelles menaçant le sécurité de l'Etat	42

1 Crime organisé

Le rapport de situation fait état des formes principales du crime organisé en Suisse. Les groupes criminels qui y sont évoqués sont sélectionnés en fonction de leur importance. Ils peuvent varier d'une année à l'autre selon les priorités fixées dans les analyses.

Groupes criminels d'Italie

SITUATION

INVESTISSEMENTS EN SUISSE. Selon une étude publiée en 2013 par le centre de recherche «Trans-crime» de l'Université catholique de Milan, la Camorra, la Cosa Nostra et les groupes criminels des Pouilles, dont la Sacra Corona Unita, génèrent un peu plus de la moitié de leurs revenus illégaux dans leurs régions d'origine, le reste provenant de leurs activités dans d'autres régions, notamment dans le centre et le nord de l'Italie. La 'Ndrangheta, quatrième organisation mafieuse par sa taille, fait exception puisqu'elle ne génère qu'un quart de ses revenus illégaux en Calabre, sa région d'implantation. Le restant est issu de ses activités en Italie du Nord et à l'étranger. Toujours selon cette étude, la Camorra et la 'Ndrangheta font à elles seules les deux tiers du chiffre d'affaires des quatre principales organisations mafieuses. Celles-ci réinvestissent leurs revenus principalement dans les secteurs immobilier et automobile. Les évaluations de la Police judiciaire fédérale (PJF) relatives aux investissements effectués par les organisations mafieuses italiennes en Suisse ont révélé un engouement pour les sociétés de commerce et de services, actives principalement dans la finance et dans l'immobilier, mais aussi dans la branche de la gastronomie.

TENSIONS AU SEIN DE LA 'NDRANGHETA. En février 2013, la Cour d'assises de Milan a condamné quinze personnes à des peines d'emprisonnement à vie du fait de leur participation à l'assassinat de trois membres de la 'Ndrangheta dans la région de Milan en 2008 et 2009, dont Carmelo Novella, qui dirigeait les structures de l'organisation en Lombardie. L'homme, qui aspirait à plus d'autonomie pour ses structures locales, s'était opposé aux structures dirigeantes de la 'Ndrangheta en Calabre. Son assassinat

présente des liens avec la Suisse. Dans une autre affaire, les structures dirigeantes calabraises sont intervenues pour mettre fin à des dissensions entre des sous-organisations de la 'Ndrangheta en Suisse et en Allemagne.

PROCÉDURE CONTRE LE CLAN BELLOCCO.

D'autres activités de la 'Ndrangheta en Italie du Nord présentent des liens avec la Suisse. En novembre 2012, l'Italie a exécuté une vingtaine de mandats d'arrêt contre des proches du puissant clan Bellocco soupçonnés de participation à une organisation mafieuse, de possession illégale d'armes et de brigandage à main armée. Il s'agissait entre autres du meneur du clan, de plusieurs membres de sa famille et de l'homme de confiance calabrais du clan pour ses activités en Lombardie et au Piémont. Domicilié au Tessin avec sa famille depuis 2008 jusqu'à son arrestation, ce dernier y dirigeait une société immobilière. Les enquêtes conjointes de la PJF et de la police italienne ont révélé que le clan Bellocco était parvenu à prendre le contrôle d'un prestataire de services de centres d'appels italien qui employait jusqu'à 1000 collaborateurs en Calabre et au Piémont. La société en question avait à l'origine cherché la protection du clan Bellocco contre l'infiltration d'un autre groupe mafieux. En contrepartie, le clan Bellocco avait obtenu des parts de la société par l'intermédiaire de l'homme de confiance domicilié au Tessin, pour finalement se l'attribuer en entier. L'ensemble des parts de la société sont passées à une entreprise créée à cette fin sur mandat du clan Bellocco, sous l'effet de menaces, de manœuvres d'intimidation et de violences à l'encontre des anciens propriétaires.

EVALUATION

VIOLENCES POSSIBLES EN SUISSE. Les implantations mafieuses en Italie du Nord et en Suisse présentent des ressemblances troublantes. La Ligurie, le Piémont et la Lombardie comptent depuis des décennies parmi les terrains d'opération de prédilection des organisations mafieuses italiennes. Les arrestations et les opérations policières de ces dernières années montrent que ces organisations sont actives dans les régions limitrophes de l'Italie. Les clans mafieux installés à proximité immédiate de la frontière

suisse étendent leur influence en Suisse année après année. Certains éléments indiquent que des structures de la 'Ndrangheta soumises à l'influence des dirigeants calabrais mais relativement indépendantes sur le plan opérationnel se sont établies en Suisse. Les décisions stratégiques, portant par exemple sur la création de nouvelles collectivités locales dites «locale» ou sur la promotion d'individus dans les hauts rangs de la 'Ndrangheta, demeurent du ressort de la Calabre. Les personnes qui agissent en dépit de ces règles ou les contestent peuvent être éliminées par l'organisation pour susciter le respect et pratiquer la dissuasion. Carmelo Novella a par exemple été abattu par deux hommes au vu et au su de tous en début de soirée dans un bar fréquenté par des Calabrais. Les dissensions au sein de la 'Ndrangheta en Italie se ressentent sur ses structures en Suisse. Les violences publiques sont jusqu'ici restées plutôt rares en Suisse, les problèmes se réglant généralement en Italie. On ne saurait toutefois les exclure à l'avenir, vu les tensions au sein de l'organisation.

Groupes criminels provenant de la CEI et de Géorgie

SITUATION

COUP DE FILET CONTRE DES «VOLEURS DANS LA LOI». Une opération policière de grande envergure, à laquelle étaient associés l'Italie, la République tchèque, la France, la Hongrie, la Lituanie et le Portugal, a eu lieu en été 2013 après 18 mois d'enquêtes intenses. Elle a permis l'arrestation de 18 personnes, dont treize «voleurs dans la loi». Jamais autant de membres de cette confrérie criminelle n'avaient été arrêtés à la fois en Europe occidentale. La police a également saisi des armes, de la drogue et de l'argent liquide. Les «voleurs dans la loi» forment la sphère dominante du crime organisé russophone. Originaires pour la plupart de Géorgie, de Russie, d'Arménie et d'Azerbaïdjan, ils règnent sur des organisations et des groupes qui ont pris pied ces dernières années en Europe centrale et occidentale, où ils sont actifs principalement dans les infractions contre le patrimoine et le trafic de drogue. La multiplication des conflits internes a entraîné confrontations sanglantes et assassinats. Les revenus générés sont centralisés en Europe occidentale, puis retransférés en grande partie vers la Russie. Les «voleurs dans la loi»

ont institué des réseaux internationaux de blanchiment d'argent.

La Suisse a pris part à une opération policière internationale contre des «voleurs dans la loi» en 2010. Quatre représentants du niveau hiérarchique intermédiaire ont été condamnés en 2012 pour appartenance à une organisation criminelle. La Suisse connaît une recrudescence des activités criminelles de base, essentiellement des infractions contre le patrimoine, qui sont le fait de Géorgiens. Notre pays est aussi utilisé pour le placement et le blanchiment des revenus criminels de cette confrérie et de ses dirigeants.

VALEURS PATRIMONIALES SUSPECTES. Des représentants d'autres organisations criminelles de la CEI sont présents en Suisse, principalement pour le blanchiment d'argent. Selon les autorités russes, des valeurs patrimoniales d'un montant variant entre 50 et 100 milliards de dollars sont exportés chaque année rien que de Russie, la Suisse étant une destination importante de ces fonds issus pour l'essentiel d'abus de confiance, d'actes de corruption et d'escroqueries. L'ancien chef de la Banque centrale russe avait laissé entendre en 2012 que des fonctionnaires de l'Etat étaient responsables de la moitié de ces exportations de capitaux illicites. Pour lutter contre la corruption, le président Poutine a fait voter une loi interdisant aux politiciens et hauts fonctionnaires russes et aux membres de leurs familles de posséder des comptes, des titres et des biens immobiliers à l'étranger.

EVALUATION

ADAPTATION AUX MŒURS OCCIDENTALES. Les autorités de police et de sécurité d'Europe occidentale ont de plus en plus souvent affaire au phénomène des «voleurs dans la loi». Les nombreuses opérations policières et la coopération internationale coordonnée par Europol ont porté leurs fruits et permis aux autorités policières de l'espace Schengen d'explorer de nouvelles pistes. Mais les fonctions-clés de ces structures sont repourvues rapidement, si bien que les réseaux demeurent intacts. Les criminels se sont adaptés aux mœurs occidentales: leurs tatouages et leurs rituels secrets feront sans doute bientôt partie du passé. Ils profitent de leurs relations avec les milieux politiques, les autorités de poursuite pénale, les entreprises et le secteur financier de leurs Etats d'origine et, de ce fait, méritent toujours leur classification comme groupe dangereux.

Il est difficile d'estimer si les nouvelles restrictions qui visent le placement du patrimoine des hommes politiques et des fonctionnaires russes à l'étranger auront des répercussions en Suisse. Bien qu'elle ait adopté en 1998 des règles strictes concernant l'acceptation de valeurs patrimoniales appartenant à des personnes politiquement exposées, il semble qu'il ait toujours été possible d'y transférer des fonds acquis illégalement en taisant leur origine criminelle et l'identité véritable des ayants droit économiques. Ce risque est d'autant plus grand s'agissant de fonds en provenance d'Etats où le secteur public et le secteur privé sont étroitement imbriqués, comme la Russie et d'autres pays de la CEI.

Groupes criminels d'Europe du Sud-est

SITUATION

ESSOR DES ACTIVITÉS CRIMINELLES. L'un des principaux itinéraires des trafiquants du Proche-Orient, du Moyen-Orient et de l'Extrême-Orient vers l'ouest, le centre et le nord de l'Europe passe par l'Europe du Sud-est. Les Nations Unies estiment à près de 80 % la proportion d'opiacés cultivés en Afghanistan. Une bonne part arrive en Europe par la route des Balkans. L'Europe du Sud-est est actuellement l'une des principales zones d'origine et de transit de migrants au monde. Les conflits qui ont déchiré les Balkans occidentaux au cours des deux dernières décennies ont poussé de nombreux représentants des milieux criminels d'Europe du Sud-est à s'implanter en Suisse ou dans d'autres Etats d'Europe occidentale ou d'Europe centrale. Ils ont pu renforcer et développer peu à peu leurs activités criminelles en Europe, mais également en Amérique du Nord et du Sud en mettant à profit leurs relations avec des compatriotes établis à l'étranger.

GROUPES CRIMINELS DE SOUCHE ALBANAISE. Les groupes criminels de souche albanaise tiennent depuis des années le marché suisse de l'héroïne. Certains groupes ne se contentent plus de gérer le trafic d'une seule substance et multiplient les produits. Les criminels albanais tendent à prendre une part croissante dans le trafic de migrants. Depuis cinq ans, le Kosovo compte parmi les principaux pays d'origine des migrants qui viennent illégalement en Suisse pour s'y établir ou pour y transiter. En 2013, on a

enregistré en Suisse et dans les pays limitrophes quelques cas où les personnes arrivées du Kosovo par des filières de passeurs faisaient du trafic de drogue ou commettaient des cambriolages. Les groupes criminels de souche albanaise sont impliqués dans une moindre mesure dans la traite d'êtres humains, le trafic d'armes et de cigarettes et le blanchiment d'argent. D'après les éléments dont dispose fedpol, ils forment des réseaux claniques qui se caractérisent par une organisation stricte, une discipline rigoureuse et un mode de travail discret. Ils entretiennent des relations avec la mafia italienne et des groupes criminels trucs, serbes, monténégrins, bulgares et sud-américains.

GROUPES CRIMINELS SLAVES. En 2013, les groupes criminels slaves d'Europe du Sud-est ont encore été très actifs en Suisse, notamment dans le trafic de stupéfiants, les cambriolages en série, les actes de brigandage, les escroqueries, la traite d'êtres humains et le trafic de migrants, la prostitution illégale et les jeux d'argent illicites. Certains de ces groupes sont très violents, comme l'ont montré deux évasions de prison en rapport avec la bande internationale des «Pink Panthers». Lors de l'une d'elles, des complices ont ouvert le feu sur le personnel pénitentiaire avec des fusils d'assaut. Comme les années précédentes, les Pink Panthers ont commis plusieurs cambriolages dans des bijouteries suisses en 2013. Les enquêtes policières ont révélé que les membres de cette bande, généralement serbes ou monténégrins, agissaient avec beaucoup de professionnalisme, planifiant avec précision toutes les phases du cambriolage, de sa préparation au recel du butin, et les exécutant avec minutie. Plusieurs membres des Pink Panthers ont eu à répondre de leurs actes devant les tribunaux suisses en 2013. En automne, deux d'entre eux ont été condamnés à des peines privatives de liberté de neuf et sept ans à Genève et à Lausanne pour des actes de brigandage répétés.

DÉLINQUANCE ITINÉRANTE. Des groupes criminels de Roumanie, de Bulgarie, des Etats de l'ex-Yougoslavie et de l'ancienne Union soviétique ont commis des cambriolages, des actes de brigandage, des vols à la tire et des vols à l'astuce en série en 2013, pratiquement dans toute la Suisse, mais principalement dans les régions frontalières et dans les grandes villes. Les délinquants itinérants venus de l'étranger pour commettre leurs méfaits contribuent pour une part croissante à l'évolution de la criminalité en



14
15

MESURES DE SÉCURITÉ. Mesures strictes de sécurité lors d'un procès contre un membre des Pink Panther qui s'est déroulé à Genève en septembre 2013. Les cambriolages répétés commis par ce groupe criminel et leurs violentes évasions de prison ont fait la une des journaux. (PHOTO KEYSTONE)

Suisse, comme le montre la statistique des condamnations: en 2012, 41,5% des personnes condamnées pour des infractions contre le patrimoine ne disposaient ni d'une autorisation d'établissement ni d'une autorisation de séjour dans notre pays. Cela représente 47,3% de plus qu'en 2011.

EVALUATION

LARGE IMPLANTATION. Les groupes criminels d'Europe du Sud-est marquent la criminalité de leur empreinte depuis des années en Suisse. Ils sont actifs

dans plusieurs secteurs et recourent de plus en plus à leurs relations à l'international pour commettre des infractions à caractère transfrontalier. Il est peu vraisemblable que leurs activités en Suisse connaissent un recul à moyen terme, tant les liens qui unissent ces groupes aux milieux politiques et économiques et à l'administration de leurs pays d'origine sont forts et tant la stagnation de l'économie nourrit l'absence de perspectives dans certaines parties de l'Europe du Sud-est. Leurs structures, leurs modes opératoires et leurs domaines d'activité ne devraient pas beaucoup

changer non plus. Certains Etats d'Europe du Sud-est ont enregistré d'importants progrès dans la lutte contre le crime organisé au cours des dernières années, mais ces démarches ne se traduiront par un recul durable des activités des groupes considérés en Suisse que si la répression est efficace à long terme dans ces pays.

La lutte contre la criminalité internationale dépend de la collaboration avec les autorités de poursuite pénale étrangères. C'est pourquoi la Suisse a étendu et approfondi la coopération policière bilatérale et multilatérale avec les Etats d'Europe du Sud-est en 2013, par exemple en signant un accord de coopération policière avec le Kosovo en novembre. Elle a déjà conclu des accords semblables avec l'Albanie, la Bosnie-et-Herzégovine, la Macédoine et la Serbie.

Groupe criminels d'Afrique de l'Ouest

SITUATION

MAÎTRISE DURABLE DU MARCHÉ DE LA COCAÏNE.

En 2013, les Nigériens ont continué de dominer de larges pans du marché suisse de la cocaïne, comme l'ont confirmé de nombreuses arrestations et condamnations à de longues peines privatives de liberté pour infractions qualifiées à la loi sur les stupéfiants. La police municipale lausannoise a ainsi démantelé un important réseau de trafiquants opérant entre la Suisse et l'Espagne; elle a arrêté 33 petits et gros dealers et saisi plus de onze kilos de cocaïne. L'Espagne et les Pays-Bas demeurent les principales plaques tournantes du trafic de cocaïne à destination de la Suisse et d'autres pays européens. Comme une série de cas l'indique, les «mules» amènent quelques kilos de cocaïne directement d'Amérique latine ou d'Afrique de l'Ouest pour les revendre en Suisse. Parmi les dealers d'Afrique de l'Ouest, les Guinéens se partagent l'essentiel du marché avec les Nigériens. Ils ont parfois leurs propres réseaux de grossistes.

EVALUATION

L'AFRIQUE DE L'OUEST, ÉGALEMENT DESTINATION DU TRAFIC. De grosses quantités de cocaïne circulent entre l'Amérique du Sud et l'Afrique de l'Ouest, en particulier vers la Guinée-Bissau, d'où la substance est en partie transférée vers l'Europe et d'autres régions. Souvent, des groupes criminels nigériens et colombiens présents en Afrique de l'Ouest

tirent les ficelles. La cocaïne voyage en tant que fret dans les avions ou les conteneurs de bateaux ou arrive en Afrique de l'Ouest par l'intermédiaire de mules qui prennent elles-mêmes possession de la drogue en Amérique latine. De nombreuses personnes, dont des Européens, se mettent à disposition en tant que mules en Afrique de l'Ouest. On manque encore cruellement d'informations fiables sur les modes opératoires utilisés pour amener la drogue d'Afrique de l'Ouest en Europe. De nombreux experts constatent que les drogues dures ne font pas que transiter par l'Afrique de l'Ouest; c'est également de plus en plus souvent une destination finale du trafic, au même titre que l'Afrique orientale et l'Afrique australe.

Le marché suisse présente un grand attrait pour les dealers de cocaïne, car la demande y est forte et persistante. Il faut donc s'attendre à ce que les réseaux de trafiquants de drogue ouest-africains, nigériens en particulier, continuent d'opérer dans notre pays.

Groupe criminels d'autres provenances

SITUATION

En dehors des groupes mentionnés, qui exercent une influence marquée sur le crime organisé depuis des années en Suisse, d'autres groupes criminels sont actifs dans notre pays ou y entretiennent des liens.

GROUPES D'AMÉRIQUE LATINE. Les groupes d'Amérique latine prennent une part importante dans le trafic international de cocaïne et dans l'acheminement de cette drogue en Europe. Les groupes dominicains surtout disposent de réseaux développés de diffusion de la drogue et ont le contrôle sur de larges pans du marché de la cocaïne.

GROUPES TURCS. L'essentiel de l'héroïne consommée en Europe arrive d'Afghanistan par la route des Balkans et donc par la Turquie. Les groupes criminels turcs jouent un rôle décisif dans ce trafic depuis des décennies. Ils servent de grossistes, d'une part, et ils prennent une part déterminante dans les plaques tournantes européennes de diffusion de la drogue, d'autre part. Sur le marché suisse, ils ont une influence certaine dans la livraison d'héroïne aux criminels de souche albanaise. Les saisies réalisées en 2013 montrent en outre qu'ils gèrent une grande partie

du commerce d'héroïne. Ils sont aussi présents dans le commerce d'autres substances illicites, sans pour autant dominer aucun de ces marchés, et dans le trafic de migrants et la traite d'êtres humains.

GROUPE CHINOIS. Le crime organisé chinois est largement représenté dans certains Etats européens, dont l'Italie. En 2013, il y a eu plusieurs cas en Suisse dans lesquels des ressortissants chinois travaillaient illégalement dans la restauration ou la prostitution. La plupart d'entre eux avaient de faux papiers d'un Etat de l'UE ou de vrais papiers mais pas à leur nom. Certains de ces cas présentent des liens avec des réseaux criminels chinois qui opèrent principalement à l'étranger. Rien ne laisse présager que des organisations criminelles chinoises se seraient installées en Suisse.

GANGS DE MOTARDS ET GROUPE ASSIMILÉS.

En 2013, on a constaté un regain d'activité parmi les gangs de motards et les groupes assimilés. Ce deuxième type de groupes ressemble aux gangs de motards (structures et domaines d'action semblables), mais n'exige pas de leurs membres qu'ils possèdent une moto. Depuis quelques années, les membres de ces groupes sont en forte augmentation en Suisse. De nouveaux groupes ont fait leur apparition. Les membres, essentiellement masculins, sont majoritairement de nationalité suisse, mais tant pour les groupes établis que pour les nouveaux groupes, les membres étrangers, notamment d'Europe du Sud-est et de Turquie, sont en augmentation. La rivalité parfois forte qui règne entre les groupes a donné lieu à plusieurs reprises au cours des dernières années à des affrontements violents, quelques fois sous-tendus par l'usage d'armes à feu. L'existence de ce réservoir de violence s'est confirmée en 2013. Outre les actes de violence, les membres de ces groupes commettent par exemple des infractions dans le domaine du trafic de stupéfiants ou des infractions contre le patrimoine. Nombre de ces groupes présents en Suisse font l'objet de procédures à l'étranger pour crime organisé. Il y a des liens avec la Suisse dans certains cas.

DÉLINQUANTS ITINÉRANTS EN PROVENANCE D'AUTRES PAYS.

Aux groupes criminels d'Europe du Sud-est, de la CEI et de Géorgie viennent s'ajouter des délinquants itinérants en provenance d'autres pays. En Suisse, ils commettent par exemple des cambriolages en série, des actes de brigandage à main

armée et différentes formes d'escroqueries. En 2013, après des années d'augmentation parfois marquée, le nombre de cambriolages a baissé pour la première fois depuis 2010. Les cas d'escroquerie ont augmenté en 2013. Ainsi, les autorités ont enregistré quelque 800 plaintes portant sur des «coups du neveu» ou des tentatives de «coups du neveu», soit plus du double qu'en 2012. Les auteurs de ces infractions ont réussi à soutirer de l'argent à leurs victimes dans presque 10% des cas. Les campagnes de prévention des cantons ont certainement contribué à ce qu'on en reste à la tentative dans la plupart des cas. La sensibilisation de la population a certainement contribué aussi à l'augmentation des plaintes. Quoi qu'il en soit, dans de nombreux cas, les victimes ont donné plusieurs dizaines de milliers de francs aux escrocs. Le montant cumulé du dommage s'est monté en 2013 à près de quatre millions de francs, un million de plus qu'en 2012. Les coups du neveu sont principalement le fait d'un réseau qui opère en règle générale depuis la Pologne et qui, profitant des connaissances linguistiques de ses membres, cible les pays germanophones. En conséquence, seuls les cantons alémaniques ont été touchés en Suisse, avec une prépondérance de cas dans les cantons de Zurich et de Berne. Les escrocs envoyés en Suisse par le réseau pour tenter des coups y restent très peu de temps, tandis que les dirigeants du réseau se trouvent à l'étranger, une situation qui complique la répression.

EVALUATION

DE NOMBREUSES FORMES DE MENACES. Nombre de groupes appartenant au crime organisé sont présents en Suisse ou entretiennent des liens avec notre pays. Ils ont en commun leur caractère transfrontalier, mais se distinguent par leurs structures et leurs domaines d'action. La palette des infractions s'étend des cambriolages en série commis en bandes organisées au blanchiment d'argent opéré par des organisations criminelles, en passant par le trafic de stupéfiants et la traite d'êtres humains. Les menaces émanant du crime organisé présentent de nombreuses formes en Suisse. Les activités criminelles de base menacent directement la sécurité des citoyens, tandis que le crime organisé est une menace latente pour l'économie, la place financière et les institutions politiques. Cette situation devrait rester inchangée à moyen terme. ●

[Vous trouverez des informations sur les mesures prises par fedpol dans la partie 2, au chap. 1: Police judiciaire/Enquêtes Crime organisé et criminalité économique.](#)

> page 52

2 Criminalité économique et blanchiment d'argent

Les thèmes choisis pour le présent chapitre sont fonction de l'actualité, mais aussi des résultats de projets d'analyse de longue haleine. Cette partie aborde en premier lieu des affaires actuelles relevant de la criminalité économique internationale, puis revient sur des procédures qui présentent des liens avec l'Asie centrale et l'Afrique du Nord pour éclairer la problématique du blanchiment d'argent présumé et d'autres infractions commises en premier lieu par des personnes politiquement exposées. Enfin, elle fournit les conclusions d'une analyse des jugements prononcés pour blanchiment d'argent.

Affaires internationales de criminalité économique

SITUATION

PRIVATISATION D'UNE ENTREPRISE TCHÈQUE D'EXPLOITATION DE CHARBON. Les autorités fédérales sont régulièrement confrontées à des procédures complexes portant sur des affaires internationales de criminalité économique. Deux affaires qui ont marqué l'actualité de 2013 le montrent. Après des enquêtes menées par le Ministère public de la Confédération (MPC) et la PJF, le Tribunal pénal fédéral a connu en 2013 l'un des cas les plus importants à ce jour de criminalité économique et de blanchiment d'argent, issu de la privatisation de la société d'énergie tchèque Mostecká Uhelná Společnost (MUS) dans les années 90. Cinq Tchèques et un Belge, dont certains siégeaient dans le conseil d'administration ou la commission de surveillance de la société, étaient accusés de blanchiment d'argent qualifié, de gestion déloyale, d'escroquerie et de faux dans les titres. Le Tribunal pénal fédéral a considéré qu'il était prouvé qu'ils avaient détourné d'importantes valeurs patrimoniales de la MUS et s'en étaient servis pour acquérir 97% des actions de la société. Les fonds détournés avaient été transférés en Suisse et dans d'autres pays par le biais d'une structure internationale complexe impliquant de nombreuses sociétés et comptes en banque. D'après le Tribunal pénal fédéral, les au-

teurs ont atteint dans cette affaire un degré de coordination proche de celui d'une organisation criminelle. Le tribunal de première instance les avait condamnés à des peines privatives de liberté de 36 à 52 mois, dont certaines combinées à des peines pécuniaires avec sursis; il avait en outre ordonné la confiscation de valeurs patrimoniales pour près de 700 millions de francs ou reconnu des créances compensatrices correspondantes.

CORRUPTION DANS UN CONSORTIUM D'INGÉNIEURS CANADIEN.

Le MPC, en collaboration avec la PJF, menait depuis 2011 une procédure contre une personne ayant la double-nationalité tunisienne et canadienne et contre un avocat suisse soupçonnés de corruption d'agents publics étrangers, de blanchiment d'argent, d'escroquerie et de gestion déloyale. Le premier des deux hommes a exercé jusqu'en 2012 une fonction dirigeante dans l'un des plus grands consortiums d'ingénieurs au monde, dont le siège est au Canada. Il aurait corrompu des agents publics étrangers pour obtenir des marchés juteux. L'ancien manager entretenait notamment des relations étroites avec l'un des fils de l'ex-dirigeant libyen Mouammar Kadhafi. Le consortium canadien a effectué différents travaux pour l'ancien régime en place: déplacement d'un aqueduc et construction d'un aéroport et d'une prison. Les fonds issus de la corruption ont été placés dans plusieurs sociétés offshore et sur des comptes en Suisse. L'avocat suisse est soupçonné d'avoir mis sur pied et géré la structure commerciale requise pour recueillir les fonds issus de la corruption et les redistribuer. Le MPC a lancé la procédure en adressant une demande d'entraide judiciaire au Canada; il a chargé la PJF d'arrêter l'ancien dirigeant du consortium canadien en 2012. Plusieurs Etats enquêtent dans l'intervalle contre des membres de la direction du consortium. La Banque mondiale a interdit à l'entreprise de participer à des appels d'offres publics pendant dix ans. C'est l'interdiction la plus longue qu'elle ait jamais prononcée.

EVALUATION

ABUS DE LA PLACE FINANCIÈRE. Les procédures susmentionnées montrent les liens internationaux

complexes qui caractérisent les grandes affaires de criminalité économique, des liens qui rendent le travail des autorités de poursuite pénale d'autant plus difficile qu'elles doivent se procurer les informations dont elles ont besoin par la voie de l'entraide judiciaire, un processus souvent long, entravé par la barrière de la langue et les différences de systèmes juridiques. Mais ces deux exemples de procédures démontrent aussi que la Suisse, malgré ces difficultés, prend ses responsabilités dans la poursuite pénale internationale et met au jour des affaires de criminalité économique qui ne la concernent pas au premier chef. La Suisse indique ainsi qu'elle contre, avec toute la détermination nécessaire, les personnes qui abusent de sa place financière.

Blanchiment d'argent présumé avec des liens en Asie centrale

EVALUATION

INFRACTIONS PRÉALABLES DE CORRUPTION ET D'ABUS D'AUTORITÉ. Des cleptocrates d'Asie centrale sont soupçonnés d'avoir blanchi des fonds d'un montant de plusieurs dizaines voire centaines de millions de francs en Suisse. Selon un faisceau d'indices, ils auraient commis dans leurs pays des infractions préalables d'abus d'autorité, de corruption, de crime organisé et d'escroquerie. Ils ont vraisemblablement effectué et dissimulé les transactions incriminées en recourant à plusieurs sociétés écrans et prestataires de services financiers, et ce dans plusieurs pays. Ils auraient ensuite placé les fonds en Suisse dans des produits financiers, dans l'immobilier ou dans des entreprises. Des enquêtes internationales complexes seront nécessaires pour prouver les faits. Les autorités de poursuite pénale suisses ont particulièrement de mal à rassembler les preuves des infractions préalables au blanchiment d'argent commises dans certains pays d'Asie centrale.

PROCÉDURES PÉNALES EN COURS. Les autorités des pays d'Asie centrale soutiennent à certaines conditions les enquêtes pour blanchiment d'argent présumé dont font l'objet leurs ressortissants politiquement exposés. Quand c'est le cas, il s'avère possible de réunir les preuves des infractions préalables commises. Mais en règle générale, la coopération n'est de mise que lorsqu'il s'agit d'anciens membres

de l'élite qui ont perdu tout soutien dans leur pays d'origine ou qui sont tombés en disgrâce, d'où le risque d'instrumentalisation politique des procédures menées en Suisse.

Le MPC, se fondant sur les soupçons dont plusieurs banques privées suisses avaient fait part au Bureau de communication en matière de blanchiment d'argent (MROS), a ouvert une procédure pénale en 2012 et une autre en 2013 pour blanchiment d'argent et faux dans les titres contre des personnes ayant des liens avec le sommet de l'Etat ouzbek. Il a étendu la procédure à un membre de la famille proche du président sur la base de soupçons d'abus de confiance dans la branche ouzbèke des télécommunications.

EVALUATION

RISQUES POUR LA PLACE FINANCIÈRE. La Suisse est régulièrement confrontée aux activités internationales de blanchiment d'argent auxquelles se prêtent des personnes originaires d'Asie centrale; la réputation de sa place financière pourrait en pâtir. Les responsables de ces activités sont souvent présumés être des personnes politiquement exposées. Disposant d'importantes ressources, ils essaient parfois d'influencer les décisions politiques et juridiques de la Suisse et peuvent aller jusqu'à mener campagne dans les médias, comme un cas l'a déjà montré. Il est très important d'empêcher le transfert de fonds criminels provenant d'Etats d'Asie centrale vers la place financière suisse si l'on veut préserver les relations économiques qui unissent la Suisse à certains de ces Etats économiquement puissants.

Blanchiment d'argent présumé et Printemps arabe

SITUATION

DES CENTAINES DE MILLIONS GELÉS. En 2011, dans la mouvance du Printemps arabe, la Suisse a bloqué et saisi plusieurs centaines de millions de francs appartenant à des proches et des complices présumés des anciens chefs d'Etat tunisien, égyptien et libyen. La Suisse s'est engagée, sur la foi de son dispositif légal d'identification, de mise en sûreté et de restitution des fonds de potentats (en anglais asset recovery), à soutenir les demandes d'entraide judiciaire des nouveaux gouvernements. En parallèle, le



PRINTEMPS ARABE. Manifestation de protestation sur la place Tahrir au centre du Caire en novembre 2011. Suite au Printemps arabe, la Suisse a bloqué des valeurs correspondant à un montant de plus de 100 millions de francs. (PHOTO KEYSTONE)

MPC a démarré ses propres instructions pénales fondées principalement sur des soupçons de blanchiment d'argent. A un stade précoce de la procédure, les enquêtes dirigées par fedpol et ses analyses portant sur les structures des régimes renversés ont montré que plusieurs prévenus appartenaient vraisemblablement à la caste des cleptocrates; parmi eux se trouvaient le gendre d'un chef d'Etat, le fils d'un autre et le secrétaire privé d'un troisième.

Le MPC a ensuite réuni plusieurs procédures, y incluant les infractions de participation et soutien à une organisation criminelle (art. 260^{ter} CP) et de nouveaux suspects. Pour ce faire, il s'est fondé sur des arrêts du Tribunal fédéral de 2005 (portant sur l'entourage politique du potentat nigérian Sani Abacha) et du Tribunal pénal fédéral de 2009 (portant sur le clan de l'ex-président Duvalier en Haïti), selon lesquels l'article précité du code pénal était applicable à des régimes aux structures présumées criminelles. Si des structures cleptocratiques sont qualifiées d'organisation criminelle, le juge peut prononcer la confiscation des valeurs patrimoniales suspectes dès lors que leurs détenteurs n'apportent pas la preuve que les avoirs en question ne sont pas soumis au pouvoir de disposition de l'organisation (art. 72 CP). Plusieurs prévenus ont recouru auprès du Tribunal pénal fédéral contre les soupçons de participation ou de soutien à une organisation criminelle dont ils faisaient l'objet. Une fois les soupçons confirmés, notamment grâce aux analyses de structures fournies par fedpol, et les recours rejetés, les instructions pénales ont pu se poursuivre.

EVALUATION

LA STRATÉGIE ET LA LOI EN ACTION. Le Printemps arabe est emblématique de la célérité avec laquelle la Suisse peut entamer des actions pénales après un changement de régime en cas de soupçons portant sur les avoirs de potentats. Ces événements montrent aussi l'importance d'une poursuite pénale rigoureuse. Dans ce contexte comme dans les exemples relatifs au blanchiment de fonds en provenance d'Asie centrale, la prévention – plus que la répression – est décisive pour éviter la contamination de la place financière suisse. En 2013, les offices qui travaillaient sur ces cas, dont fedpol, ont défini, sous la houlette du Département fédéral des affaires étrangères (DFAE), une stratégie relative à l'attitude à adopter quant aux fonds de potentats, quelle que soit l'origine de ces avoirs. Le DFAE, en collaboration avec fedpol, a par ailleurs élaboré une loi fédérale sur le

blocage et la restitution des avoirs de potentats. La consultation a eu lieu en 2013.

Analyse des jugements prononcés par des tribunaux suisses en matière de blanchiment d'argent

SITUATION

SEULE UNE MINORITÉ DES AUTEURS AGISSENT PAR MÉTIER. 1037 personnes ont été condamnées pour blanchiment d'argent en Suisse entre début 2008 et fin 2012. Environ 70% des cas ont été portés à la connaissance du MROS et évalués par fedpol. L'analyse montre que la grande majorité des affaires de blanchiment d'argent découvertes sont le fait de personnes agissant seules ou de groupes qui ne peuvent pas être qualifiés d'organisations criminelles ou de bandes au sens de la jurisprudence suisse. Dans 60% environ des cas analysés, la somme des fonds blanchis variait entre 5000 et 100 000 francs. Seule une petite partie des procédures portait sur des personnes qui ont agi par métier. Les auteurs de blanchiment sont principalement originaires de Suisse et d'Afrique de l'Ouest. Dans plus de la moitié des cas, les fonds blanchis proviennent du trafic de stupéfiants; souvent aussi, ils résultent d'escroqueries, d'abus de confiance ou de vols. Dans près de la moitié des cas, les auteurs ont tenté d'amener les valeurs patrimoniales incriminées à l'étranger, ce qui montre la dimension internationale de ces affaires. Afin de dissimuler l'origine des fonds illégaux, les trafiquants de drogue, en particulier, envoient souvent les fonds à l'étranger, principalement dans leurs pays d'origine, en passant par des institutions spécialisées dans le transfert de valeurs. Il n'est pas rare que les fonds soient versés en espèces sur des comptes en banque suisses ou retirés en liquide au bancomat pour ne pas laisser de traces. Une partie des fonds est investie dans l'immobilier ou dans les biens de luxe ou finance un train de vie dispendieux. Il est fréquent que les auteurs de blanchiment issus de la région des Balkans, d'Asie et d'Afrique transportent des sommes en liquide dans leurs pays d'origine pour les y investir. Pour cacher l'origine des fonds, certains échangent d'abord les francs contre des euros. Sur la période analysée, il

n'y a eu aucun cas de blanchiment d'argent par le biais de systèmes de paiement sur Internet.

Selon un arrêt du Tribunal fédéral, en Suisse, les personnes qui ont elles-mêmes commis les infractions préalables au blanchiment d'argent peuvent aussi être condamnées pour blanchiment d'argent. L'analyse des jugements montre qu'il en a été ainsi dans près de la moitié des condamnations.

EVALUATION

EFFETS CONTRASTÉS. L'analyse des condamnations ne permet pas d'appréhender toute l'étendue et toutes les manifestations du blanchiment d'argent en Suisse. Il y a trois raisons à cela. Premièrement, comme pour beaucoup d'autres infractions, de nombreux cas restent inconnus. Deuxièmement, les possibilités dont disposent les autorités policières de par la loi pour collecter des informations financières, telles que données fiscales et bancaires, sont restreintes. Il leur est donc plus difficile d'agir, dans le cadre de la coopération policière internationale ou en amont des investigations des ministères publics, pour repérer les valeurs patrimoniales acquises de manière criminelle. Troisièmement, il n'est pas rare de devoir classer les procédures pénales, car il est impossible de prouver l'infraction préalable. Il est en effet souvent difficile de tirer des conclusions sur l'infraction préalable, qu'il est pourtant nécessaire de prouver pour invoquer le blanchiment d'argent, juste à partir d'une transaction financière suspecte, ce en particulier lorsque l'infraction préalable a été commise à l'étranger. A ce jour, il n'a pas vraiment été possible d'atteindre un objectif pourtant important de la législation sur le blanchiment d'argent, qui est d'atteindre le crime organisé à son talon d'Achille et de remonter aux dirigeants d'organisations criminelles en reconstituant les transactions financières. Le dispositif suisse complique dans tous les cas le transfert de fonds criminels dans notre pays. Il a donc un effet préventif fort, mais son influence sur la poursuite pénale n'est pas aussi nette jusqu'ici. Dans la pratique, il est plus efficace de reconstituer les flux financiers en partant d'une infraction et de confisquer rigoureusement les valeurs patrimoniales en rapport avec cette infraction.

ADAPTATION DE LA LÉGISLATION. La lutte contre le blanchiment d'argent devrait présenter un nouveau visage à l'avenir du fait notamment d'évolutions internationales récentes qui ont requis des adaptations du dispositif suisse et qui en requerront

encore. Depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur les bourses le 1^{er} mai 2013, les délits d'initié et la manipulation de cours sont considérés comme infractions préalables au blanchiment d'argent, ce qui ne devrait pas manquer de donner lieu à des condamnations. Par ailleurs, la nouvelle infraction de fraude fiscale proposée par le Conseil fédéral en application des recommandations révisées en 2012 du Groupe d'action financière (GAFI), un organisme intergouvernemental de lutte contre le blanchiment de capitaux, entraînera des modifications profondes pour tous les acteurs du domaine. L'adoption de prescriptions plus strictes en matière de transparence pour les personnes morales simplifiera l'élucidation d'infractions économiques complexes. Jusqu'ici, les actions au porteur pouvaient constituer un obstacle important à la procédure pénale, du fait qu'elles permettent de dissimuler l'ayant droit économique d'une société. Dans son message relatif à la modification de la loi sur les bourses, le Conseil fédéral propose de créer une obligation de déclarer toute acquisition d'actions dans les sociétés qui ne sont pas cotées en bourse et de nommer la personne physique qui est l'ayant droit économique des actions, lorsque sa participation est supérieure ou égale à 25%. ●

Vous trouverez des informations sur les mesures prises par fedpol dans la partie 2, au chap. 1: Police judiciaire/Enquêtes Crime organisé et criminalité économique, ainsi qu'au chap. 4: Police administrative, soutien policier et recherches/Législation et protection des données/Modification de la loi sur le blanchiment d'argent.

> pages 52 et 102

3 Stupéfiants

SITUATION

COCAÏNE. Depuis plusieurs années, l'offre et la demande en cocaïne sont plutôt stables en Suisse. Tant les éléments fournis par les enquêtes sur la santé que les informations de la police sont clairs à ce sujet. Les quantités de cocaïne saisies sur le territoire national tendent depuis plusieurs années à diminuer. Néanmoins, ce recul ne s'explique pas par une réduction du marché, mais bien plus par une évolution des stratégies de contrebande.

Selon les informations de la police, les quantités transportées par les mules au cours de l'année sous revue étaient, en moyenne, inférieures à celles des années précédentes. Comme les années précédentes, l'organisation de la contrebande de cocaïne en Suisse reste entre les mains d'importants groupes criminels issus d'Afrique de l'Ouest et des Caraïbes. Les mules arrêtées étaient généralement arrivées en Suisse par un vol en provenance du sud-ouest de l'Europe. Le marché de détail est aussi dominé par des ressortissants d'Etats d'Afrique de l'Ouest. On constate néanmoins la présence de citoyens suisses ou de personnes d'autres nationalités à tous les échelons du trafic de cocaïne.

HÉROÏNE. Le marché de l'héroïne est très stable en Suisse. Il ressort des dénonciations et des données transmises par les institutions de thérapie que les consommateurs d'héroïne sont en moyenne de plus en plus âgés et que leurs chances de survie augmentent grâce à la thérapie et aux offres de réduction des risques. On peut donc s'attendre à ce qu'à moyen terme, le marché illégal de l'héroïne se maintienne en Suisse à un niveau élevé. Tant le commerce de gros que le marché de détail sont largement dominés par des groupes criminels de souche albanaise et serbe ou issus d'autres pays d'Europe du Sud-est. En outre, les saisies indiquent que des groupes d'origine turque jouent également un rôle important dans ce marché. Des Suisses, souvent eux-mêmes consommateurs, sont aussi très impliqués dans le marché de détail.

CANNABIS. Les enquêtes sur la santé attestent que le cannabis reste de loin la substance psychoactive illégale la plus consommée. Tant l'offre que la demande se sont stabilisées à un niveau élevé.

La loi révisée sur les stupéfiants contient des dispositions précises concernant la culture industrielle de cannabis. Depuis l'entrée en vigueur du texte en 2011, les cultures de cannabis en plein air à des fins illégales sont devenues plus rares en Suisse. Selon les informations de la police, une partie de ces cultures aurait été remplacée par des cultures couvertes. Des saisies effectuées en Albanie et en Italie indiquent que de la marijuana est importée à grande échelle en Suisse depuis l'Albanie, depuis longtemps l'un des principaux producteurs de cannabis en Europe. Les personnes impliquées dans le commerce de gros et le marché de détail sont en majorité des Suisses, même si l'on constate la présence de ressortissants d'autres Etats d'Europe ainsi que d'Afrique de l'Ouest.

Le 1^{er} octobre 2013, une nouvelle disposition sur la consommation de cannabis est entrée en vigueur. Désormais, la possession de moins de dix grammes de cannabis est passible d'une amende de 100 francs. Le nouvel article est néanmoins sujet à interprétation et sera donc mis en œuvre différemment selon les cantons. Il n'est pas possible pour l'heure de dire dans quelle mesure l'introduction du système d'amendes d'ordre pour la consommation de cannabis et ses différentes mises en œuvre ont agi sur les habitudes de consommation.

DROGUES DE SYNTHÈSE. Selon les enquêtes menées auprès des jeunes consommateurs et des amateurs de la vie nocturne, les stimulants d'origine synthétique, et plus particulièrement les amphétamines, sont de plus en plus appréciés. La quantité saisie au cours de l'année sous revue a été multipliée par dix par rapport à l'année précédente à la suite de la saisie de 72 kilogrammes d'amphétamines par la police municipale zurichoise. Les enquêtes sur la santé et les informations de la police suggèrent que la consommation de métamphétamine, de GHB et de GBL ainsi que des nouvelles substances psychoactives, aussi appelées à tort «legal highs» (stupéfiants légaux) ou «sels de bain», pourrait rester un phénomène marginal. En revanche, la consommation de métamphétamine est très répandue dans certaines régions d'Allemagne. Au cours de l'année sous revue, trois laboratoires de production de drogues de synthèse (essentiellement de la métamphétamine) suffisam-



SAISIE RECORD. La police municipale zurichoise a saisi plus de 72 kg d'amphétamines au cours d'une procédure. Les sondages indiquent que cette drogue est de plus en plus consommée. (PHOTO KEYSTONE)

ment grands pour produire une quantité supérieure aux besoins du seul exploitant ont été découverts. Il s'agit d'une première en Suisse.

PRIX. Les prix de la cocaïne, de l'héroïne et du cannabis n'ont pratiquement pas changé par rapport à ceux de l'année précédente. Dans la rue, un gramme de cocaïne coûtait en moyenne 88 francs, avec une fourchette pouvant varier entre 60 et 150 francs selon la région ou la qualité du produit. Le prix d'un gramme d'héroïne mélangée se situait autour de 58 francs, avec des variations allant de 20 à 120 francs. Le prix moyen d'un gramme de marijuana était de douze francs, avec une fourchette de prix allant de cinq à 25 francs. Ces estimations se fondent sur les indications fournies par les corps de police cantonaux et municipaux. Concernant les drogues de synthèse, nous ne disposons pas de suffisamment d'informations pour pouvoir effectuer une estimation fiable des prix et de leur évolution.

EVALUATION

INCERTITUDES CONCERNANT LES DROGUES DE SYNTHÈSE.

D'après l'ensemble des informations disponibles, la situation en Suisse est stable pour la plupart des stupéfiants. Il est peu probable que des changements touchant l'ensemble du pays, comme une augmentation exponentielle de la consommation d'une substance, se produisent prochainement.

Différents facteurs encore incertains pourraient influencer l'évolution de ces marchés à moyen et à long terme. Concernant la cocaïne, il n'est pas possible de déterminer dans quelle mesure le succès croissant des amphétamines va agir sur la demande. Pour ce qui est de l'héroïne, l'âge de plus en plus avancé des consommateurs devrait conduire à un rétrécissement du marché à long terme. On observe déjà depuis quelques années une diminution de la plupart des indicateurs de la police, comme les saisies et les dénonciations de trafiquants ou de consommateurs. Toutefois, si l'héroïne venait à séduire de jeunes consommateurs, cette tendance pourrait ralentir, voire s'inverser. Aucune information permettant de confirmer une telle évolution n'est pour l'heure disponible. En raison du caractère imprévisible des habitudes de consommation, des observations plus précises sont nécessaires.

Au cours des dernières années, les amphétamines et les substances de synthèse similaires ont gagné les faveurs de plus en plus de consommateurs. Néanmoins, il n'existe que peu d'informations systématiques à ce sujet. La grande quantité d'amphétamines saisie à Zurich et la découverte de laboratoires de métamphétamine au cours de l'année sous revue montrent que le potentiel du marché de l'amphétamine et des autres stimulants de synthèse est considérable.

Enfin, on ne peut que spéculer sur l'ampleur de la demande en nouvelles substances psychoactives. Bien que des éléments concrets indiquent que ces substances sont importées de manière continue, les consommateurs ne paraissent que très rarement devant la police ou dans les institutions de thérapie. Il se pourrait que ce phénomène ne touche qu'une faible part de la population et du marché, ce qui expliquerait l'absence d'informations systématiques. Néanmoins, ce marché ne doit pas être négligé. ●

[Vous trouverez des informations sur les mesures prises par fedpol dans la partie 2, au chap. 1: Police judiciaire/Stupéfiants.](#) > page 61

4 Traite d'êtres humains

SITUATION

DES PEINES PRIVATIVES DE LIBERTÉ SÉVÈRES.

La Suisse est avant tout touchée par la traite d'êtres humains aux fins d'exploitation sexuelle des femmes. Depuis quelques années, les victimes présumées sont principalement originaires de Roumanie, de Hongrie et de Bulgarie, mais aussi d'Asie (notamment de la Thaïlande et de Chine), d'Amérique du Sud (Brésil) et d'Afrique (Nigéria). Ces conclusions sont tirées des informations fournies par les services partenaires en Suisse et à l'étranger et traitées par la PJF.

Les victimes sont généralement sous pression en raison de circonstances extérieures, par exemple à la suite d'une situation de pauvreté dans le pays d'origine, d'un climat familial difficile ou d'un manque de perspectives professionnelles. Elles sont alors particulièrement vulnérables et risquent d'être exploitées. Quant aux auteurs, ce sont principalement des hommes, parfois suisses, mais pour la plupart étrangers et très souvent originaires de la même région que leurs victimes. Ils opèrent rarement seuls et forment en général de petits groupes. Dans certains cas, ils sont même membres de grandes organisations criminelles ou travaillent pour le compte de celles-ci. Ils utilisent différentes méthodes pour contraindre leurs victimes et limiter leur autodétermination: l'exploitation de leur situation financière, la prise d'ascendant psychologique, les menaces répétées et les violences physiques si nécessaire. En général, les femmes savent à l'avance qu'elles seront amenées à se prostituer en Suisse, mais c'est surtout sur les conditions dans lesquelles elles effectueront ce travail qu'elles sont trompées. Comme le confirment les jugements et les enquêtes judiciaires de l'année sous revue, la traite d'êtres humains aux fins d'exploitation sexuelle peut se présenter partout où l'on trouve de la prostitution: dans la rue, dans les cabarets, dans les bars de rencontre, dans les maisons closes ou dans les saunas. En outre, des éléments laissent supposer que des femmes sont aussi victimes d'exploitation sexuelle dans les locaux de certaines diasporas. On observe au cours des dix dernières années une légère hausse du nombre de condamnations pour traite d'être humains ou pour encouragement à la prostitution entrées en force. Pendant l'année sous revue, des jugements sévères ont été rendus dans les cantons de Berne, de Schaffhouse, du Tessin

et de Zurich, condamnant les prévenus à des peines privatives de liberté allant jusqu'à 17 ans pour traite d'êtres humains en combinaison avec d'autres infractions.

TRAITE DE FEMMES DE ROUMANIE, DE BULGARIE ET DE HONGRIE.

Depuis quelques années, une part importante des femmes se prostituant en Suisse sont originaires de Roumanie, de Bulgarie et de Hongrie. Par conséquent, la police s'intéresse de près aux groupes et aux individus qui exploitent ces femmes. Des jugements rendus dans les cantons de Berne, du Tessin et de Zurich pendant l'année sous revue ont démontré une fois encore que les auteurs placent volontairement les femmes en situation de détresse ou qu'ils exploitent leur vulnérabilité. Ils exercent en outre une pression très forte sur leurs victimes en recourant à la violence tant physique que psychologique. Des éléments recueillis en Roumanie indiquent que les victimes sont parfois forcées, dans des conditions épouvantables, de se prostituer dans leur pays d'origine alors qu'elles sont encore mineures. Une fois majeures, elles sont placées en Suisse et dans d'autres pays.

Les responsables des filières exploitant des femmes de Roumanie, de Bulgarie et de Hongrie se distinguent par leur flexibilité et leur rapidité à s'adapter aux différentes situations.

Après la fermeture à Zurich du secteur du Sihlquai en août 2013, des responsables hongrois qui dominaient la prostitution de rue dans ce périmètre ont déplacé leurs activités dans des établissements, dans d'autres cantons ou à l'étranger. Par ailleurs, la présence d'auteurs de la traite d'êtres humains bulgares auparavant actifs en France, en Autriche ou en Pologne a été constatée en Suisse. Enfin, un groupe de proxénètes bulgares est basé depuis un certain temps sur le Plateau, d'où il envoie des prostituées bulgares travailler dans les rues de différentes régions du pays.

TRAITE DE FEMMES ET DE TRAVESTIS THAÏLANDAIS.

En Suisse et dans d'autres Etats, certains auteurs de la traite d'êtres humains agissent comme «têtes de pont» de groupes criminels thaïlandais ou achètent à ces derniers des femmes et des travestis qu'ils exploitent ensuite eux-mêmes. Dans la plupart des cas, les victimes doivent, une fois dans le pays

de destination, gagner des sommes énormes pour être en mesure de rembourser leurs dettes. Elles subissent en outre des pressions de la part des criminels, qui veillent à empêcher qu'elles ne cherchent de l'aide. Selon des indications récentes de la police, les enquêtes et les procédures judiciaires attestent que ce mode opératoire est très régulièrement appliqué en Suisse. Au cours de l'année sous revue, la Cour suprême bernoise a non seulement confirmé mais renforcé les jugements rendus par l'instance inférieure contre plusieurs membres d'un réseau de traite d'êtres humains actif en Suisse alémanique. La principale accusée thaïlandaise a été condamnée en deuxième instance à une peine d'emprisonnement de six ans et demi. Le tribunal a considéré que la femme s'était rendue punissable de la traite de 37 personnes et de l'encouragement à la prostitution de 50 personnes. En 2014 se tiendra, de nouveau dans le canton de Berne, le jugement d'un auteur thaïlandais opérant de manière très semblable.

Alors que des ressortissants thaïlandais sont depuis longtemps implantés dans le milieu de la prostitution, les services compétents ont constaté depuis quelques années la présence, dans plusieurs cantons, de femmes chinoises qui pratiquent illégalement la prostitution. Si ce phénomène est encore marginal, il n'en est pas moins essentiel de l'observer. Bien que ces femmes soient en général en possession d'un titre de séjour délivré par un Etat de l'UE, ce document ne leur appartient pas toujours. Il semble que les prostituées chinoises travaillent pour un réseau actif au niveau international, qui les exploite et leur procure les papiers nécessaires.

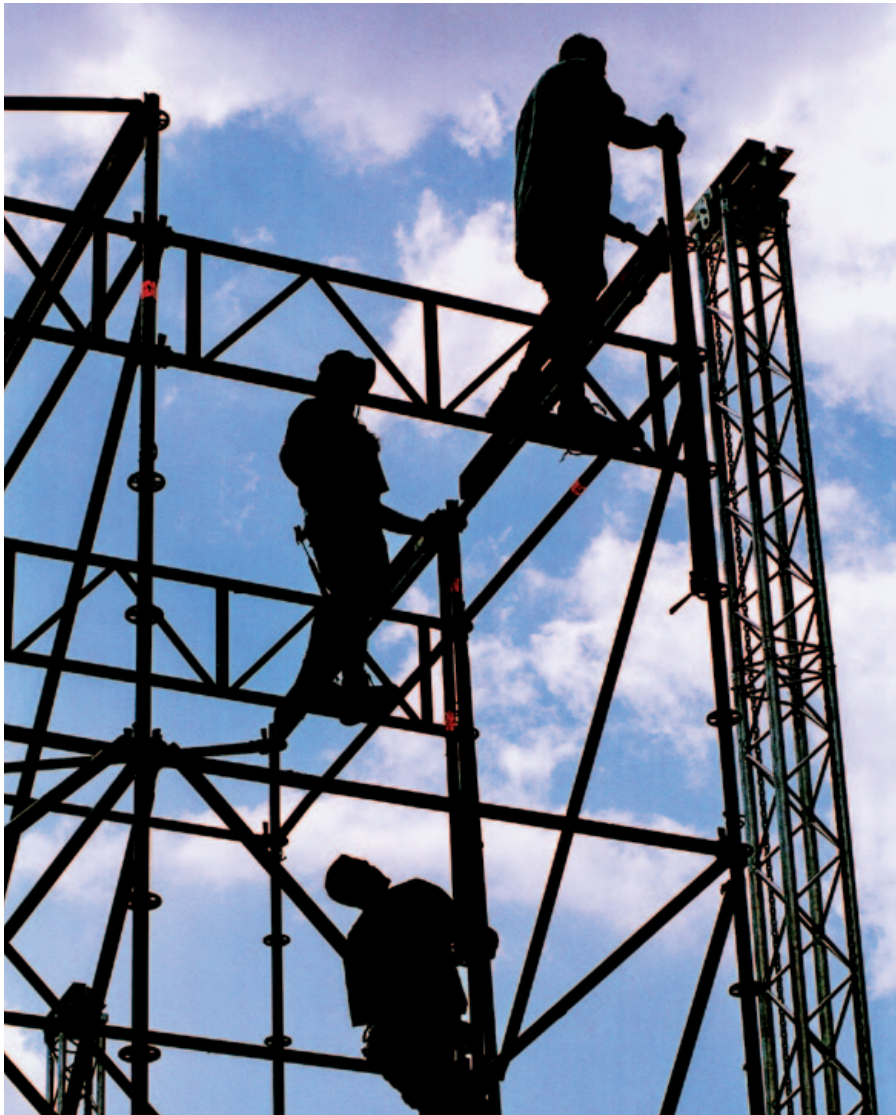
EXPLOITATION DU TRAVAIL. Selon les informations dont dispose la police, les activités telles que les soins, l'économie domestique, l'agriculture, la restauration et le secteur de la construction sont les plus susceptibles d'abriter des cas de traite d'êtres humains dans le but d'exploiter le travail. Les procédures restent néanmoins peu courantes. Le tribunal pénal de Bâle-Ville a rendu en 2013 l'un des rares jugements en lien avec cette forme d'exploitation lorsqu'il a condamné un couple autrichien d'origine serbe à des peines de réclusion avec sursis, notamment pour traite d'êtres humains. Les condamnés avaient engagé une Roumaine comme employée domestique. Ils avaient confisqué ses papiers, l'avaient exploitée pendant des mois dans des conditions méprisant la vie humaine, l'avaient frappée et avaient refusé de lui verser un salaire.

Dans plusieurs cantons, des mineurs et des adultes roms qui pratiquaient la mendicité organisée ou avaient commis des infractions contre le patrimoine ont été arrêtés au cours de l'année sous revue. Certains éléments suggérant que, dans certains cas, l'auteur de l'infraction agit sous la contrainte tendent à se confirmer. Les auteurs tirent parti de la majorité pénale limitée des enfants. Ils recourent également à de fausses promesses, à des menaces et à des dettes fictives pour placer les adultes dans une relation de dépendance qui leur permet d'exploiter la force de travail de leurs victimes. Une affaire jugée en 2012 par les autorités genevoises montre de manière exemplaire que les victimes sont échangées entre les auteurs et sont contraintes de mendier, de commettre des infractions contre le patrimoine ou de se prostituer afin de se procurer chaque jour des sommes précises qu'elles doivent remettre aux auteurs. La condamnation de l'un des auteurs pour traite d'êtres humains est entretemps entrée en force.

EVALUATION

AUCUNE ESTIMATION RÉCENTE. Aucune estimation récente se fondant sur les données des autorités suisses ne permet de chiffrer le nombre de victimes de la traite d'êtres humains dans notre pays. Les valeurs publiées sont obsolètes ou discutables. Les données collectées par les différents cantons et villes suggèrent que le marché du sexe en Suisse va croissant depuis quelques années. Les raisons avancées pour expliquer cette progression sont la libre circulation des personnes, la prospérité de la Suisse et le contexte plutôt libéral en matière de prostitution. Dans le monde comme en Europe, les inégalités sociales tendent à se creuser. Le renforcement des dispositions légales relatives à la prostitution qui est actuellement en cours de discussion ou qui a déjà été décidé dans les pays voisins ainsi que les crises économiques qui ont frappé certains Etats européens devraient ainsi contribuer à la croissance de l'offre sur le marché du sexe et conduire à un durcissement de la concurrence en Suisse. On peut donc s'attendre à une augmentation du nombre de victimes de la traite d'êtres humains.

DE NOMBREUX CAS NON RECENSÉS. On estime que le nombre de cas de traite d'êtres humains non recensés est élevé. Généralement, les cas ne sont pas poursuivis parce que l'infraction n'est pas identifiée. De plus, les groupes criminels se montrent souvent très flexibles, ce qui leur permet d'échapper aux contrôles policiers ou, en cas de pression constante, de



EXPLOITATION DU

TRAVAIL. Selon les informations de la police, le secteur de la construction n'est pas épargné par la traite d'êtres humains aux fins d'exploitation du travail. Les procédures sont néanmoins très rares. (PHOTO KEYSTONE)

26
27

se déplacer pour une durée prolongée. Même lorsque de nombreux indices laissent présumer un cas de traite d'êtres humains, il n'est pas rare que la poursuite échoue face au refus de témoigner de la victime, qui est mise sous pression ou qui, malgré l'évidence des conditions d'exploitation, ne se considère pas comme telle. La protection extraprocédurale des témoins en Suisse peut résoudre en partie ce problème. Néanmoins, il manque souvent dans les pays d'origine des victimes menacées des offres d'aide de base, comme des maisons d'accueil pour femmes, des hébergements de fortune ou une protection des victimes par la police qui soit indépendante d'un programme de protection des témoins. En outre, les programmes d'intégration offerts par les ONG sont pour la plupart surchargés. Une fois rentrées dans leur pays d'origine, les victimes courent donc le risque de voir

les responsables se venger ou d'être à nouveau exploitées.

La Suisse fournit un effort considérable dans la lutte contre la traite d'êtres humains, tant dans notre pays que dans le cadre d'une collaboration étroite avec différents services des pays d'origine des victimes. Toutefois, les possibilités d'influencer de nombreux facteurs, tels que la situation économique des pays d'origine, est limitée. Il ne faut donc pas s'attendre à une diminution du nombre de victimes à moyen terme.

Vous trouverez des informations sur les mesures prises par fedpol dans la partie 2, au chap. 1: Police judiciaire/Traite d'êtres humains et trafic de migrants, ainsi qu'au chap 4: Police administrative, soutien policier et recherches/Coordination contre la traite d'êtres humains et le trafic de migrants. > pages 57 et 85

Les données statistiques sont disponibles dans la partie «Statistiques» du rapport annuel à l'adresse: > www.fedpol.admin.ch/rapport

5 Trafic de migrants

SITUATION

MODIFICATION DES ITINÉRAIRES. En 2013, la Suisse a été touchée par le trafic de migrants effectué par métier autant comme pays de transit que comme pays de destination. Les communications reçues par la PJF montrent qu'au cours de l'année sous revue, les passeurs soupçonnés étaient principalement originaires du Kosovo, de Syrie, d'Erythrée, d'Albanie, de Serbie et de Suisse, alors que leurs victimes provenaient surtout du Kosovo, de Syrie, d'Afghanistan et d'Erythrée.

En 2013, le trafic à la frontière terrestre entre la Turquie et la Grèce a diminué de manière significative par rapport aux années précédentes. Cette baisse s'explique principalement par le renforcement de la surveillance des autorités grecques dans cette région frontalière ainsi que par la clôture récemment érigée le long de la frontière avec la Turquie. Par conséquent, le trafic à la frontière terrestre entre la Turquie et la Bulgarie et à la frontière maritime entre la Turquie et la Grèce a augmenté. Les victimes sont généralement déplacées d'un passeur à l'autre sur la route des Balkans, de la Bulgarie ou de la Grèce jusqu'au pays de destination. Les itinéraires passant par la Croatie, la Slovénie et l'Italie ont donc gagné en importance.

Pendant l'année sous revue, de plus en plus de migrants partant d'Afrique du Nord ont tenté de rejoindre l'Italie en traversant la Méditerranée, ce qui a entraîné une hausse du nombre de victimes décédées lors de la traversée à la suite d'accidents maritimes. Comme les conditions météorologiques ne permettent pas d'emprunter cet itinéraire en hiver, les trafiquants tentent pendant la saison chaude de transporter autant de personnes que possible au moyen de leurs canots, dont la navigabilité n'est souvent que tout juste suffisante.

Au cours de l'année sous revue, les modifications d'itinéraires décrites ci-dessus et l'augmentation du nombre de migrants transitant par le nord de l'Italie qui en a découlé ont contribué à une progression du nombre de passages clandestins en Suisse par les frontières sud et sud-ouest du pays, frontières intérieures de l'espace Schengen. En revanche, le nombre de franchissements illégaux de la frontière est ont diminué par rapport à l'année précédente. Selon les informations de la police, les passeurs au départ de Milan, pour certains résidents suisses,

tendent de plus en plus à entrer en Suisse par la région genevoise plutôt que par le Tessin. On peut supposer que le détour par la France est considéré comme étant l'itinéraire le plus sûr pour pénétrer dans le pays.

TRAFIC DE RESSORTISSANTS KOSOVARS. Pendant l'année sous revue, le nombre de cas de trafic de migrants que la PJF a traités et qui concernaient des ressortissants kosovars a augmenté de manière significative. La situation économique précaire au Kosovo et l'importante diaspora de souche albanaise présente en Suisse sont les principales raisons du très grand nombre de jeunes Kosovars qui entreprennent ce voyage clandestin vers notre pays. Dans la plupart des cas, des groupes se chargent au Kosovo de l'organisation, qui repose sur un vaste réseau de contacts au sein de la diaspora en Suisse. Souvent, des documents falsifiés sont utilisés pour faciliter l'entrée dans l'espace Schengen ainsi que l'obtention d'un permis de séjour suisse. Selon les informations de la police, les groupes de passeurs forcent parfois les migrants à commettre des infractions en Suisse. De plus, une partie des personnes entrées illégalement sur le territoire suisse travaille pour des employeurs de souche albanaise.

TRAFIC DE RESSORTISSANTS CHINOIS. Au mois de juin 2013, les autorités de police de neuf cantons ont mené une opération coordonnée par la PJF contre un réseau chinois soupçonné de trafic de migrants. Elles ont arrêté provisoirement et interrogé une cinquantaine de ressortissants chinois. Elles ont en outre saisi de nombreux documents falsifiés ainsi que quelques documents authentiques, qui n'appartenaient cependant pas aux personnes arrêtées. Il s'est avéré, lors des enquêtes menées en Suisse et à l'étranger, que plusieurs personnes avaient obtenu des titres de séjour suisses grâce à de faux passeports portugais. Ces migrants étaient employés comme cuisiniers ou comme aides de cuisine dans des restaurants chinois. Par ailleurs, l'enquête a permis de mettre au jour des connexions avec un réseau de passeurs opérant en France et qui, grâce à des documents falsifiés, obtenait pour des migrants venant de Chine et d'Etats africains des passeports français authentiques. En avril 2013, la police française a arrêté les membres de ce réseau, dont un passeur résidant



TRAFIC DE MIGRANTS PAR LA MÉDITERRANÉE.

Pendant l'année sous revue, de plus en plus de migrants partant d'Afrique du Nord ont tenté de rejoindre l'Italie en traversant la Méditerranée. Photo de migrants au large de Ténériffe.

(PHOTO KEYSTONE)

en Suisse qui se trouvait en France pour ses activités illégales. L'enquête de police a montré que les groupes de passeurs chinois disposent d'un excellent réseau. Ils travaillent de manière très professionnelle et profitent du fait que la diaspora chinoise forme une communauté repliée sur elle-même, dans laquelle il est très difficile pour une personne de l'extérieur de pénétrer.

EVALUATION

LA FALSIFICATION DE DOCUMENTS, UN MODE OPÉRATOIRE TOUJOURS PLUS COURANT.

Selon les informations de la police, les groupes criminels font toujours plus usage de documents falsifiés pour acheminer clandestinement des migrants. Ils peuvent ainsi faire croire que l'entrée ou le séjour de la personne se font en toute légalité. Ce mode opératoire permet aux auteurs d'agir dans l'ombre et de ne pas être identifiés. Au cours des dernières années, la demande en documents falsifiés a fortement augmenté tant dans les pays d'origine que dans les pays de transit des migrants. Selon les moyens financiers dont dispose la personne, les groupes criminels peuvent

fabriquer non pas un seul document, mais un jeu de documents comprenant par exemple un passeport ainsi que des cartes d'identité, d'assurance-maladie et de crédit du même pays. En Europe du Sud-est notamment, de nombreux ateliers de falsification fournissent aux migrants un large éventail de documents de presque tous les Etats Schengen. Des autorisations de séjour suisses falsifiées, aux formats papier ou carte de crédit, sont régulièrement l'objet de saisies.

UNE LUTTE SUR PLUSIEURS NIVEAUX. Le trafic de migrants est devenu pour les groupes criminels une activité attrayante, dont les gains sont importants et les risques de poursuite pénale relativement faibles. Ces groupes sont souvent organisés en réseaux présents tant sur le territoire suisse qu'à l'étranger et connaissent les lacunes de la lutte contre la criminalité en Suisse. Dans le cadre de leurs activités, ils savent exploiter ces dernières de manière très ciblée. Les enquêtes menées sur des réseaux de trafiquants sont très ardues. Les autorités cantonales de poursuite pénale doivent disposer de spécialistes formés et compétents, au fait des particularités et des défis que comportent les cas de trafic de migrants. C'est le cas d'un nombre croissant de services de justice et de police cantonaux. Au cours des dernières années, plusieurs actions ont en outre montré que les autorités sont toujours plus sensibles au problème du trafic de migrants. En revanche, certains cantons ne disposent pas pour l'heure de ressources suffisantes pour accorder une grande priorité à ce phénomène. Dans ce cas, ce ne sont pas les divisions judiciaires des corps de police qui, dans le cadre de l'entraide judiciaire ou d'échanges internationaux d'informations policières, traitent les cas liés à la migration ou les éventuelles annonces qui s'y rapportent, mais les collaborateurs de la police de sécurité ou des autorités administratives. Ainsi, les informations obtenues lors de procédures pénales menées à l'étranger ou lors de l'arrestation de passeurs par le Corps des gardes-frontière ne sont souvent pas traitées par la police judiciaire. Sans enquêtes, une grande part du trafic organisé de migrants reste dans l'ombre, notamment son agencement et ses structures hiérarchiques. ●

Vous trouverez des informations sur les mesures prises par fedpol dans la partie 2, au chap. 1: Police judiciaire/Traite d'êtres humains et trafic de migrants, ainsi qu'au chap. 4: Police administrative, soutien policier et recherches/Coordination contre la traite d'êtres humains et le trafic de migrants.

> pages 57 et 85

Les données statistiques sont disponibles dans la partie «Statistiques» du rapport annuel à l'adresse:

> www.fedpol.admin.ch/rapport

6 Fausse monnaie

SITUATION

SIMPLES FALSIFICATIONS DE BILLETS SUISSES.

Le nombre de faux billets de banque suisses saisis est similaire à celui des années précédentes. Aucun élément n'indique que des criminels seraient en mesure de réaliser de fausses coupures suisses de haute qualité en impression offset. Environ 90% des faux billets saisis ont été réalisés à l'aide d'imprimantes à jet d'encre. Les 10% restants ont été imprimés à l'aide d'imprimantes laser couleur ou de photocopieuses. Ces faux ne reproduisant pas les différents éléments de sécurité, il est aisé, même pour les non-spécialistes, de les reconnaître.

Certains groupes ou individus isolés n'hésitent pas investir beaucoup d'énergie dans la falsification de billets de banque suisses. Ainsi, avec des moyens simples mais sans lésiner sur le temps nécessaire, ils reproduisent sur un nombre important de copies ou d'impressions les éléments de sécurité figurant sur les coupures authentiques. Les faux-monnayeurs savent en outre exploiter de manière ciblée des circonstances particulières, comme des situations de stress, pour mettre leur monnaie en circulation. Ils réduisent ainsi le risque que la victime se rende compte de la supercherie à temps. Au cours de l'année sous revue, de la fausse monnaie a par exemple été mise en circulation dans le milieu de la drogue. Dans un cas, la valeur nominale totale des faux billets saisis dépassait 170 000 francs. Les auteurs avaient reproduit avec soin les éléments de sécurité et avaient mis une partie des coupures en circulation.

BILLETS DE BANQUE SUISSES NON VALABLES EN CIRCULATION.

Une des particularités de l'année sous revue a été la saisie de coupures suisses volées qui n'avaient pas encore passé tous les stades de fabrication. Les auteurs avaient dérobé chez l'imprimeur en Suisse environ 1800 billets de 1000 francs pendant le processus de production et en avait mis une partie en circulation. A l'automne 2012, deux personnes ont tenté d'échanger à Londres 37 de ces coupures contre une autre monnaie. Au cours de l'année sous revue, certains de ces billets ont également refait surface en Suisse. Les billets non valables ne sont que difficilement identifiables à première vue. L'enquête sur cette affaire n'est pas encore ter-

minée. Les détenteurs des coupures incriminées sont indemnisés à la valeur nominale de ces dernières via la Banque nationale suisse.

FABRICATION PROFESSIONNELLE DE FAUX DOLLARS ET EUROS.

Au cours de l'année sous revue, le nombre de faux billets en dollars américains saisis était nettement inférieur à celui des années précédentes. Il n'est cependant pas rare d'observer des fluctuations en la matière et il n'est donc pas possible de dégager une tendance de ce recul. Le nombre de faux billets en euros saisis est comparable à celui des années précédentes. Les fausses coupures en dollars et en euros saisies avaient pour la plupart été produites de manière très professionnelle en impression offset. Ces produits d'excellente qualité ne sont que difficilement identifiables.

UN TABLEAU HÉTÉROGÈNE DES AUTEURS. En matière de fausse monnaie, le profil des auteurs est très variable. Les producteurs sont pour la plupart des hommes. Il peut s'agir tant de jeunes qui cherchent à faire une plaisanterie que de groupes liés au crime organisé, qui produisent de la fausse monnaie de qualité en grande quantité et qui mettent cette dernière en circulation. Les auteurs sont, notamment dans le cas de simples faux billets de banque suisses, d'origine suisse ou présentent un lien avec la Suisse. Les faux billets en euros de très bonne qualité sont principalement produits dans le sud de l'Europe. Aucune nationalité particulière ne ressort dans les groupes qui mettent ces fausses coupures en circulation.

EVALUATION

UN RISQUE MOINDRE. En Suisse, le risque de subir un préjudice en lien avec de faux billets de banque suisses est faible. En effet, ceux-ci sont généralement immédiatement identifiables. Il convient de faire preuve d'une prudence accrue lorsque la situation ne permet pas un contrôle intuitif des billets. C'est notamment le cas pour les caissiers et les caissières en cas de forte affluence. Les dernières saisies de fausses coupures suisses produites de manière professionnelle remontent aux années 90. Cela suggère que les milieux du crime organisé jugent la falsification de billets de banque suisse peu attrayante en



BILLET DE BANQUE SOUS RAYONS UV. Les contrefaçons de billets d'euros sont souvent l'œuvre de professionnels, ce qui les rend difficilement décelables. (PHOTO THINKSTOCK)

raison des éléments de sécurité et du petit espace de circulation du franc suisse.

LA SUISSE COMME PAYS DE TRANSIT. Pour les billets en dollars ou en euros, la situation est différente: la fausse monnaie n'est pas seulement produite en grande quantité, elle est aussi de bonne qualité. La Suisse n'est touchée que de manière marginale par ce phénomène. En général, elle sert de pays de transit lors du passage des billets d'un pays européen à un autre. Les auteurs ne tentent que rarement de mettre en circulation en Suisse des fausses coupures en euros.

Si les dommages causés à des particuliers par la fausse monnaie peuvent être considérables, le préjudice économique subi à l'échelle nationale est faible. Aucun indice ne laisse prévoir que cette situation devrait changer à moyen terme. ●

Vous trouverez des informations sur les mesures prises par fedpol dans la partie 2, au chap. 1: Police judiciaire/Coordination en matière de fausse monnaie. > page 63

Les données statistiques sont disponibles dans la partie «Statistiques» du rapport annuel à l'adresse: > www.fedpol.admin.ch/rapport

7 Trafic de biens culturels

SITUATION

PILLAGE DE SITES ANTIQUES. L'année sous revue a été marquée au niveau international par les répercussions croissantes des conflits armés sur le développement du trafic de biens culturels. Dans de nombreux Etats en guerre ou déstabilisés depuis peu par des conflits, les pillards utilisent à leur profit les brèches laissées ouvertes par la désorganisation de l'administration publique. Ils agissent souvent en bandes organisées, procèdent de manière très professionnelle et disposent d'un réseau international. Ainsi, des biens culturels de nécropoles égyptiennes se sont retrouvés dans des marchés à Londres.

La situation est particulièrement dramatique en Syrie: les images satellite publiées par l'UNESCO montrent que des sites historiques comme celui d'Apamée près d'Hama ont été systématiquement pillés et sont déjà largement détruits. A cela s'ajoutent des pillages et des vols dans les musées, par exemple à Homs. Les objets issus de pillages apparaissent généralement tout d'abord dans des marchés d'antiquités en Jordanie, en Turquie et à Dubaï avant d'être transportés plus loin. La situation est grave en Egypte également, où les fouilles sauvages et les pillages visent non seulement des sites connus comme celui des nécropoles royales et des pyramides de Dahchour, mais aussi d'autres sites qui n'ont pas encore été entièrement explorés par les scientifiques. La situation est tout aussi préoccupante en Afghanistan, en Irak, en Libye, au Mali, au Nigéria et dans d'autres Etats africains.

L'Amérique centrale, l'Amérique du Sud et l'Extrême-Orient connaissent les mêmes phénomènes. Dans ces régions, il s'agit toutefois généralement d'un problème circonscrit localement. Souvent, la population locale, établie depuis longtemps sur les lieux, est impliquée. Elle estime avoir le droit de disposer du sol et de ses trésors et tire une partie de ses revenus du trafic de biens culturels. Ces particularités locales rendent encore plus difficile la lutte contre les pillages.

SITUATION CONTRASTÉE EN EUROPE. L'Europe n'a pas été épargnée par les vols et le trafic de biens culturels durant l'année sous revue. La situation évolue toutefois de manière différente selon les régions. Tandis que des pays comme l'Italie et la France pré-

sentent respectivement des chiffres en baisse et stables, on constate par exemple dans les Etats balkaniques et en Grèce une augmentation des vols dans les musées et des fouilles illégales. Des vols qui ont fait parler d'eux se sont aussi produits dans des musées aux Pays-Bas et en Belgique.

Dans le trafic de biens culturels, les falsifications prennent de l'importance. Ces dernières années, des cas importants de faux biens culturels ont été mis au jour, notamment en Allemagne. Grâce à ces cas, les acteurs du marché de l'art sont devenus plus attentifs et plus prudents si bien que le nombre de cas douteux a lui aussi augmenté en parallèle. Il est arrivé qu'on observe que les faussaires de biens culturels et ceux d'articles de luxe et de consommation comme les habits, les accessoires, les parfums, les montres, les vins ou les cigarettes recourent aux mêmes méthodes de production et aux mêmes canaux de distribution.

SITUATION STABLE EN SUISSE. En Suisse, la situation est restée stable en 2013. Les statistiques établies à partir des informations des polices cantonales montrent que le nombre d'infractions et que celui des objets ainsi volés n'ont que peu varié durant la dernière décennie. Les cantons de Vaud, de Berne et de Zurich ont été les plus touchés par ce type de vols durant l'année sous revue, tandis que c'était la Suisse centrale qui l'était le moins. Des facteurs comme la proximité de la frontière et la taille des agglomérations urbaines de ces cantons expliquent probablement ces différences régionales. Les particuliers, suivis des marchands d'art professionnels, sont les premières cibles des vols.

Concernant le marché de l'art, il y a eu durant l'année sous revue des vols de biens culturels d'importance. Ainsi, des peintures contemporaines ont été volées à l'étranger, où une exposition avait eu lieu, durant leur transport en direction de la Suisse et des pièces de monnaies en or ont été dérobées lors d'un vol à main armée commis dans un magasin lausannois.

EVALUATION

LA SUISSE DE MOINS EN MOINS UNE CIBLE PRIVILÉGIÉE POUR LE TRAFIC INTERNATIONAL. Les craintes selon lesquelles la Suisse pourrait devoir faire face à l'arrivée d'un grand nombre de biens



TRAFIC DE BIENS CULTURELS. La rue principale bordée de colonnes colossales au centre d'Apamée, photographiée avant la guerre civile en Syrie. La ville romaine a été en grande partie pillée et détruite au cours des affrontements de ces dernières années. (PHOTO KEYSTONE)

culturels volés en Syrie ou en Egypte ne se sont pas confirmées. Les enquêtes d'INTERPOL confirment que le trafic de biens culturels de ces Etats ne passe pas par la Suisse. Cela pourrait s'expliquer d'une part par le fait que le Corps des gardes-frontière a été sensibilisé à cette problématique, ce qui a conduit à une vigilance accrue à la frontière. D'autre part, cela pourrait être le résultat de la loi sur le transfert des biens culturels, qui est entrée en vigueur il y a quelques

années, et de la législation sur les douanes révisée en 2009. Grâce à ces révisions de lois récentes, les activités criminelles commises dans ce domaine peuvent être poursuivies avec une plus grande efficacité. Tandis que le marché légal de l'art en Suisse fleurit comme jamais auparavant, notre pays a clairement perdu en attractivité pour le trafic international de biens culturels. ●

8 Cybercriminalité

Les formes de criminalité impliquant l'utilisation d'Internet se répartissent en deux domaines. Par cybercriminalité au sens strict du terme, on entend les infractions commises à l'aide des technologies offertes par Internet ou qui se servent des faiblesses de ces technologies. À titre d'exemples, on peut citer des infractions comme le «hacking», le «Distributed Denial of Service» (DDoS) ou la création et la mise en circuit de maliciels. Ces infractions sont apparues avec Internet et ne visent que ses technologies. La cybercriminalité au sens large se sert d'Internet comme moyen de communication et fait un usage abusif des possibilités existantes que sont notamment la communication par courrier électronique ou l'échange de fichiers à des fins malhonnêtes. On peut citer entre autres l'envoi de spams, les arnaques sur les plates-formes de petites annonces ou la diffusion de pornographie interdite.

Cybercriminalité au sens strict du terme – Détérioration et vol de données

SITUATION

DÉTÉRIORATION DE DONNÉES EN LIEN AVEC DES CAS DE CHANTAGE ET D'ESCROQUERIE SUR LES PLATES-FORMES D'E-BANKING. Un mode opératoire qui a souvent été signalé au Service de coordination de la lutte contre la criminalité sur Internet (SCOCI) durant l'année sous revue était l'installation organisée et non ciblée de maliciels sur les ordinateurs de particuliers ou d'entreprises. À titre d'exemples, on peut citer les «rançongiciels» (terme formé à partir des mots «rançon» et «logiciel»). Ce maliciel bloque l'ordinateur après l'avoir infecté, l'empêchant ainsi de poursuivre toute activité. Les personnes concernées sont priées de verser une rançon en utilisant le code figurant sur le bon d'un fournisseur de services de paiement anonyme afin de débloquent l'ordinateur. En plus de bloquer l'ordinateur, les nouvelles variantes de rançongiciels chiffrent les données enregistrées sur l'ordinateur. Ces données restent inutilisables même après le nettoyage

effectué par un spécialiste. La pression exercée par la demande de paiement ne fait ainsi que s'intensifier.

Dans d'autres cas, des ordinateurs ont été infectés par un maliciel dont le but est de modifier le comportement du navigateur Internet au moment de l'ouverture d'une session d'e-banking. Le maliciel s'attaque aux comptes des lésés et déclenche des transactions sur les comptes d'agents financiers nationaux et étrangers. Les sommes dérobées sont ensuite transférées plus loin par le biais d'un réseau d'agents financiers. Selon les informations obtenues dans des cas s'étant produits par le passé, on suppose que les mandants et les créateurs de maliciels se trouvent dans les États membres occidentaux de la CEI.

ATTAKES CONTRE DES ENTREPRISES. Les petites et moyennes entreprises (PME) sont de plus en plus souvent la cible d'attaques visant leurs sites Internet ou leur infrastructure de télécommunication. Les auteurs de ces attaques s'introduisent de manière indue dans des installations de téléphonie Voice-over-IP pour converser à distance avec des pays d'Afrique, d'Amérique centrale ou d'Amérique du Sud.

Pour les entreprises concernées, cela représente des coûts considérables, qui peuvent s'élever jusqu'à plusieurs dizaines de milliers de francs par cas. Les attaques peuvent également viser les données de clients comme les adresses électroniques, les numéros de téléphone ou les données de factures, acquises par le biais de failles de sécurité dans l'infrastructure de communication des entreprises.

Il n'en résulte certes pas des dommages financiers directs, mais des coûts pour assurer la sécurité des données, la création de copies de sauvegarde et la suppression des failles de sécurité constatées. En outre, un vol nuit généralement à la réputation d'une entreprise, réduit la confiance de la clientèle et cause ainsi un dommage difficilement chiffrable.

EVALUATION

ECONOMIE SOUTERRAINE FLORISSANTE SUR INTERNET. En raison du nombre croissant d'appareils pouvant se connecter à Internet, gérant et enregistrant des données personnelles tels que les smartphones, et vu l'importance croissante de l'identité

numérique au quotidien, il devient de plus en plus facile de voler et d'utiliser abusivement des identités numériques et ainsi de s'enrichir illicitement.

Ces dernières années, une économie souterraine florissante et bien structurée s'est développée autour du vol d'identités numériques et du développement de maliciels. Les cybercriminels utilisent les canaux de l'économie souterraine pour louer et mettre en vente leurs prestations et leurs produits. Pour les autorités de poursuite pénale, il devient toujours plus difficile d'infiltrer et d'ébranler cette économie. D'une part, les acteurs principaux de cette économie sont difficiles à identifier. D'autre part, on ne dispose que de peu d'informations sur l'endroit où se situeraient réellement ces personnes, ce qui complique l'attribution des compétences légales.

Les cybercriminels sont conscients des problèmes techniques et juridiques rencontrés par les autorités de poursuite pénale lors de la poursuite des crimes commis et des transactions financières opérées au niveau international. Ils se servent souvent de ces faiblesses du système de manière ciblée. Ils font par exemple passer les communications compromettantes par plusieurs pays. Les retards ainsi engendrés empêchent de retrouver les traces numériques ou rendent du moins cette recherche difficile.

Les réseaux anonymes comme TOR («The Onion Router») ou I2P («Invisible Internet Project») sont eux aussi utilisés par les criminels pour dissimuler tant le lieu des serveurs web offrant leurs prestations que l'endroit où ils se trouvent eux-mêmes. Ce procédé empêche généralement de localiser les serveurs et de les mettre sous séquestre. En cas de soupçons, des agents infiltrés doivent intervenir dans les forums cachés.

A moyen terme, il faut s'attendre à ce que de plus en plus de personnes agissent dans l'économie souterraine et, partant, à un nombre croissant d'attaques. L'émergence constante de logiciels pouvant être utilisés sur Internet et l'augmentation du nombre de données personnelles enregistrées en ligne qui en résulte favorisent le modèle d'affaires «Cybercrime as a Service». Les PME et les particuliers seront probablement de plus en plus visés car ils n'ont pas forcément les moyens de mettre en place des mesures coûteuses pour protéger leurs données personnelles et professionnelles ou ne possèdent pas les connaissances techniques nécessaires. Ils sont ainsi moins à même de résister aux attaques des criminels que les grandes entreprises et les grandes banques.

Cybercriminalité au sens large – Infractions économiques

SITUATION

NOUVELLE AUGMENTATION DES ANNONCES D'INFRACTIONS ÉCONOMIQUES SUR INTERNET.

Durant l'année sous revue, on constate à nouveau une augmentation du nombre d'annonces adressées au SCOCI concernant des infractions contre le patrimoine. Le SCOCI a ainsi reçu davantage d'annonces concernant des tentatives d'escroquerie sur des sites de vente aux enchères et de petites annonces, qui visaient tant les acheteurs que les vendeurs et tant les personnes intéressées que les auteurs des annonces.

Les criminels se donnent de plus en plus de mal pour rendre ces tentatives d'escroquerie plus crédibles. Ils créent par exemple de toutes pièces des sites Internet d'entreprises de transport fictives, systèmes fictifs de suivi d'acheminement des paquets compris. Ainsi, les lésés restent pendant longtemps dans l'illusion que la livraison de la marchandise commandée est en cours. La qualité des faux sites et de la langue utilisée pour présenter les contenus fallacieux s'est fortement améliorée ces dernières années de sorte que les utilisateurs ne peuvent que difficilement distinguer ces attrapes des sites sérieux. Par ailleurs, les criminels s'informent de la situation actuelle en Suisse et utilisent par exemple la pénurie d'appartements dans les agglomérations à des fins criminelles. En effet, des sites consacrés à l'immobilier publient des annonces falsifiées de logements bon marché à Zurich ou à Bâle qui n'existent pas ou qui ne sont pas destinés à la location, afin d'inciter les personnes en recherche d'appartements à louer à verser des acomptes.

Les tentatives de chantage sont de plus en plus nombreuses sur Internet. En effet, des personnes ont signalé au SCOCI qu'elles avaient été contactées par des inconnus alors qu'elles consultaient des réseaux sociaux ou des sites de rencontre afin d'effectuer des actes de nature sexuelle devant leur webcam. Peu après, ces inconnus menaçaient les personnes concernées de diffuser l'enregistrement des actes compromettants si elles refusaient de verser un certain montant. Dans de tels cas, on parle de «sextorsion» (terme formé à partir des mots «sexe» et «extorsion»).

Il est également de plus en plus fréquent que des inconnus utilisent abusivement la réputation d'entreprises ou de fondations afin de publier des



FAILLES DE SÉCURITÉ SUR INTERNET. Il arrive fréquemment que des ordinateurs soient infectés par des maliciels modifiant le comportement du navigateur à l'ouverture d'une session d'e-banking. Les criminels ont ainsi accès aux comptes du client concerné. (PHOTO KEYSTONE)

offres d'emploi douteuses. Les auteurs copient par exemple le site Internet de promoteurs immobiliers suisses réputés et tentent de recruter, par des annonces falsifiées, des agents financiers amenés généralement à blanchir des revenus provenant d'activités criminelles.

USURPATION D'IDENTITÉ ET NOUVELLES FORMES D'INGÉNIERIE SOCIALE. Le nombre d'abus commis à l'aide de données d'accès obtenues illégalement a augmenté parallèlement au nombre croissant de prestations numériques comme l'e-banking ou les achats en ligne. Le nombre d'incidents signalés dans

lesquels les criminels ont essayé, par des e-mails de phishing, de se procurer des données d'accès à des prestations d'e-banking suisses reste élevé. Pour commettre leurs escroqueries ou exercer leur chantage, les criminels misent d'une manière générale de plus en plus sur l'ingénierie sociale. Il s'agit d'une forme de manipulation sociale très difficile à déceler. Par l'ingénierie sociale, les auteurs tentent d'inciter des personnes à commettre certaines actions. Le but est d'accéder à des données personnelles afin de générer des dommages financiers pour la personne concernée. Les auteurs créent par exemple de faux profils sur des réseaux sociaux ou appellent leurs

victimes potentielles en prétendant être un représentant d'un développeur de logiciels. Durant l'année sous revue, on a constaté que les modes opératoires déjà connus se perfectionnaient.

EVALUATION

DIFFICULTÉ À REMONTER LES FILIÈRES DE PRESTATIONS INTERNATIONALES SUR INTERNET. Les infractions relevant de l'escroquerie et du chantage sur Internet sont souvent commises par plusieurs prestataires situés à l'étranger. L'absence d'accords d'entraide judiciaire et la longueur des processus juridiques compliquent la poursuite pénale des infractions commises sur Internet. En outre, seuls quelques-uns des pays concernés possèdent le savoir-faire de police scientifique et les moyens financiers pour retrouver les traces numériques. A cela s'ajoute que les grands fournisseurs d'accès à Internet ne donnent pas suite aux demandes d'informations des autorités ou y répondent trop tard. Les données de connexion ne peuvent alors pas être exploitées car les délais maximaux fixés par la loi pour la conservation des données sont échus, empêchant ainsi de savoir qui sont les détenteurs des raccordements. La coopération internationale en matière de collecte des données de connexion et la collaboration entre les autorités de poursuite pénale et les fournisseurs d'accès à Internet opérant au niveau mondial doivent par conséquent être améliorées. La prévention joue un rôle déterminant dans la lutte contre les phénomènes criminels susmentionnés: des cas dommageables peuvent être évités par une sensibilisation constante de la population face aux offres trompeuses que l'on trouve sur Internet.

Cybercriminalité au sens large – Diffusion de pornographie infantile

SITUATION

DÉPLACEMENT DANS LES DOMAINES D'INTERNET QUI NE SONT PAS ACCESSIBLES À TOUS. La majorité des annonces parvenues au SCOCI relatives à des contenus sexuels interdits accessibles à tous concernaient des sites présentant des scènes d'abus d'enfants. Les bourses d'échange privées de type peer-to-peer (P2P) surveillées par le SCOCI comportaient elles aussi de nombreux fichiers relevant de la pornographie infantile. Durant l'année sous revue,

des ministères publics et des tribunaux ont prononcé divers jugements et ordonnances pénales pour diffusion de pornographie infantile en se fondant sur les dossiers de soupçons établis par le SCOCI. Dans plusieurs cas, on a constaté que les personnes incriminées avaient elles-mêmes commis des abus sur des enfants.

La tendance des pédocriminels à utiliser de plus en plus les bourses d'échange P2P privées pour communiquer entre eux s'est confirmée en 2013. En donnant suite aux demandes de contact qu'ils reçoivent, les fournisseurs de services P2P privés permettent à leurs clients de relier leurs ordinateurs directement et en toute sécurité. Les contenus ainsi échangés ne sont pas accessibles à des tiers comme les autorités de poursuite pénale. Dans le cadre d'opérations internationales, on a en outre constaté qu'une grande partie des personnes qui ont personnellement abusé d'enfants et produit par là du nouveau matériel photo et vidéo sont présentes sur les forums de réseaux comme TOR ou I2P.

EVALUATION

NÉCESSITÉ DE RENFORCER LA COOPÉRATION INTERNATIONALE. Le nombre de sites Internet signalés qui sont accessibles au public est en recul. Les pédocriminels n'en poursuivent pas moins leurs activités, mais sur les darknets, une tendance à la hausse qui, probablement, continuera. Sur ces réseaux virtuels privés, le moyen le plus efficace de se procurer des informations est l'investigation secrète. Elle est toutefois souvent difficile à mettre en place. L'accès aux forums où évoluent les pédophiles et les cybercriminels sont soumis à des critères stricts que les enquêteurs travaillant sur mandat des autorités de poursuite pénale ne peuvent pas remplir. Les enquêtes menées sur les darknets se heurtent à une difficulté supplémentaire, à savoir qu'en raison de la structure de ces réseaux, il n'est pas possible de les attribuer à un pays précis. Le renforcement de la coopération internationale et la réduction de la durée des processus légaux sont par conséquent d'une importance capitale pour mener des opérations et des enquêtes efficaces et qui permettent de lutter contre la diffusion de pornographie infantile et d'agir contre ceux qui en sont à l'origine. ●

Vous trouverez des informations sur les mesures prises par fedpol dans la partie 2, au chap. 1: Police judiciaire/Pédocriminalité et pornographie illégale, ainsi qu'au chap. 4: Police administrative, soutien policier et recherches/Mesures contre la cybercriminalité. > pages 60 et 83

9 Violence lors de manifestations sportives

SITUATION

STABILISATION. En 2013, le nombre de débordements et de cas de violences liés à des événements sportifs est resté au niveau de l'année précédente et confirme la stabilisation déjà constatée en 2012. Depuis 2011, le nombre de personnes enregistrées dans le système d'information HOOGAN oscille entre 1200 et 1400.

Malgré ce léger apaisement, de nombreux défis attendent les autorités et les clubs. Les problèmes que constituent l'usage illicite d'engins pyrotechniques dans les stades et leurs environs et les violences et menaces contre les fonctionnaires ne sont toujours pas résolus. Outre les torches, il arrive de plus en plus souvent que de gros pétards soient utilisés, qui peuvent provoquer de graves blessures pour ceux qui les manipulent et pour les tiers. Le potentiel d'agression dirigé contre la police est considérable. En Suisse, il existe des virages de supporters dans lesquels les experts du hooliganisme ne se risquent même plus. Leur simple présence y est parfois interprétée comme une provocation face à laquelle il n'est pas rare que les supporters à risque réagissent par des actes de violence. De même, les confrontations opposant supporters à risque et services de sécurité privés au moment des contrôles d'accès aux stades sont en augmentation.

Les problèmes liés aux manifestations sportives touchent essentiellement les ligues de football et de hockey sur glace les plus élevées. Aucune tendance à l'augmentation des confrontations n'a été constatée dans les ligues inférieures. Les matches des équipes nationales se sont déroulés dans le calme. Le nombre total de supporters à risque est stable depuis plusieurs années. Selon les nouvelles estimations de fedpol, la proportion de personnes prêtes à recourir à la violence et qui recherchent et provoquent délibérément des affrontements violents a toutefois augmenté et le nombre de ces personnes se situe entre 600 et 700. Entre 1200 à 1700 personnes sont susceptibles de commettre, suivant le contexte, des actes de violence et de se solidariser avec les auteurs de violences.

CONCORDAT RÉVISÉ. Fin 2013, plus de la moitié des cantons avaient adhéré au concordat révisé instituant des mesures contre la violence lors de manifestations sportives. Le Tribunal fédéral est arrivé à la conclusion, dans une décision de principe, que les dispositions renforcées du concordat étaient compatibles, pour l'essentiel, avec les droits fondamentaux, sauf sur deux points, mais de moindre importance.

EVALUATION

LA VIOLENCE, UNE RÉACTION ABUSIVE. En Suisse, le hooliganisme «classique», c'est-à-dire la confrontation violente, souvent bien loin des stades, entre personnes partageant les mêmes intérêts, est devenu un phénomène marginal. Les problèmes constatés dans et autour des stades sont aujourd'hui principalement le fait de groupes d'ultras infiltrés par des personnes présentant un risque de violence. Ils constituent aussi la grande masse des supporters dans les virages des stades. Les ultras forment actuellement l'un des plus grands mouvements de jeunes en Suisse. Certains d'entre eux considèrent légitime ou du moins acceptable de faire usage de la violence comme moyen de défense ou d'attaque au cours d'une rencontre lorsqu'ils ont l'impression que leur culture de supporters est menacée.

La Confédération, les cantons, les associations, les clubs sportifs et les personnes chargées de l'encadrement des supporters font de gros efforts pour lutter contre la violence lors de manifestations sportives. Ces efforts ont abouti à la conclusion de diverses conventions locales entre les autorités et les clubs et qu'il s'agit désormais de mettre en œuvre. Ils contribuent aussi à la stabilisation du nombre d'incidents survenus.

Vous trouverez des informations sur les mesures prises par fedpol dans la partie 2, au chap. 1: Police judiciaire/Pénologie et pornographie illégale, ainsi qu'au chap. 4: Police administrative, soutien policier et recherches/Mesures contre la violence lors de manifestations sportives.

> page 91



38
39

INTERVENTIONS POLICIÈRES. La sécurité lors de manifestations sportives reste un défi majeur: intervention policière à la gare de Lausanne après un match entre le FC Lausanne-Sport et le Servette FC en mai 2013. (PHOTO KEYSTONE)

10 Sécurité des personnes, des bâtiments et du trafic aérien

SITUATION

CHANGEMENTS MINIMES CONCERNANT LES PERSONNES MENACÉES. Les menaces dans le domaine de la sécurité des personnalités de la Confédération et des personnes jouissant en Suisse d'une protection en vertu du droit international public n'ont guère évolué par rapport à l'année précédente. Le nombre des agressions verbales et des menaces contre les conseillers fédéraux, les membres de l'Assemblée fédérale et les employés de la Confédération exposés est lui aussi resté stable en 2013. Au vu du nombre relativement élevé d'apparitions publiques de personnes exposées, le nombre d'incidents est minime. Dans de rares cas, des mesures additionnelles de sécurité ont été ordonnées.

Pendant l'année sous revue, il y a eu quelques protestations isolées et autres dérangements dans le cadre de visites en Suisse de personnes jouissant d'une protection en vertu du droit international public. Des mesures supplémentaires de protection des personnes ou des mesures de sécurité étendues à l'encontre de manifestations non autorisées ont uniquement été prises lors de visites exigeant des conditions de sécurité accrues, par exemple à l'occasion de la visite du premier ministre chinois.

LA CONFÉDÉRATION TRÈS PEU TOUCHÉE PAR LE VANDALISME CIBLÉ. Le nombre de cas dans lesquels des infrastructures de la Confédération ont été visées et endommagées principalement pour des motifs politiques est resté très bas en 2013. Lorsque des bâtiments de la Confédération sont endommagés, c'est souvent dans le cadre d'événements qui ne sont pas dirigés contre la Confédération en tant qu'institution – ou alors seulement indirectement – mais qui ont lieu à proximité immédiate de ses bâtiments. Comme c'était déjà le cas l'année précédente, des bâtiments de la Confédération ont subi un certain nombre de déprédations en 2013 en marge de l'action «Tanz dich frei». Depuis plusieurs années, les cambriolages dans les locaux de la Confédération sont très rares grâce à la mise en œuvre d'un

concept global de sécurité et des mesures qui l'accompagnent.

QUELQUES RARES INCIDENTS AUPRÈS DE REPRÉSENTATIONS DIPLOMATIQUES EN SUISSE. Le nombre d'émeutes et de dommages à la propriété est resté stable par rapport à 2012. Ces incidents sont le plus souvent liés à des événements en cours dans les pays concernés. Dans l'ensemble, on ne recense que quelques rares incidents auprès de représentations diplomatiques en Suisse pour 2013.

SÉCURITÉ DU TRAFIC AÉRIEN. On ne recense aucun attentat ni aucune tentative d'attentat déjoué ou manquée contre l'aviation civile pour 2013. Cependant, aussi bien la propagande dans ce domaine que les tests effectués à plusieurs reprises par des groupes terroristes présumés dans des aéroports à l'étranger ou à bord d'avions étrangers, de même que les exemples d'attentats déjoués, planifiés voire partiellement réussis, prouvent l'intérêt que les groupes terroristes portent à l'aviation civile en tant que cible potentielle.

EVALUATION

SÉCURITÉ GARANTIE. De manière générale, la situation est stable. La sécurité des personnes et des bâtiments de la Confédération, ainsi que celle des personnes jouissant d'une protection en Suisse en vertu du droit international public, est assurée contre les dangers identifiables. A moyen terme, il est probable que les problèmes les plus fréquents restent les cas de harcèlements et de menaces ainsi que les dommages à la propriété sur les bâtiments dans le cadre de manifestations. On relèvera toutefois que les menaces concernant les personnes et les immeubles dépendent fortement de l'évolution de la situation politique, économique et sociale en Suisse et à l'étranger. A l'étranger notamment, les développements sont parfois totalement imprévisibles et la configuration des risques peut changer très rapidement.

Le risque d'attentats dans l'aviation civile reste d'actualité. Si les compagnies aériennes suisses ne



EXIGENCES DE SÉCURITÉ RENFORCÉES. Lors de plusieurs visites d'Etat, comme celle du premier ministre chinois Li Keqiang en mai 2013, des mesures supplémentaires de protection des personnes ont été mises en place. (PHOTO KEYSTONE)

constituent pas des cibles privilégiées pour les groupes terroristes ou extrémistes, la Suisse en tant qu'Etat occidental n'en est pas moins considérée comme un ennemi par certains de ces criminels. Afin de maintenir un niveau de risque aussi bas que possible pour les compagnies aériennes, les autorités suisses continueront à engager des agents de sécurité à bord des aéro-

nefs suisses dans le transport aérien commercial ainsi que dans certains aéroports à l'étranger. ●

Vous trouverez des informations sur les mesures prises par fedpol dans la partie 2, au chap. 2: Police de sécurité.

> page 69

Les données statistiques sont disponibles dans la partie «Statistiques» du rapport annuel à l'adresse: > www.fedpol.admin.ch/rapport

11 Terrorisme et autres activités criminelles menaçant la sécurité de l'Etat

Le présent chapitre offre un aperçu des développements dans le domaine du terrorisme et de l'extrémisme violent en lien avec la Suisse. Il se fonde sur une sélection d'enquêtes policières particulièrement représentatives de la situation menées par fedpol et la PJF au cours de l'année sous revue. Pour une présentation complète et une appréciation de la menace, veuillez consulter le rapport de situation du Service de renseignement de la Confédération (SRC) «La sécurité de la Suisse».

Terrorisme et extrémisme violent islamistes

SITUATION

SOUTIEN D'AL-QAÏDA EN SYRIE ET EN SOMALIE.

Pendant l'année sous revue, des enquêtes ont été menées concernant des liens entre différentes personnes domiciliées en Suisse et Al-Qaïda ou des groupes proches de cette dernière. Ces enquêtes étaient focalisées sur les personnes dont on supposait qu'elles avaient rejoint des groupes proches d'Al-Qaïda actifs en Syrie ou qu'elles avaient été recrutées par Al-Shabab, la cellule somalienne d'Al-Qaïda.

SUISSES PRISONNIERS DE DJIHADISTES À L'ÉTRANGER.

En 2013, deux citoyens suisses ont été enlevés par des djihadistes. Une Suissesse enlevée en 2012 au Yémen a été libérée saine et sauve en février 2013. Les auteurs de l'enlèvement n'ont pas pu être identifiés. La captivité du touriste suisse enlevé en 2012 dans un archipel au sud des Philippines s'est poursuivie pendant l'année sous revue.

DJIHADISTES SUR INTERNET. Conformément à une décision du Conseil fédéral datant de 2010, le SRC et la PJF ont renforcé le monitoring des activités djihadistes sur Internet ces dernières années. En 2013, pour la première fois depuis la mise en place de ces

mesures de renforcement, un cyberdjihadiste a été condamné en Suisse. L'homme en question, un ressortissant kosovar actif sur les réseaux sociaux, avait attiré l'attention du SRC en 2010 et 2011 par ses propos extrémistes et des photos sur lesquelles il figurait portant des armes. Les investigations menées par la PJF n'ont pas révélé de compétence fédérale, raison pour laquelle l'affaire a été transmise à la police cantonale argovienne qui a mené à bien l'enquête. En décembre 2013, le ministère public de Lenzburg-Aarau a édicté une ordonnance pénale. L'homme condamné, qui était domicilié en Suisse, a été reconnu coupable entre autres de provocation publique au crime ou à la violence, de discrimination raciale et d'infraction à la loi sur les armes. Il a été condamné à une peine pécuniaire.

En 2013 comme les années précédentes, des personnes domiciliées en Suisse ont mené des activités djihadistes. On relèvera notamment le cas d'un sympathisant djihadiste non identifié qui était exceptionnellement actif sur les réseaux sociaux et prétendait vivre en Suisse. Outre d'autres activités présumées, il défendait ouvertement l'attentat à la bombe des frères Tsarnaev lors du marathon de Boston en avril 2013. Il diffusait quotidiennement de la propagande de groupes djihadistes impliqués dans la guerre civile en Syrie et publiait régulièrement des images ou des enregistrements vidéo d'une violence extrême.

Pendant l'année sous revue, un membre influent du plus important forum Internet djihadiste anglophone a été arrêté en Suisse par la PJF. La perquisition menée par la suite a révélé que le prévenu collectionnait et diffusait à large échelle des images et des enregistrements vidéo glorifiant les combattants djihadistes et leurs activités.

On a en outre constaté en 2013 que deux sites Internet djihadistes avaient été hébergés provisoirement par des serveurs en Suisse. Le séquestre et l'analyse des données de ces sites ont révélé qu'il n'y avait pas de lien entre ces sites et des personnes se trouvant en Suisse. Pour des raisons inexplicables, les



DJIHADISME SUR

INTERNET. «Aux héros de la communication djihadiste» – C'est en ces termes que les groupes djihadistes font l'éloge de leurs activistes présents sur Internet, dont certains agissent depuis la Suisse.

(PHOTO INTERNET)

42
43

deux sites ont subi des dérangements techniques considérables et ont par la suite été supprimés, si bien que leur effacement par les autorités de poursuite pénale n'était plus nécessaire.

AUTRES INVESTIGATIONS EN RELATION AVEC LE TERRORISME. Dans le cadre d'une affaire de financement du terrorisme, une enquête a été menée en 2013 au sujet de deux personnes soupçonnées d'avoir blanchi des fonds issus d'un trafic de drogue de grande envergure et de s'être servies de ces fonds pour soutenir une organisation djihadiste dans le monde arabe. L'analyse d'informations liées à des investigations en cours à l'étranger a permis d'obtenir des indices étayant l'hypothèse de blanchiment d'argent.

EVALUATION

RISQUE PERSISTANT D'ENLÈVEMENTS. Pendant l'année sous revue, les enlèvements de ressortissants suisses à l'étranger continuaient de constituer la principale menace du djihadisme pour les intérêts suisses.

Les régions critiques se situaient surtout dans la zone d'opération d'Al-Qaïda et de ses cellules, à savoir dans la région du Sahel, au Yémen, dans la zone frontière entre l'Afghanistan et le Pakistan et dans la Corne de l'Afrique. Le Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) déconseille explicitement la visite de ces régions. Les voyageurs sont vivement invités à consulter la rubrique de conseils aux voyageurs du DFAE: <http://www.eda.admin.ch/eda/fr/home/travad.html>

PRIORITÉ À LA POURSUITE PÉNALE DES ACTIVITÉS DE SOUTIEN. À l'instar des années précédentes, la Suisse n'a pas constitué en 2013 une cible prioritaire pour les terroristes islamistes. D'après les informations de fedpol, il n'existe pas d'indice selon lequel un attentat contre la Suisse serait en préparation. L'année sous revue met à nouveau en évidence le fait que les extrémistes violents islamistes utilisent la Suisse comme base arrière dans le domaine de la propagande, de la logistique et du financement. C'est surtout la cellule somalienne d'Al-Qaïda qui a bénéficié des activités de soutien, de même que les

groupes djihadistes engagés dans la guerre civile en Syrie. Ce pays a d'ailleurs gagné en importance pendant l'année sous revue en ce qui concerne les déplacements de personnes domiciliées en Europe vers les régions du Djihad. En Suisse, on a également observé l'attrait que la crise syrienne exerçait sur les milieux djihadistes: pendant l'année sous revue, la propagande diffusée sur Internet depuis la Suisse portait majoritairement sur les activités de groupes djihadistes en Syrie. Il existe donc un risque réel de voir des sympathisants domiciliés en Suisse se radicaliser au point de rejoindre le mouvement djihadiste en Syrie. Le retour de tels combattants peut constituer une menace concrète pour la sécurité intérieure de la Suisse. C'est pourquoi il convient de porter une attention particulière à ce phénomène. Une attention accrue face aux djihadistes revenus en Suisse est également indiquée du point de vue du droit pénal international: en effet, le conflit en Syrie a donné lieu à des crimes de guerre et à des crimes contre l'humanité présumés. Or les autorités de poursuite pénale suisses seraient tenues d'enquêter sur ces crimes si leurs auteurs présumés se trouvaient sur le territoire suisse.

Terrorisme et extrémisme violent ethno-nationalistes

SITUATION

REPRÉSENTANTS EN SUISSE DES LTTE. fedpol a continué en 2013 ses investigations sur les activités de plusieurs représentants des anciens Tigres de libération de l'Eelam tamoul (LTTE) en Suisse. La procédure pénale ouverte à ce sujet en 2009 se trouvait dans sa phase finale pendant l'année sous revue. Les enquêteurs se sont surtout intéressés aux activités financières des représentants suisses des LTTE et plus particulièrement aux transactions qui servaient à transférer les sommes récoltées en Suisse au Sri Lanka. Par le biais d'une demande d'entraide judiciaire adressée aux Etats-Unis, fedpol a obtenu des informations précieuses sur les liens entre différents dirigeants de l'organisation, qui étaient domiciliés aussi bien aux Etats-Unis qu'en Europe et dont les activités se portaient sur le financement et la logistique.

PARTICIPATION À LA LUTTE ARMÉE DU PKK. Des recherches policières ont révélé que des ressortissants kurdes établis en Suisse soutiennent la lutte ar-

mée du «Parti des travailleurs du Kurdistan» (PKK) du point de vue du financement, de la propagande ou en tant que combattants. Pendant l'année sous revue, les investigations se sont concentrées sur des personnes soupçonnées d'avoir quitté la Suisse afin de rejoindre les rangs des «Forces de défense populaires» (HPG), la branche armée du PKK. A noter que les HPG et les «Faucons de la liberté du Kurdistan» (TAK), une structure terroriste du PKK, ont été qualifiés d'organisations criminelles au sens de l'art. 360^{er} CP par le Tribunal fédéral en 2012 déjà.

EVALUATION

ACTIVITÉS DANS LES DOMAINES DU FINANCEMENT, DE LA PROPAGANDE ET DE LA LOGISTIQUE.

Dans le domaine du terrorisme et de l'extrémisme violent motivé par des considérations ethno-nationalistes, les investigations menées par fedpol se sont concentrées sur les activités de financement, de propagande et de logistique. On constate que les représentants des LTTE ont disposé pendant plusieurs années d'une structure très bien organisée, utilisant la Suisse comme base pour des services de soutien dans les domaines de la logistique, du financement et de la propagande. En ce qui concerne le PKK, l'enquête a révélé que cette organisation développe elle aussi des activités de soutien en Suisse. Les investigations mènent à la conclusion que les membres du PKK ne prévoient pas d'attaque terroriste contre la Suisse et qu'il n'existe aucun élément concret indiquant qu'un attentat serait en cours de préparation.

Autres formes d'extrémisme violent

SITUATION

ACTIVITÉS D'EXTRÉMISTES DE GAUCHE VIOLENTS.

Le mouvement anarchiste «Federazione anarchica informale» (FAI) a revendiqué un attentat à l'arme à feu perpétré en mai 2012 contre un représentant de l'industrie nucléaire italienne à Gênes. Le FAI a menacé de mener d'autres opérations de ce type, en représailles à l'incarcération de trois anarchistes alors détenus en Suisse. Le procès contre les auteurs de l'attentat a débuté à Gênes en octobre 2013. Plusieurs militants de l'extrême gauche violente en Suisse avaient fait le déplacement jusqu'en Italie pour y assister.

Les trois anarchistes susmentionnés avaient été arrêtés en avril 2010, alors qu'ils étaient en route

pour Rüslikon (ZH) où ils comptaient commettre un attentat contre le centre de nanotechnologie d'IBM. En 2011, le Tribunal pénal fédéral les avait condamnés en première instance à une peine de prison de plus de trois ans. Ce jugement a été annulé en novembre 2012 par le Tribunal fédéral pour des motifs de procédure pénale et renvoyé pour nouvelle décision à l'autorité inférieure. Le 7 novembre 2013, le Tribunal pénal fédéral a confirmé son premier verdict et la condamnation est entrée en force.

En mai 2013, la dirigeante du groupe d'extrême gauche «Reconstruction révolutionnaire de Zurich» (RAZ) a été condamnée à une peine d'emprisonnement de 17 mois pour infraction à la loi sur les explosifs. Sa condamnation, que le Tribunal fédéral avait confirmée en novembre 2012, a fait l'objet de commentaires sur des sites Internet fréquentés notamment par les milieux d'extrême gauche en Suisse, mais aucune action de solidarité impliquant des actes de violence n'a été menée.

PAS D'INCIDENTS MAJEURS AU WEF. Le Forum économique mondial (WEF) s'est tenu en 2013 sans incidents majeurs du point de vue de la sécurité. Néanmoins, des actes de vandalisme ont été perpétrés ailleurs en Suisse en marge de cet événement: d'une part, une filiale du Credit Suisse à Zurich a fait l'objet de déprédations dans la nuit du 23 au 24 janvier 2013, notamment à l'aide d'un engin détonant; d'autre part, des inconnus munis de substances incendiaires et armés d'explosifs s'en sont pris au domicile privé du directeur général de Glencore International SA, une entreprise basée en Suisse. Le groupe d'extrême gauche «Revoluationäre Jugend Zürich» (RJZ) a revendiqué cette attaque sur le site Internet de la RAZ.

EVALUATION

DE PLUS EN PLUS D'EXTRÉMISTES VIOLENTS ÉTRANGERS DOMICILIÉS EN SUISSE. En 2013, la Suisse a connu quelques infractions violentes avec des armes à feu ou des engins explosifs ou incendiaires imputables à l'extrémisme de gauche et de droite violent. Comme en 2012, aucun acte d'anarchisme violent par le biais de colis ou lettres piégés ou de bombe incendiaire contre des intérêts suisses n'est à déplorer. Les milieux extrémistes continuent cependant de constituer une menace: leurs activités ont notamment visé plusieurs entreprises multinationales.

Le phénomène le plus frappant de l'année sous revue est qu'un nombre croissant d'extrémistes

étrangers, aussi bien de gauche que de droite, se sont établis en Suisse. Cette tendance peut s'expliquer entre autres par le fait que les extrémistes de droite souhaitent bénéficier du marché du travail en Suisse. Cet afflux peut aussi être dû au fait que plusieurs Etats européens ont renforcé leurs mesures de lutte contre l'extrémisme violent. Cela dit, il n'existe aucun élément concret indiquant que des structures d'extrême droite se seraient déplacées en Suisse en raison du renforcement de la poursuite dans d'autres Etats.

Service de renseignement prohibé

SITUATION

PLUSIEURS CAS DÉCOUVERTS. Pendant l'année sous revue, fedpol a enquêté sur plusieurs affaires de soupçons de renseignement économique prohibé. Au centre des investigations se trouvaient des suspects travaillant dans des instituts financiers ou d'autres entreprises, qui avaient obtenu illégalement des données, des documents ou d'autres produits et les avaient transmis ou tenté de les transmettre à des acheteurs étrangers moyennant paiement. Deux de ces affaires ont été jugées par le Tribunal pénal fédéral et menées à bien dans le cadre d'une procédure accélérée. Les autres procédures restent en suspens.

EVALUATION

LE VOL DE DONNÉES SE MAINTIENT EN SUISSE. La Suisse reste un terrain privilégié pour les activités d'espionnage économique. Les autorités suisses se trouvent en particulier confrontées au problème du vol de données d'entreprises. En 2013, comme les années précédentes, les voleurs de données s'intéressaient en particulier aux données de clients de banques. Dans ce contexte, il est essentiel que les autorités de poursuite pénale sanctionnent systématiquement chaque infraction et qu'elles prennent des mesures de prévention efficaces afin de réduire les répercussions économiques et politiques de ce phénomène.

Vous trouverez des informations sur les mesures prises par fedpol dans la partie 2, au chap. 1: Police judiciaire/Enquêtes Protection de l'Etat et Enquêtes Terrorisme.

> pages 53 et 55



PARTIE 2

MESURES ET MOYENS

1	Police judiciaire	50
2	Police de sécurité	69
3	Coopération policière internationale	73
4	Police administrative, soutien policier et recherches	83

1 Police judiciaire

La Police judiciaire fédérale effectue les tâches de police judiciaire de fedpol.

Affaires

La Police judiciaire fédérale (PJF) classe les affaires dans les catégories suivantes:

AFFAIRES OPÉRATIONNELLES. Les affaires opérationnelles constituent l'ensemble des affaires prises en charge par la PJF: procédures d'enquête, enquêtes préliminaires de police et procédures de coordination.

PROCÉDURES D'ENQUÊTE. Une procédure d'enquête comprend des investigations policières menées dans le but d'élucider des infractions. Lorsque les investigations comportent suffisamment d'éléments permettant de présumer l'existence d'une infraction, le Ministère public de la Confédération (MPC) ouvre une instruction.

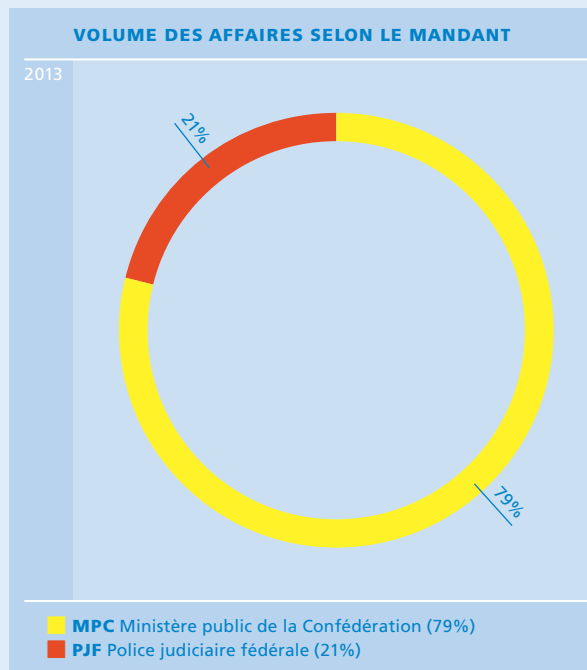
SOUTIEN AUX ENQUÊTES. Le soutien aux enquêtes est un domaine comprenant l'observation, l'utilisation de moyens techniques de surveillance, les prestations de police technique et scientifique, les enquêtes dans le domaine informatique, l'analyse criminelle opérationnelle et l'analyse structurelle, la conduite de personnes de confiance et l'engagement d'agents infiltrés.

PROCÉDURES DE COORDINATION. Les procédures de coordination sont des activités de soutien gérées de manière centralisée et synchronisée, menées dans le cadre d'enquêtes intercantionales ou internationales.

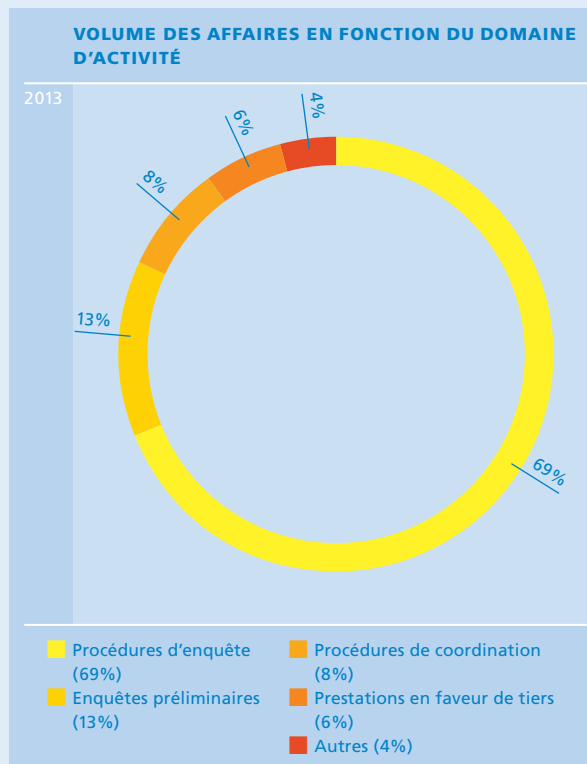
COORDINATION. La coordination comprend l'échange d'informations de police judiciaire et les opérations policières intercantionales et internationales dans le cadre de procédures pénales.

ENQUÊTES PRÉLIMINAIRES. Cette notion recouvre les activités de police judiciaire effectuées en amont d'une procédure d'enquête. Il s'agit de tâches préliminaires visant à identifier des infractions, notamment en établissant des liens entre des indices et des informations générales (observation du milieu et enquêtes sur les structures) et en les analysant.

Contrairement aux enquêtes menées dans le cadre de la procédure pénale, les enquêtes préliminaires sont de la seule compétence policière.



GRAPHIQUE 1



GRAPHIQUE 2

PRESTATIONS. Suite aux demandes déposées par des autorités de police suisses ou étrangères en dehors du cadre des procédures d'enquête ou d'entraide judiciaire menées au niveau fédéral, la PJF accomplit des prestations en faveur de ces partenaires policiers et les soutient en leur fournissant des moyens techniques et du matériel.

RÉPARTITION DU VOLUME DES AFFAIRES SELON LE MANDANT. Le volume des affaires a augmenté d'environ 7% par rapport à l'année précédente. Quatre cinquième des affaires ont été commandées par le MPC, ce qui correspond à une augmentation de 4% (2012: 75%). En revanche, les autres affaires traitées au sein de la PJF ont diminué de 4% (2012: 25%).

> GRAPHIQUE 1

VOLUME DES AFFAIRES EN FONCTION DU DOMAINE D'ACTIVITÉ. Avec 82% (2012: 84%), les procédures d'enquête et les enquêtes préliminaires représentent de nouveau la plus grande partie du volume des affaires.

> GRAPHIQUE 2

AFFAIRES PAR CATÉGORIES D'INFRACTIONS RELEVANT DE LA COMPÉTENCE DE LA CONFÉDÉRATION. Avec 52%, plus de la moitié des infractions ont concerné le blanchiment d'argent, le crime organisé et le terrorisme (2012: 59%). La corruption, qui a comptabilisé 27 cas en 2013 contre 14 l'année précédente, est le domaine d'infraction ayant connu la plus forte augmentation au niveau des affaires.

> GRAPHIQUE 3

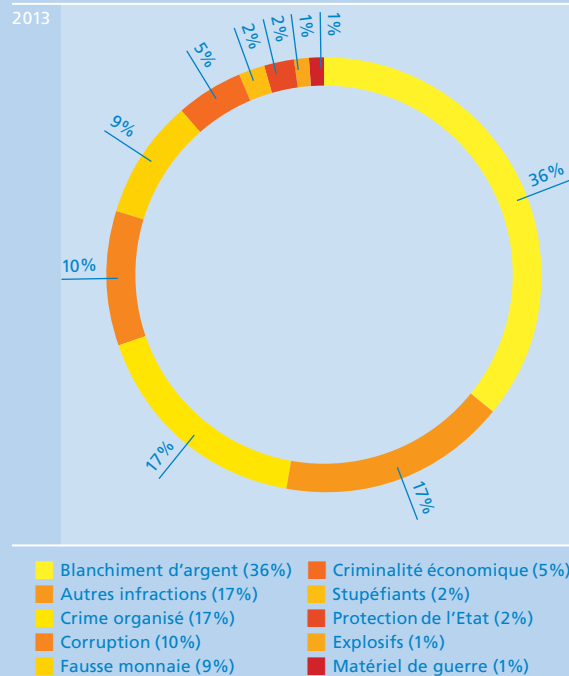
MESURES APPLIQUÉES. 41% des mesures appliquées en 2013 consistaient en des auditions (2012: 54%). Pour 21%, il s'agissait de perquisitions (2012: 17%) et pour 12%, de surveillances des communications (2012: 11%). La rubrique «Autres mesures» couvre notamment les demandes de remise de documents faites aux banques et aux sociétés.

> GRAPHIQUE 4

COLLABORATION PJF – MPC. En sa qualité de police judiciaire, la PJF œuvre pour des procédures pénales de la Confédération menées par le MPC; ce dernier est, dans ce contexte, son unique bénéficiaire. La répartition des enquêteurs de police à disposition pour mener des procédures pénales de la Confédération est définie dans le cadre du comité stratégique du MPC et de la PJF (Etat-major de gestion des ressources; EM-GR), au sein duquel la décision finale revient au MPC.

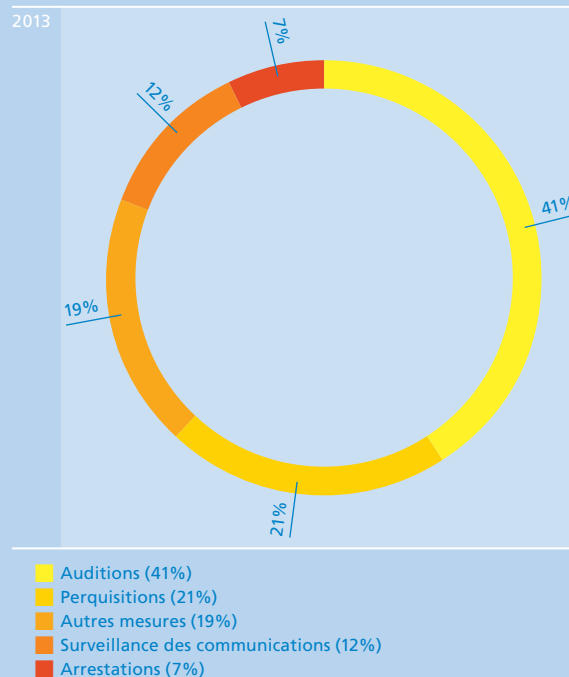
En revanche, la PJF joue le rôle d'office central de police criminelle, avec d'autres unités de fedpol, pour tous les bénéficiaires de prestations suisses et étrangers inter-reliés dans le cadre d'un réseau de

RÉPARTITION PAR CATÉGORIES D'INFRACTIONS RELEVANT DE LA COMPÉTENCE DE LA CONFÉDÉRATION



GRAPHIQUE 3

MESURES APPLIQUÉES



GRAPHIQUE 4

synergies. Tandis que la CPI fournit les prestations de portée internationale de l'office central de la Confédération (Centrale d'engagement, attachés de police, INTERPOL, Europol, Schengen, SIRENE, etc.) pour des bénéficiaires de la Confédération et des cantons, la PJF se charge essentiellement de tâches de coordination en faveur des cantons en leur apportant son soutien dans des opérations intercantionales et internationales et dans l'élucidation de cas intercantonaux. Sa structure policière de soutien aux enquêtes (observation, installations mobiles, TI, forensique, police technique et scientifique, recherches ciblées, protection des témoins, etc.) est également importante, en particulier pour les cantons de petite et de moyenne taille, qui en dépendent dans une large mesure. Afin d'assurer l'accomplissement de ces prestations, les cantons ont inscrit les prestations dont ils ont besoin et auxquelles ils ont légalement droit dans un catalogue qu'ils ont entériné le 14 novembre 2013 dans une convention conclue entre la CCDJP et le DFJP.

Etant donné que, pour les procédures fédérales, le MPC dépend également de la structure policière de soutien aux enquêtes de la PJF, cette dernière doit, en sa qualité d'office central, tenir compte des besoins parfois contradictoires de la Confédération et des cantons.

Dans ce contexte, les autorités de surveillance du MPC et du DFJP ont constitué, le 27 mars 2013, un groupe de travail commun placé sous une direction externe chargé d'analyser leur collaboration, notamment sous l'angle de la répartition des ressources, et d'élaborer des propositions d'amélioration. Le groupe de travail a achevé ces travaux durant l'année sous revue. Son rapport a été approuvé le 21 janvier 2014 et publié. Les résultats doivent être mis en œuvre dans un délai de deux ans sous le suivi d'un comité externe.

Enquêtes Crime organisé et criminalité économique

Les divisions d'enquête de la PJF mènent des enquêtes préliminaires et des enquêtes policières dans les domaines relevant de la compétence de la Confédération.

Quatre divisions travaillent à la lutte contre la criminalité organisée transfrontalière au sens de

l'art. 260^{ter} du code pénal (CP). Elles mènent en outre des procédures dans des cas de blanchiment d'argent ou d'infractions économiques commis en grande partie à l'étranger ou qui n'ont pas pu être attribués à un canton en particulier. Ces quatre divisions d'enquête couvrent différentes régions de Suisse; elles se trouvent à Berne, à Zurich, à Lausanne et à Lugano. Les enquêtes liées à la criminalité économique, y compris celles qui touchent à la corruption internationale, sont principalement menées par la division de Berne.

Depuis le 1^{er} mai 2013, les délits boursiers (exploitation d'informations d'initiés au sens de l'art. 40 de la loi fédérale sur les bourses et le commerce des valeurs mobilières et manipulations de cours au sens de l'art. 40a de la même loi) sont exclusivement soumis à la juridiction fédérale. A l'antenne de Zurich, des enquêteurs spécialisés dans ce domaine sont à la disposition du MPC. En cas de soupçon, ils mènent les premières recherches et analyses. Si le soupçon se confirme, ils apportent leur soutien au MPC dans la suite de la procédure préliminaire concernant ce domaine complexe.

COOPÉRATION OPÉRATIONNELLE ITALIE – SUISSE.

En vertu d'un protocole bilatéral signé par l'Italie et la Suisse en 2011, plusieurs rencontres d'experts composées de représentants de la PJF et des autorités policières italiennes ont eu lieu en 2013. Ces rencontres avaient pour but d'améliorer l'échange entre les deux pays et à comparer les informations opérationnelles. De nouveaux modèles visant à améliorer l'échange d'informations ont été élaborés pour déceler les biens d'origine illégale.

La voie de l'entraide judiciaire entre les autorités de justice doit être mieux utilisée pour étayer les informations détaillées indiquant que des valeurs patrimoniales illégales sont blanchies et investies. De nouvelles tendances du crime organisé étaient également à l'ordre du jour de ces rencontres: dans le nord de l'Italie, on découvre de plus en plus de cas de corruption pouvant être attribués au milieu du crime organisé italien.

Grâce à ces séances de travail, des enquêteurs suisses de la PJF et des corps de police cantonaux ont pu participer à des formations policières spécialisées auprès des autorités de police italiennes. En plus des précieux contacts noués dans ce contexte, les enquêteurs ont pu acquérir une vue plus précise de la manière de travailler des autorités de l'autre pays, ce qui leur permet de comprendre comment les autorités

luttent concrètement contre les différentes formes de criminalité.

[Vous trouverez plus d'informations dans la partie 2, au chap. 3: Coopération policière internationale.](#)

[> page 73](#)

BLANCHIMENT D'ARGENT ET PPE. Le MPC mène des procédures pour blanchiment d'argent dans lesquelles des PPE (personnes politiquement exposées) d'Etats étrangers sont impliquées. Ces procédures sont soutenues par les divisions d'enquête de la PJF et par la Division Analyse. Dans ce contexte, des valeurs patrimoniales de plusieurs centaines de millions de francs sont actuellement placées sous séquestre en Suisse en vue de leur confiscation ultérieure.

La difficulté, dans ce type de procédures, est d'apporter la preuve de l'infraction criminelle préalable, qui a souvent été commise à l'étranger. Des mesures d'entraide judiciaire sont alors nécessaires pour mener les recherches ou collecter des preuves. La coopération opérationnelle avec les Etats concernés – pour l'entraide judiciaire ou la coopération policière – s'avère souvent difficile, compliquée, voire parfois vaine. Comme l'indique la dénomination PPE, les auteurs présumés occupent (ou occupaient) souvent une position élevée dans leurs Etats respectifs. Leurs autorités ne sont dès lors pas toujours disposées à poursuivre l'infraction. Des bouleversements politiques ou des structures publiques instables peuvent de même compliquer ou bloquer le travail d'enquête.

VALEURS SÉQUESTRÉES ET CONFISQUÉES. En 2013, la PJF a redoublé d'efforts pour retrouver des valeurs patrimoniales obtenues frauduleusement et dissimulées. Pour cela, elle a notamment utilisé la voie de la coopération internationale, qui passe pour l'essentiel par le réseau international de séquestre et de confiscation de valeurs CARIN (Camden Asset Recovery Inter-Agency Network), qui relie des spécialistes des autorités de poursuite pénale de plus de 60 pays. Le nombre de demandes traitées (émises par des Etats étrangers et adressées à des Etats étrangers) est passé de 70 en 2012 à plus de 90 en 2013. Dans ce contexte, la PJF a aussi apporté son soutien à des enquêtes menées par des organes de poursuite pénale des cantons pour lesquelles les recherches sur des valeurs patrimoniales menaient à l'étranger.

Les structures fédérales de la Suisse (comme la gestion cantonale, régionale, voire même communale des registres fonciers) limitent les moyens et les

possibilités de la police de collecter des informations financières, ce qui rend difficile la recherche de valeurs patrimoniales passibles de confiscation.

[Vous trouverez les descriptions et analyses de la situation dans la partie 1, aux chap. 1 et 2.](#)

[> pages 12 et 18](#)

Enquêtes Protection de l'Etat

La Division Enquêtes Protection de l'Etat de la PJF est chargée des infractions contre l'Etat.

Cette division intervient en cas de soupçons d'activités d'espionnage politique ou économique, de prolifération de moyens de destruction massive et d'infractions relevant du droit pénal international (crimes de guerre, génocide et crimes contre l'humanité). Elle enquête également dans les cas suivants: délits liés aux explosifs, infractions contre les devoirs de fonction, faux monnayage et cyberattaques contre les infrastructures de la Confédération. De même, la division poursuit les cas de chantage et les menaces visant les magistrats de la Confédération ou les personnes jouissant d'une protection en vertu du droit international public ainsi que les infractions à la loi sur le matériel de guerre, à la loi sur le contrôle des biens et à la loi sur l'aviation et les infractions commises dans le cadre d'élections ou de votations fédérales. La division mène dans ces domaines tant des enquêtes sur mandat du MPC que ses propres enquêtes policières et enquêtes préliminaires. Quatre procédures traitées par la division ont conduit en 2013 à des condamnations par le Tribunal pénal fédéral de Bellinzone.

INFRACTIONS LIÉES À LA PROTECTION DE L'ÉTAT.

Plusieurs enquêtes ont été menées pour soupçons d'activités de service de renseignements économiques (art. 273 CP). Dans ce domaine, la plupart des procédures portent sur l'acquisition illégale de données auprès d'instituts financiers et d'entreprises privées. Les données et leurs supports sont généralement transmis contre paiement à des services intéressés à l'étranger.

En matière de délits liés aux explosifs, la division a traité trois procédures qui portaient sur l'utilisation de dispositifs explosifs ou incendiaires non conventionnels (DEINC) et de grenades conventionnelles d'origine étrangère. Ces enquêtes ont permis



VOL DE DONNÉES. En 2013 également, les autorités suisses ont été confrontées à plusieurs cas de vol de données. Les criminels visaient principalement les données de clients de banques. (PHOTO KEYSTONE)

de constater que ces moyens sont de plus en plus souvent utilisés comme menace ou pour imposer des exigences de toutes sortes.

La division a également traité dix cas de violation de l'espace aérien, dont trois durant le Forum économique mondial (WEF). Ils ont été transmis au MPC pour dénonciation en collaboration avec les services de police cantonaux, les Forces aériennes et l'Office fédéral de l'aviation civile (OFAC). A la demande du MPC, des enquêtes concernant deux accidents d'aviation ont en outre été menées dans le but d'établir les faits et la pertinence au niveau pénal.

Dans le domaine du faux monnayage, la division a traité un total de 24 procédures, dont seul un

petit nombre a requis des enquêtes de grande envergure.

EXÉCUTION DE L'ENTRAIDE JUDICIAIRE. La division mène les enquêtes effectuées dans le cadre des procédures d'entraide judiciaire internationale confiées au MPC ou conduites par l'Office fédéral de la justice (OFJ). 18 demandes d'entraide judiciaire émises par des Etats étrangers ont été traitées en 2013. Parmi les Etats requérants, on a compté l'Albanie, la Belgique, l'Allemagne, l'Inde, l'Italie, le Kazakhstan, la Lettonie, l'Autriche, la Russie, la Turquie, l'Ukraine et les Etats-Unis.

LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES INFRACTIONS CONTRE LES DEVOIRS DE FONCTION. La Division Enquêtes Protection de l'Etat est responsable des enquêtes concernant les cas de corruption et les infractions contre les devoirs de fonction qui sont le fait d'employés de l'administration fédérale. Sur mandat du MPC, la division a mené en 2013 plusieurs enquêtes sensibles sur le plan politique. Elles portent sur des infractions contre les devoirs de fonction et, s'agissant d'une procédure de plus grande envergure menée à l'encontre de plusieurs prévenus, sur des soupçons de corruption active et passive et de gestion déloyale des intérêts publics. L'une de ces procédures a essentiellement pour objet l'attribution de mandats pour un grand projet informatique de l'Office fédéral de l'environnement pour lequel le droit fédéral des acquisitions aurait été contourné.

INFRACTIONS CONTRE LE DROIT PÉNAL INTERNATIONAL. En vertu du code pénal, les crimes contre l'humanité, les actes de génocide et les crimes de guerre commis à l'étranger peuvent aussi être poursuivis en Suisse. La Suisse ne représente donc pas un havre de sécurité pour les criminels de guerre potentiels. Depuis quelques années, la Division Protection de l'Etat compte des enquêteurs de police spécialisés dans ce domaine. En 2013, cinq procédures d'enquête ont été confiées à la PJF. D'autres enquêtes étaient liées à des demandes internationales d'entraide judiciaire, émises notamment par le Kosovo et la Belgique. La division a également mené des enquêtes préliminaires et traité des demandes reçues d'INTERPOL ou d'autres autorités policières. Un enquêteur a été engagé en République démocratique du Congo, où il a contribué, à la demande d'un procureur de la Cour pénale internationale à La Haye, à l'instruction contre un criminel de guerre présumé. Les rencontres thématiques organisées avec d'autres

experts auprès d'INTERPOL, d'Europol et d'Eurojust ont permis d'acquérir de nouvelles connaissances en matière de stratégie et de tactique. Durant l'année sous revue, une personne de nationalité néerlandaise ayant des origines rwandaises a été condamnée aux Pays-Bas pour génocide commis au Rwanda. La Suisse a contribué de manière significative à l'élucidation de ce cas en menant plusieurs auditions de témoins par le biais de l'entraide judiciaire.

Vous trouverez les descriptions et analyses de la situation dans la partie 1, aux chap. 2, 6, 8 et 10. [> pages 18, 30, 34 et 40](#)

Enquêtes Terrorisme

La Division Enquêtes Terrorisme mène des enquêtes policières concernant le terrorisme et son financement. Elle soutient les instructions menées par le MPC dans ce domaine.

ENQUÊTES CONTRE DES COMBATTANTS ÉTRANGERS. La Division Enquêtes Terrorisme mène régulièrement des enquêtes contre des Suisses ou des étrangers domiciliés en Suisse qui rejoignent des groupes terroristes à l'étranger et se rendent ainsi potentiellement coupables de participation et de soutien à une organisation criminelle au sens de l'art. 260^{ter} CP. Il s'agit de volontaires radicalisés qui se rendent dans les différentes régions du djihad en vue d'être formés au combat et de rejoindre les membres violents des mouvements ethno-nationalistes comme le PKK ou les anciens LTTE.

Dans de tels cas, les enquêteurs doivent faire face à divers défis. En effet, les actes pertinents indiquant une possible infraction (insertion dans la structure organisationnelle, entraînement reçu sur place ou participation à des combats) ont lieu à l'étranger. Les infractions sont souvent commises dans des régions en guerre ou où les structures étatiques sont effondrées. Les recherches et la collecte de preuves sur place ne peuvent donc avoir lieu que dans des conditions difficiles. Or il n'est possible d'enquêter pénalement sur des actes préparatoires menés en Suisse que lorsqu'il est déjà établi que les personnes cibles commettent des actes terroristes de manière active à l'étranger. Et il est difficile d'apporter ultérieurement la preuve de la commission de tels actes.

La participation à une organisation criminelle ou son soutien à l'étranger n'est punissable en Suisse que si l'organisation exerce ou doit exercer son

activité criminelle en tout ou en partie en Suisse (art. 260^{ter}, al. 3, CP). La preuve doit généralement en être établie en dehors des faits faisant l'objet de l'instruction, sur la base d'autres résultats de recherches menées contre des tiers. Pour cela, les enquêtes doivent être très étendues. De plus, différents services fédéraux sont responsables des cas dans lesquels des Suisses ou des étrangers domiciliés en Suisse mènent des activités à l'étranger, ce qui requiert une procédure coordonnée et parfois échelonnée en plusieurs étapes. Tous ces éléments font que dans ce domaine, les procédures d'enquête sont longues et nécessitent beaucoup de ressources et de savoir-faire.

RECHERCHES SECRÈTES SUR INTERNET CONTRE DES DJIHADISTES. L'art. 298a du code de procédure pénale (CPP), qui régit les recherches secrètes, est entré en vigueur le 1^{er} mai 2013. En vertu de cet article, les membres d'un corps de police sont habilités à tenter d'élucider des crimes ou des délits dans le cadre d'interventions de courte durée, sans que leur fonction d'enquêteurs de police soit reconnaissable. La police peut ordonner des recherches secrètes seulement lorsque des soupçons laissent présumer qu'un crime ou un délit a été commis et que les mesures d'investigation prises ou les actes d'instruction accomplis jusqu'alors n'ont pas abouti. Les recherches secrètes durant plus de 30 jours sont soumises à l'autorisation du ministère public.

Les recherches secrètes offrent toute une série d'avantages pour la lutte contre le djihadisme sur Internet. En règle générale, les infractions sur Internet sont commises par des personnes restant anonymes ou utilisant un pseudonyme. Les infractions les plus courantes sont les provocations au crime ou à la violence (art. 259 CP), la représentation de la violence (art. 135 CP) et le soutien à une organisation criminelle (art. 260^{ter} CP). Si un soupçon indique qu'un sympathisant du djihad agissant depuis la Suisse a commis une infraction déterminante par le biais d'Internet, la loi autorise la police à enquêter anonymement, dans le cadre de recherches secrètes, sur les plates-formes sur lesquelles la personne incriminée agit. Les enquêteurs peuvent ainsi établir son identité ou le lieu où elle a commis l'infraction, c'est-à-dire d'où le matériel incriminé a été téléchargé sur Internet. Les recherches secrètes sont souvent le seul moyen permettant d'obtenir des résultats dans le milieu criminel de la Toile avant que le ministère public ouvre une instruction pénale (art. 309 CPP).

JOURNÉE ANNUELLE D'INFORMATION. En 2013, la PJF a organisé sa huitième journée d'information sur la lutte contre le terrorisme et son financement. Environ 200 personnes ont participé à cet événement. La journée d'information s'adresse aux autorités cantonales de police, aux services de la Confédération et aux services de police étrangers chargés de tâches opérationnelles en lien avec la lutte contre le terrorisme et son financement. L'objectif est de présenter à ces partenaires la situation en Suisse et les mesures prises dans ce domaine spécifique, de définir les meilleures pratiques à partir des opérations de police menées en Suisse et à l'étranger ainsi que de consolider les contacts entre spécialistes.

La journée a débuté par une présentation d'un représentant du Bundeskriminalamt allemand (BKA), qui a exposé les méthodes et les tentatives de recrutement de la droite, ainsi que les luttes qu'elle mène, et qui a établi des parallèles avec le mode d'action des organisations terroristes ethno-nationalistes et djihadistes. Une autre présentation a développé le thème de la stratégie et de la collaboration des différents acteurs de la lutte contre le terrorisme en Suisse, ainsi que l'interconnexion et l'ensemble des efforts entrepris pour endiguer le phénomène du terrorisme.

La seconde partie de la journée était consacrée aux tendances en matière de financement du terrorisme. Une experte haut placée du FBI américain a présenté les enseignements que son office a tirés de diverses enquêtes récentes. La PJF a clos la journée en présentant une analyse structurelle diversifiée de la méthodologie scientifique telle que les organisations criminelles l'utilisent.

[Vous trouverez les descriptions et analyses de la situation dans la partie 1, au chap. 11.](#)

[> page 42](#)

Enquêtes TI

La Division Enquêtes Forensique et informatique sécurise et analyse les appareils électroniques et les supports de données. Elle est responsable, pour toutes les enquêtes de la PJF, de l'enregistrement, de l'analyse et de l'interprétation des données de communication (traitement forensique des données numériques).

En 2013, les enquêteurs TI ont perquisitionné 149 objets, tels des appartements, des maisons ou des

entreprises, lors de 79 opérations (2012: 72 opérations, 133 objets perquisitionnés). Ils ont saisi 591 appareils électroniques, comme des serveurs, des ordinateurs, des disques durs externes et des appareils de communication (mobiles) pour une capacité totale d'environ 112 téraoctets (2012: 420 appareils/88 téraoctets). Le nombre d'interventions et d'objets perquisitionnés a augmenté d'environ 10% par rapport à l'année précédente. La quantité d'objets à analyser a quant à elle augmenté de près de 40% et la quantité de données à analyser d'environ 25%. La faible croissance par rapport à la capacité totale est due à la forte proportion d'appareils mobiles tels que des smartphones, des tablettes et des ordinateurs portables, dont la capacité de stockage est plus faible, et aux saisies de données sur Internet.

ASSISTANCE ADMINISTRATIVE. Les enquêteurs TI de la PJF ont fourni une assistance administrative au MPC, à divers services fédéraux et à des corps de police cantonaux en leur prêtant main-forte lors d'opérations ou lors de la sécurisation, du traitement et de l'évaluation de données électroniques. A l'échelle nationale, les compétences sont ainsi regroupées et les ressources utilisées avec une plus grande efficacité. La réunion nationale annuelle des enquêteurs TI, qui a rassemblé en 2013 plus de 150 spécialistes de la Confédération et des cantons, a aussi largement contribué à cette amélioration.

SYMPOSIUM NOUVELLES TECHNOLOGIES. En collaboration avec l'office fédéral allemand de police judiciaire (BKA), l'office autrichien de police judiciaire (BK Österreich) et l'office de police judiciaire du Land de Bavière (LKA), la Division Enquêtes Forensique et informatique a organisé le 4^e symposium Nouvelles technologies à Berne. Durant deux jours, des spécialistes (industrie, recherche/enseignement, économie) et d'autres participants se sont penchés sur les questions des chances et des risques inhérents aux nouvelles technologies pour la société et la poursuite pénale. La manifestation, à laquelle ont participé 300 personnes venues de Suisse et de l'étranger, s'est déroulée sur le thème «Informatique ubiquitaire – omniprésence d'Internet».

UNE MULTITUDE DE DÉFIS. Les nouveautés techniques du matériel informatique et des logiciels, les nouvelles technologies en matière de communication (mobile) et l'extension des services sur Internet ont créé de nouveaux défis en 2013. Les enquêteurs

TI et leurs compétences sont de plus en plus recherchés en raison de la diversité des appareils électroniques et de leurs fonctions, de la transmission et de l'enregistrement cryptés d'informations, ainsi que des infractions commises grâce à et sur Internet.

Traite d'êtres humains et trafic de migrants

Le Commissariat Traite d'êtres humains et trafic de migrants, en tant que plate-forme nationale, aide les autorités de poursuite pénale suisses et étrangères à prévenir et à combattre la traite d'êtres humains et le trafic de migrants.

Le commissariat coordonne les procédures et entretient un important réseau de contacts au niveau international. Ses tâches principales sont les suivantes:

- coordonner et soutenir les procédures nationales et internationales;
- échanger des informations de police judiciaire à l'échelle internationale (INTERPOL, Europol);
- collecter et traiter en temps voulu des informations et des données;
- assurer un réseau de contacts avec les services spécialisés en Suisse et à l'étranger;
- participer à des organes spécialisés et à des groupes de travail nationaux et internationaux;
- organiser des réunions opérationnelles et y participer.

PROCÉDURES DE COORDINATION. Il s'agit de procédures complexes, de grande envergure, qui impliquent plusieurs pays et cantons et sont menées en tant que procédures de coordination. La plupart des procédures concernant des cas de trafic de migrants ont porté – comme déjà les années précédentes – sur des affaires en lien avec le Kosovo. Les procédures visant des cas de traite d'êtres humains ont essentiellement concerné la Roumanie, la Hongrie et la Bulgarie, bien que des procédures contre la traite de personnes issues de Thaïlande aient aussi été coordonnées en 2013. 13 cantons ainsi que la ville de Zurich ont porté à la connaissance du commissariat 68 procédures concernant des cas de traite d'êtres humains. 29 d'entre elles ont été ouvertes en 2013, tandis que

39 étaient déjà en cours l'année précédente. 17 d'entre elles concernent des victimes originaires de Roumanie, 16 de Hongrie et 9 de Bulgarie.

GROUPE DE TRAVAIL SUISSE – ROUMANIE. En 2012, des représentants du commissariat ont effectué une visite à Bucarest dans le cadre d'un groupe de travail constitué conjointement par la Suisse et la Roumanie et consacré aux thèmes de la prostitution des femmes et de l'exploitation des enfants. Le commissariat a repris, en 2013, la direction du sous-groupe de travail Poursuite pénale. En collaboration avec des services partenaires des cantons, il a organisé dans huit villes roumaines des rencontres et des voyages d'études. Il a ainsi été possible de parler sur place de cas concrets avec des services locaux, d'échanger des informations et d'obtenir d'importants éléments sur la situation dans les principales régions d'origine des prostituées. Lors d'un symposium sur la traite des êtres humains organisé à Arad/Roumanie, la situation en Suisse a pu être présentée et les avantages d'un renforcement de la coopération ont été exposés aux représentants locaux.

En 2013, des contrôles spécifiques ont été menés dans le milieu de la prostitution en Suisse alémanique et en Suisse romande. Ils ont été suivis par des spécialistes roumains de la poursuite pénale et par des organisations non gouvernementales (ONG). Le but premier était d'établir un dialogue avec les victimes potentielles et d'obtenir des indications pertinentes pour la police judiciaire sur les conditions d'exploitation. Les cantons de Zurich, de Berne, de Vaud, de Genève, de Thurgovie et des Grisons y ont participé. Le Commissariat Traite d'êtres humains et trafic de migrants s'est chargé de l'organisation et de la coordination avec les services partenaires en Roumanie et dans les cantons.

JOURNÉE NATIONALE CONSACRÉE À LA LUTTE CONTRE LA TRAITE DES ÊTRES HUMAINS À BERNE.

Le 5 septembre 2013, la première journée nationale consacrée à la lutte contre la traite des êtres humains «Meilleures pratiques» portant essentiellement sur la Roumanie a été organisée à Berne. Le choix des thèmes axés sur la pratique avec des intervenants de Roumanie, d'Allemagne et de Suisse a été très apprécié. Plus de 70 spécialistes issus des services de police judiciaire des cantons et des villes y ont participé.

A cette occasion, le projet de coopération Suisse-Roumanie a été présenté, de même que la situation et



FALSIFICATION DE DOCUMENTS. Documents d'identité falsifiés saisis en 2013 par le Corps des gardes-frontière. Les falsifications de documents aux fins d'immigration illégale ont augmenté durant l'année sous revue. Les criminels fournissent parfois des sets complets de documents aux personnes souhaitant entrer illégalement dans un pays. (PHOTO KEYSTONE)

les cas actuels en Suisse. Le nouveau chef de la division nationale de lutte contre la traite des êtres humains à Bucarest a présenté les défis et les perspectives du point de vue roumain. Un procureur et un dirigeant d'enquêtes venus d'Allemagne ont fait état des expériences pratiques d'équipes d'enquêtes communes (joint investigation teams) avec la Roumanie en vue de lutter contre ce phénomène. Des spécialistes TI d'Allemagne et de la PJF ont montré les moyens et les limites des enquêtes policières sur Internet. Des exemples de cas portant sur la coopération entre la police et des ONG ont également été présentés lors de cette journée, ainsi que les expériences d'une ONG roumaine de Timisoara.

La journée nationale s'est déroulée pour la première fois sous cette forme. Elle a démontré que l'échange de méthodes et d'expériences dans les enquêtes, ainsi que la mise en réseau au niveau national et international, sont indispensables si l'on veut lutter efficacement contre la traite des êtres humains.

ÉCHANGE D'INFORMATIONS DE POLICE JUDICIAIRE.

Le nombre de demandes et de réponses de

Suisse et de l'étranger concernant des cas (4955) a légèrement diminué par rapport à l'année précédente (5055) et s'est donc maintenu à un niveau élevé. L'intense coopération avec la Roumanie en vue de poursuivre les cas de traite d'êtres humains a été poursuivie. Le nombre de communications entrantes est resté stable en raison du maintien de la coopération renforcée avec Europol et de la participation à des projets opérationnels (target groups). > [TABLEAU 1](#)

POINT FORT INCHANGÉ. Les communications entrantes (4955) ont été regroupées par catégories et relations et ont conduit à la constitution de 921 dossiers (2012: 840). Les domaines les plus représentés sont, comme l'année précédente, les affaires concernant le trafic de migrants (54%), qui sont passées de 400 à 501, et les affaires concernant la traite d'êtres humains (43%), qui sont passées de 345 à 396. Les 3% restants ont concerné 24 dossiers relevant d'autres domaines.

Presque tous les cas de traite d'êtres humains (98%) portent sur une exploitation à des fins sexuelles. > [GRAPHIQUE 5](#)

FALSIFICATIONS DE DOCUMENTS. Les falsifications de documents aux fins d'immigration illégale ont augmenté et sont passées de 128 à 206 cas en 2013. Les cas de documents utilisés abusivement ont également fortement augmenté durant l'année sous revue.

COOPÉRATION AVEC EUROPOL. En 2013, le commissariat a traité 1691 communications provenant d'Europol, ce qui représente 272 communications de plus qu'en 2012 (1419), soit 19% supplémentaires. Les communications d'Europol ont ainsi représenté environ un tiers (un quart en 2012) des communications de l'année 2013.

Europol soutient des procédures d'enquête menées dans les pays européens dont certaines sont en relation avec la Suisse. Depuis 2012, le commissariat est membre des deux «focal points» sur la traite des êtres humains et le trafic de migrants et participe activement aux rencontres opérationnelles des «target groups». Ceux-ci réunissent les autorités des pays impliqués, notamment ceux où se déroulent la traite d'êtres humains et le trafic de migrants. Ils analysent les informations en relation avec ce type d'infractions – aussi en lien avec la Suisse – et déterminent la manière commune de procéder.

L'augmentation constatée des affaires Europol est principalement due à la collaboration du commissariat à un «target group» regroupant 12 pays en vue de lutter contre les réseaux d'immigration clandestine (trafic de migrants).

> TABLEAU 2

Vous trouverez plus d'informations dans la partie 2, au chap. 3: Coopération policière internationale/Europol.

> page 79

TRAFFIC DE MIGRANTS ORIGINAIRES DE CHINE.

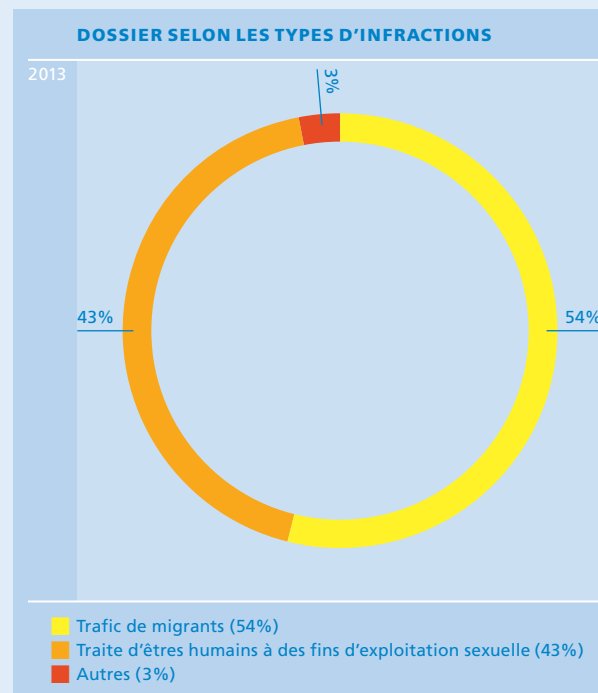
Dans le cadre d'une opération coordonnée par le Commissariat Traite d'êtres humains et trafic de migrants, des policiers ont effectué, le 4 juin 2013, des contrôles dans divers restaurants chinois dans neuf cantons en même temps.

Vous trouverez les descriptions et analyses de la situation dans la partie 1, au chap. 5.

> page 28

DÉVELOPPEMENT DU RÉSEAU DE CONTACTS. Les relations internationales et le réseau de contacts ont été progressivement développés dans le cadre de réunions axées sur la pratique organisées par Europol et INTERPOL, notamment avec la Roumanie, la Hongrie, la Thaïlande, la Grèce, l'Autriche, l'Allemagne et le Kosovo.

Le réseau de contacts avec les autorités de poursuite pénale des cantons et de la ville de Zurich, le



GRAPHIQUE 5

COMMUNICATIONS TRAITE D'ÊTRES HUMAINS ET TRAFIC DE MIGRANTS 2011-2013

	2013	2012	2011
• Communications entrantes	4955	5055	3860

TABLEAU 1

EUROPOL			
	2013	2012	2011
• Communications entrantes			
• Traite d'êtres humains	671	756	319
• Trafic de migrants	1019	651	448
• Divers (autres infractions)	1	12	
Total	1691	1419	767

TABLEAU 2

Cgfr, l'Office fédéral des migrations et les ONG a été renforcé par la participation à des rencontres de nature opérationnelle, à de nombreuses conférences de spécialistes et à des groupes de travail.

Vous trouverez plus d'informations sur les mesures prises par fedpol dans ce domaine dans la partie 2, au chap. 4: Police administrative, soutien policier et recherches/Coordination contre la traite d'êtres humains et le trafic de migrants.

> page 85

Vous trouverez les descriptions et analyses de la situation dans la partie 1, aux chap. 4 et 5.

> pages 25 et 28

Les données statistiques sont disponibles dans la partie «Statistiques» du rapport annuel à l'adresse:

> www.fedpol.admin.ch/rapport

Pédocriminalité et pornographie illégale

Le Commissariat Pédocriminalité et pornographie, plate-forme nationale, coordonne et soutient les procédures et les opérations policières nationales et internationales dans le domaine des infractions dirigées contre l'intégrité sexuelle des enfants et concernant la pornographie illégale (pornographie impliquant des enfants, des animaux, des excréments humains ou des actes de violence).

Le Commissariat Pédocriminalité et pornographie a pour tâches principales de dépouiller et d'évaluer les dossiers et les données pour les autorités de poursuite pénale, de visionner le matériel photo et vidéo, d'identifier les victimes et les auteurs d'infractions et de déterminer la pertinence des cas au niveau pénal et l'autorité compétente en la matière. Il est par ailleurs chargé d'organiser et de diriger les séances de coordination, de réunir les informations et d'assurer l'échange d'informations policières en Suisse et à l'étranger.

Pour accomplir ses tâches, le commissariat participe à des groupes de travail nationaux et internationaux et entretient des contacts avec des autorités de police et de poursuite pénale spécialisées du monde entier.

En 2013, le commissariat a traité quelque 1600 demandes provenant de Suisse et de l'étranger. Les communications concernaient les infractions figurant dans le tableau ci-contre. [> TABLEAU 3](#)

OPÉRATIONS INTERNATIONALES. Le Commissariat Pédocriminalité et pornographie a coordonné, en 2013, neuf opérations impliquant plus de 60 suspects domiciliés en Suisse.

Plusieurs films de pornographie enfantine ont par exemple été mis à disposition sur un serveur hébergé en Suisse par des étrangers afin que d'autres utilisateurs puissent les télécharger. Les données du serveur ont été saisies par la police cantonale compétente de sorte que 92 adresses IP de 20 pays ont pu être mises au jour par la suite.

Un cas hors du commun a occupé le commissariat durant plusieurs années: une grande quantité de matériel photo a été saisie chez un suspect en Allemagne à l'occasion de l'application de mesures de contrainte. Ce suspect avait déjà fait l'objet d'une

INFRACTIONS		(en %)		
Année	2013	2012	2011	
• Actes sexuels avec des enfants	35	31	29	
• Pornographie avec des enfants	41	40	47	
• Pornographie avec des animaux	6	8	8	
• Pornographie avec des excréments	6	9	6	
• Pornographie avec violence	3	4	4	
• Pornographie en général	9	8	6	

TABLEAU 3

condamnation pour actes d'ordre sexuel avec des enfants.

Sur les photos, on pouvait voir un enfant de l'entourage du suspect subissant des actes sexuels. Un échange intense d'informations entre les autorités de poursuite pénale et un travail minutieux d'analyse d'images ont permis d'aboutir en mai 2008 à l'arrestation d'un suspect en Suisse. Celui-ci était en contact, personnellement et en ligne, avec l'homme arrêté en Allemagne. Il a pu être prouvé que les deux hommes avaient produit et échangé des photos d'actes sexuels qu'ils avaient commis sur des enfants.

Les enquêtes ont permis de découvrir et d'arrêter d'autres pédocriminels (huit personnes en Suisse, douze à l'étranger), dont un deuxième criminel principal, domicilié dans le canton de Glaris. Ces personnes ont commis des actes sexuels sur leurs propres enfants ainsi que sur d'autres enfants. Sur Internet, ils ont échangé du matériel de pornographie enfantine.

Lorsqu'ils se rencontraient, les deux criminels principaux échangeaient leurs victimes, des garçons âgés de cinq à douze ans. Parfois, ils les rendaient dociles en leur faisant consommer de la drogue (celle qu'on appelle parfois «drogue du viol»). Le pédocriminel principal domicilié dans le canton de Thurgovie a même mis son fils, alors âgé de huit ans, à la disposition d'autres hommes, contre rémunération, afin qu'ils l'utilisent pour commettre des actes sexuels.

En comparant et analysant des images, la PJF a réussi, à l'automne 2013, à identifier et à arrêter un autre homme, domicilié aux Pays-Bas. Celui-ci a rencontré le pédocriminel domicilié dans le canton de Thurgovie et son fils dans un hôtel en Allemagne afin de commettre des actes d'ordre sexuels avec cet enfant.

Le 28 novembre 2013, le tribunal de district de Münchwilen/TG a condamné les deux principaux pédocriminels suisses à une peine privative de liberté de 13 ans pour l'un et de 9 ans et demi pour l'autre.

Grâce à la bonne collaboration entre les autorités de poursuite pénale suisses et étrangères, l'instruction pénale a pu être menée avec succès et d'autres instructions pénales ont pu être lancées dans ce contexte.

L'année 2013 a permis une fois de plus de constater que les moyens de preuve des opérations internationales ne peuvent parfois pas être traités en Suisse: soit les moyens de preuve prélevés à l'étranger ne relevaient pas de la poursuite pénale en Suisse, soit les adresses IP des suspects dataient de plus de six mois de sorte qu'il était impossible de procéder à une identification à effet rétroactif (le délai de conservation de telles données est de six mois en Suisse).

ANALYSE DE MATÉRIEL PHOTO ET VIDÉO. Les moyens de diffuser des fichiers photo et vidéo par Internet ont poursuivi leur expansion en 2013. Les experts des autorités de poursuite pénale de 41 pays ont accès à l'«International Child Sexual Exploitation Database» (banque de données ICSE), géré par le secrétariat général d'INTERPOL à Lyon. L'ICSE est un recueil de photos de pornographie infantile saisies et sert à identifier des victimes et des pédocriminels dans le monde entier. Jusqu'à fin décembre 2013, les photos de 3809 victimes identifiées (dont 72 de Suisse) et de 1977 pédocriminels (37 de Suisse) étaient enregistrées.

A compter de 2014, il sera possible de saisir et d'analyser des vidéos en plus des photos. En tant que «Single Point of Contact» pour la Suisse, le Commissariat Pédocriminalité et pornographie assure un accès direct à l'ICSE.

Le Commissariat Pédocriminalité et pornographie soutient de plus le SCOCI pour ce qui est de la catégorisation de la CNFVH (collection nationale de fichiers et de valeurs hash).

ÉCHANGE D'INFORMATIONS NATIONAL ET INTERNATIONAL. INTERPOL organise chaque année la réunion annuelle du groupe spécialisé d'INTERPOL sur la criminalité contre l'enfance. Europol dirige la rencontre annuelle appelée «Annual Meeting on Child Sexual Exploitation», qui traite de la lutte contre les abus d'enfants. Les collaborateurs du commissariat participent à ces rencontres internationales et représentent les intérêts de la Suisse en participant, à titre de membre permanent, au «Focal Point Twins» dirigé par Europol.

Au niveau national, une conférence du groupe de travail «Kindsmisbrauch», qui rassemble des représentants des autorités de poursuite pénale et

d'ONG, est organisée sur le thème de l'abus sexuel d'enfants. Une manifestation destinée spécifiquement aux enquêteurs travaillant dans le domaine de la pédocriminalité se déroule également chaque année en Suisse. Ces deux événements ont pour but de renforcer la collaboration interdisciplinaire, de favoriser l'échange d'informations et les contacts et de partager des expériences de travail.

TOURISME SEXUEL IMPLIQUANT DES ENFANTS.

Depuis septembre 2008, fedpol offre la possibilité de communiquer des faits suspects en rapport avec le tourisme sexuel impliquant des enfants au moyen d'un formulaire à remplir sur Internet. Depuis le lancement de ce service, 33 communications ont été enregistrées et traitées, dont trois durant l'année sous revue.

[Vous trouverez des informations sur les mesures prises par fedpol dans la partie 2, au chap. 4: Police administrative, soutien policier et recherches/Mesures contre la cybercriminalité.](#)

> **page 83**

[Vous trouverez les descriptions et analyses de la situation dans la partie 1, au chap. 8.](#)

> **page 34**

Stupéfiants

Le Commissariat Stupéfiants apporte son soutien à la Confédération, aux cantons et aux institutions étrangères dans la lutte contre le trafic de stupéfiants.

La priorité absolue est donnée à l'échange d'informations de police judiciaire dans les meilleurs délais. En 2013, le commissariat a reçu quelque 400 communications par mois, qu'il a analysées, exploitées et complétées par ses propres informations avant de les transmettre à des services suisses et étrangers. Si l'on tient compte des communications rédigées par le commissariat lui-même, une moyenne de 570 communications a été traitée par mois en 2013. Les communications arrivées en 2013 ont abouti à 25 nouveaux cas nécessitant une coordination et ayant fait l'objet d'un traitement plus approfondi. Durant l'année sous revue, 39 cas nécessitant une coordination ont été traités au total. Quelque 25 cas nécessitant une coordination ont requis un traitement soutenu dans le cadre de l'échange d'informations de police judiciaire. Par rapport à l'année précédente, on constate une nouvelle augmentation du nombre de communications relatives aux précurseurs chimiques et aux nouvelles substances psychoactives. Ces dernières consistent en la modification d'une substance déjà existante ou d'une substance entièrement nou-

velle déployant des effets similaires à une substance déjà connue. Le nombre de communications relatives au trafic illégal de médicaments et de produits dopants est presque identique à celui de l'année précédente. La collaboration et l'échange d'informations dans ce contexte ont continué d'être renforcés en 2013, notamment avec le Corps des gardes-frontière, Swiss-medec et l'Office fédéral de la santé publique.

LABORATOIRES ILLÉGAUX ET TRAFIC DE PRÉCURSEURS CHIMIQUES. En 2013, la PJF a participé à l'organisation d'une formation sur les laboratoires de drogue clandestins et leur démantèlement en toute sécurité, destinée aux autorités nigérianes en charge des stupéfiants (Nigerian Drug Law Enforcement Agency, NDLEA). Une partie de cette formation mise en place en collaboration avec des unités spéciales néerlandaises a eu lieu en Suisse, l'autre aux Pays-Bas. En outre, un film d'information en langue allemande a été tourné en collaboration avec la police néerlandaise. Ce film s'adresse aux autorités de police qui se voient confrontées, de manière inattendue ou non, à un laboratoire de drogue, à un entrepôt rempli de substances chimiques ou de précurseurs ou à des décharges illégales. Dans cette vidéo, il est expliqué à l'aide d'exemples réalistes de quoi ont l'air de tels laboratoires et quels risques ils recèlent pour les autorités policières, notamment durant la première intervention.

L'Organe international de contrôle des stupéfiants (OICS), dont le siège est à Vienne, appelle à renforcer la lutte contre l'abus de substances stimulantes de type amphétamines et à participer au projet Prism. Ce programme mondial vise à empêcher que les producteurs de drogue détournent les précurseurs à des fins de fabrication illégale de stimulants de type amphétamines.

Le projet Cohesion a pour but d'empêcher que les producteurs de drogue détournent des précurseurs, des pré-précurseurs et d'autres produits chimiques pour fabriquer illégalement de la cocaïne ou de l'héroïne. Chacun des projets Prism et Cohesion dispose d'une équipe spéciale développant des mécanismes. A cela s'ajoute que des opérations sont lancées dans le monde entier afin de lutter efficacement contre la contrebande et le détournement de précurseurs et de substances chimiques. La PJF est membre de ces deux équipes spéciales, dont la réunion annuelle a eu lieu à Adelboden en septembre 2013. Des représentants de haut rang de plusieurs Etats, dont l'Australie, l'Afghanistan, la Chine, l'Inde, le Mexique,

les Etats-Unis et divers Etats de l'UE, ont pris part à la réunion de 2013, de même que des représentants de la Commission européenne, d'INTERPOL, de l'Organisation des Etats américains et de l'Organisation mondiale des douanes. La PJF a présidé cette réunion.

La PJF participe depuis 2012 au «Precursor Incident Communication System (PICS)», qui est rattaché à l'Organe international de contrôle des stupéfiants. Ce système permet aux autorités nationales d'échanger en temps réel des informations chiffrées concernant les saisies, les tendances, les expériences et les expertises en relation avec les précurseurs. Le PICS a été mis sur pied en mars 2012. En novembre 2012, 58 Etats y participaient et en décembre 2013 ils étaient déjà au nombre de 86.

GROUPE POMPIDOU. Le Groupe Pompidou, qui comprend 35 Etats membres, constitue au niveau de toute l'Europe un forum multidisciplinaire destiné aux décideurs, aux experts et aux scientifiques dans le domaine des abus liés aux stupéfiants et du trafic de drogue. Ce groupe est un précieux réseau européen.

Depuis le 1^{er} janvier 2011, la PJF préside le Groupe Aéroports, qui réunit des représentants des douanes, de la police et des gardes-frontière de 35 pays. Le but de ce groupe est d'améliorer et d'harmoniser les contrôles de détection des drogues dans les aéroports européens. Il s'appuie pour cela sur l'aide de treize pays du bassin méditerranéen, le réseau MedNET. Les activités et conférences permettent aux autorités policières, aux autorités douanières, aux organisations internationales et aux organes de surveillance d'échanger des informations et de dégager des tendances. La PJF est en outre membre du réseau Précurseurs. En 2013, une conférence a été organisée, dont les thèmes principaux étaient les nouvelles menaces et les nouveaux défis du domaine des (pré-) précurseurs chimiques et la collaboration entre les autorités de police, des douanes, de poursuite pénale et de surveillance et l'industrie chimique.

SYSTÈME EUROPÉEN DE PROFILAGE DES DROGUES. Dans le cadre des mesures de la Commission européenne dans le domaine d'action «Justice et affaires intérieures», la mise en œuvre du projet européen «système européen de profilage des drogues» («European Drug Profiling System»), qui vise la saisie de dérivés d'amphétamines, a été lancée.

Ce projet avait pour but principal d'établir, au niveau européen, le profilage de l'amphétamine et du MDMA, aussi appelé ecstasy. Ce projet, dont la Suisse,

représentée par la PJF, était le seul membre ne faisant pas partie de l'UE, était limité à trois ans et s'est achevé en 2013.

112^e RÉUNION DU GROUPE DE TRAVAIL PERMANENT STUPÉFIANTS. La 112^e réunion du groupe de travail permanent allemand «Stupéfiants» s'est déroulée à Mayence/D en mai 2013. Cette réunion s'adresse aux chefs des groupes et services spécialisés dans la lutte contre les stupéfiants de l'office allemand de la police criminelle, des offices de police judiciaire des Länder allemands et aux représentants des autorités de poursuite pénale des Pays-Bas, de Belgique, du Luxembourg, de France, du Danemark, d'Autriche, de Pologne, de Slovaquie, de République tchèque et de Suisse.

En 2013, les thèmes principaux étaient l'amélioration de la collaboration entre les autorités de police et de poursuite pénale, notamment dans les équipes communes d'enquête et au sujet des nouvelles substances psychoactives, de la méthamphétamine et des pré-précurseurs comme l'APAAAN (alpha-phénylacétoacétonitrile).

48^e CONFÉRENCE NATIONALE SUR LES STUPÉFIANTS. C'est déjà la 48^e réunion annuelle du groupe de travail interdépartemental «Stupéfiants» qui a eu lieu les 12 et 13 juin 2013. Les participants à cette conférence étaient les chefs des groupes et services spécialisés dans la lutte contre les stupéfiants des polices cantonales ou municipales, les membres des autorités de poursuite pénale, les membres des services fédéraux comme le Corps des gardes-frontière, l'Institut suisse des produits thérapeutiques (Swissmedic) et les représentants du domaine de la médecine légale.

Vous trouverez les descriptions et analyses de la situation dans la partie 1, au chap. 3.

> page 23

Coordination en matière de fausse monnaie

Le Commissariat Fausse monnaie vérifie et enregistre les coupures et pièces de monnaie fausses ou falsifiées. Ce service centralisé apporte son soutien aux enquêteurs des corps de police des cantons et de la PJF et coordonne les cas complexes entre les cantons concernés et les autorités étrangères de poursuite pénale.

Les procédures pénales concernant des cas de fausse monnaie sont en principe menées sous la direc-

STATISTIQUES			
Année	2013	2012	2011
• Dénonciations enregistrées	4 506	5 142	5 262
• Communications d'INTERPOL et d'Europol en relation avec des faux saisis	56	94	97
• Devises ayant fait l'objet de vérifications	23	22	27
• Billets de banque et pièces saisis	26 057	21 765	14 847
• Dont billets et pièces authentiques	10 359	501	219

TABLEAU 4

tion du MPC ou sont transmises aux autorités cantonales de poursuite pénale.

La prévention constitue une part importante de la stratégie visant à lutter contre la fausse monnaie. Elle consiste en des mises en garde à l'intention des instituts financiers et des médias et en l'échange d'informations. Elle s'adresse en particulier à la Banque nationale suisse, aux services de sécurité des banques, aux entreprises privées proposant des produits ou des pièces utilisés dans l'impression de billets de banque, aux fabricants d'appareils produisant des billets de banque et des pièces de monnaie ainsi qu'aux entreprises de traitement des pièces et des billets.

En 2013, le Commissariat Fausse monnaie a vérifié l'authenticité de 26 057 pièces de monnaie et coupures de 23 devises différentes, dont 10 359 étaient vraies et 10 098 se sont révélées être des contrefaçons. En tout, 4506 communications concernant des contrefaçons ont été transmises au commissariat (2012: 5142). Par rapport à l'année précédente, cela représente une diminution de 13%. En outre, le commissariat a traité 56 cas de fausses pièces et faux billets saisis à l'étranger. Il s'agissait là de communications faites par INTERPOL et Europol. > TABLEAU 4

FRANCS SUISSES. Le nombre de faux billets et de fausses pièces de monnaie suisses était de 5933, ce qui correspond à une diminution de 13% par rapport à 2012 (6860). La moyenne de la dernière décennie se situe vers 4000 faux billets et fausses pièces de monnaie suisses.

Au cours des dernières années, près de 550 000 faux francs suisses circulaient en moyenne.

EUROS. On a constaté en 2013 une augmentation du nombre de fausses coupures d'euros, qui a passé à 2394 (2012: 2084), leur valeur totale atteignant 163 970 euros. Dans presque tous les pays européens,

la quantité de faux euros est restée stable par rapport à l'année précédente ou a légèrement augmenté. Les billets d'euros falsifiés les plus courants étaient ceux de 20, 50 et 100 euros.

DOLLARS AMÉRICAINS. La quantité de contrefaçons de dollars américains a baissé de 79% (1101). En 2013 également, il n'y a pas eu de saisie de quantités importantes de contrefaçons de dollars américains. Toutefois, les billets de dollars américains sont réputés dans le monde entier pour être les plus sujets à la contrefaçon.

Vous trouverez des informations sur les mesures prises par fedpol dans la partie 2, au chap. 1: Police judiciaire/Enquêtes Protection de l'Etat.

> page 53

Vous trouverez les descriptions et analyses de la situation dans la partie 1, au chap. 6.

> page 30

Les données statistiques sont disponibles dans la partie «Statistiques» du rapport annuel à l'adresse: > www.fedpol.admin.ch/rapport

Criminalité générale et infractions financières

Le Commissariat Criminalité générale, organisée et financière soutient les services partenaires en Suisse et à l'étranger par l'échange d'informations de police judiciaire.

Le Commissariat Criminalité générale, organisée et financière de la PJF s'occupe des domaines d'infractions suivants:

- trafic de biens culturels,
- tout type d'escroquerie,
- vol/vol avec effraction,
- brigandage,
- infractions commises au détriment de l'environnement,
- blanchiment d'argent,
- infractions économiques,
- infractions contre la vie ou l'intégrité corporelle,
- infractions liées à des gangs de motards.

COUP DU NEVEU. Depuis août 2013, le Commissariat Criminalité générale, organisée et financière a la fonction de service de coordination «Coup du neveu» et est l'interlocuteur des collaborateurs des polices cantonales. Jusqu'à ce moment, cette coordination était assurée par la police cantonale bernoise. Cette dernière a toute fois dû, pour des raisons d'effectif, abandonner cette tâche. Deux collaborateurs du Commissariat Criminalité générale, organisée et fi-



INSTALLATION DE SKIMMING. Au lieu de copier des données volées sur une carte de crédit vierge, les criminels les utilisent désormais plutôt pour acheter des services ou des marchandises sur Internet.

(PHOTO KEYSTONE)

nançière s'occupent de la correspondance de police judiciaire avec la Suisse et l'étranger et gèrent une plate-forme de communication interne à la police, qui comprend des données chiffrées concernant tous les cas.

SKIMMING. Le mode opératoire en matière d'utilisation abusive de données de cartes de crédit a évolué. En 2013, la plupart des données volées n'étaient plus copiées sur des cartes vierges et utilisées par la suite: la simple prise de connaissance des données suffit désormais aux criminels par exemple pour réserver un vol ou acheter des marchandises sur Internet. Dans ce domaine, Europol a organisé en 2013 une journée d'action en étroite collaboration avec les fabricants de cartes et les compagnies aériennes. Plus de 30 arrestations ont eu lieu, principalement de passagers de vols en direction de Londres, ce qui a constitué un grand succès dans la lutte menée contre cette forme de criminalité.

PROJET AJR. Les actes de brigandage et les vols avec effraction (vols éclairs) visant les bijouteries ont été nombreux en 2013 également. A la demande des cantons, la première manifestation nationale intitulée «Blitz-Tagung» a eu lieu en automne, au cours de laquelle le projet AJR (Armed Jewellery Robberies) a été présenté. Ce projet permet de récolter et d'analyser des informations concernant des cambriolages et

des vols éclairs commis dans des bijouteries en Suisse. Ces informations sont ensuite mises à la disposition des autorités d'enquête concernées en Suisse et à l'étranger. Par ailleurs, une plate-forme de communication interne à la police a été mise en place.

Recherches ciblées et groupe d'engagement

Le Commissariat Recherches ciblées et groupe d'engagement effectue des recherches ciblées pour le compte de divers partenaires en Suisse et à l'étranger. Il se tient à disposition pour les engagements à haut risque. Il est également chargé de la formation et du perfectionnement en matière de police de sécurité des collaborateurs de fedpol.

RECHERCHES CIBLÉES. Les recherches ciblées consistent à rechercher et à arrêter des auteurs d'infractions en fuite dont le signalement a été émis au niveau national ou international. Les mandants sont le MPC, l'Office fédéral de la justice et les autorités nationales et internationales de poursuite pénale.

Le commissariat a ouvert neuf nouveaux cas de recherches ciblées (2012: 6) et en a clos sept avec succès (2012: 9). Dans trois cas, des personnes ont été appréhendées en Suisse. La coopération menée au niveau international a, quant à elle, permis d'arrêter quatre autres personnes à l'étranger. Dans 37 enquêtes de grande envergure (2012: 28), les services partenaires en Suisse et à l'étranger ont reçu le soutien de fedpol. En outre, plus d'une centaine de clarifications ont été effectuées dans le cadre de l'opération d'INTERPOL appelée INFRA AMERICAS.

Dans le cadre de l'assistance administrative, le commissariat a apporté son aide aux polices de treize cantons. A l'occasion de demandes d'entraide judiciaire ou d'assistance administrative, des recherches ciblées ont été menées en coopération avec l'Allemagne, l'Italie, la République tchèque, la France, l'Espagne, le Kosovo, la Slovaquie, la Pologne, la Russie, la Hongrie, la Roumanie, la Bulgarie, la Croatie, la Moldavie et l'Ukraine.

GROUPE D'ENGAGEMENT. Les collaborateurs du groupe d'engagement disposent, outre leur équipement de base, d'un armement particulier, d'un matériel d'intervention spécialisé et d'une formation

ciblée. Le Commissariat Recherches ciblées et groupe d'engagement est à la disposition de la PJF lors d'interventions à haut risque non planifiables.

En 2013, les collaborateurs du commissariat ont participé à 16 opérations de police judiciaire. Ces opérations ont été effectuées exclusivement dans le cadre de procédures d'enquête menées au niveau fédéral. A ces occasions, le commissariat a

- procédé à 8 arrestations,
- coordonné 5 interventions,
- accompagné 16 transports de détenus,
- mené à bien 18 mandats de surveillance,
- effectué 2 rapatriements depuis l'étranger,
- exécuté 5 mandats d'amener,
- accompli 7 mandats de protection,
- garanti la sécurité lors de 7 perquisitions et
- coopéré à 12 autres interventions des enquêteurs de la PJF.

Durant l'année sous revue, le commissariat a étroitement collaboré notamment avec les services nationaux de police du Portugal et de Grèce et avec les cantons de Berne, Bâle-Ville, Bâle-Campagne, Fribourg, Genève, Vaud et Zurich.

FORMATION ET PERFECTIONNEMENT EN MATIÈRE DE POLICE DE SÉCURITÉ.

En 2013, 362 collaborateurs de fedpol ont suivi des cours d'instruction dans les domaines des mesures de contrainte, des mesures de protection personnelle, de la tactique policière d'intervention et de l'utilisation d'armes à feu. Les cours ont eu lieu au centre de formation de fedpol et dans un centre externe de formation au Tessin. Outre les modules de base, des cours additionnels ont été organisés pour les unités spéciales comme Observation, Protection des personnes ou Investigation secrète. Au moins deux collaborateurs du commissariat ont œuvré en tant qu'instructeurs pendant 125 jours de formation.

Observations

La Division Observation est chargée des observations systématiques opérées dans l'espace public et de l'application discrète de mesures de surveillance techniques soumises à autorisation dans la sphère privée.

ENGAGEMENTS LIÉS À DES MANDATS D'OBSERVATION. Le nombre total de mandats d'observation, à savoir 354, est resté stable (2012: 360). Le nombre

ENGAGEMENTS ET AFFAIRES OPÉRATIONNELLES			
	2013	2012	2011
• Nombre d'affaires opérationnelles	46	58	49
• Nombre total d'engagements	354	360	358

TABLEAU 5

d'affaires opérationnelles, de 46, a quant à lui baissé (2012: 58). Cela signifie que davantage d'interventions ont eu lieu par affaire. Dans 60 engagements, le Commissariat Observation a employé de manière ciblée des moyens d'intervention techniques afin d'appuyer des groupes d'observation. Le nombre d'engagements en faveur de tiers (polices cantonales, services de police étrangers, SRC) a passé de 75 à 112.

> TABLEAU 5

En application des accords bilatéraux de coopération policière et en exécution de la Convention d'application de l'accord de Schengen, les observateurs de la PJF ont effectué quatre interventions transfrontalières en 2013, à savoir deux en France, une en Italie et une en Allemagne. Dans cinq cas, le commissariat a apporté des mesures de soutien à des groupes d'observation étrangers autorisés à opérer en Suisse.

ENGAGEMENTS D'INSTALLATIONS MOBILES. Les engagements du Commissariat Installations mobiles portent sur des mesures de surveillance techniques soumises à autorisation et menées conformément au code de procédure pénale.

Le commissariat a mis en place 138 surveillances techniques, soit 36 interventions de plus que l'année précédente. Le développement technologique foudroyant dans les domaines de l'électronique, de la communication et des technologies de l'information a constitué un défi pour les spécialistes du commissariat. La mise en place de telles mesures techniques entraîne une charge de travail supplémentaire.

COURS DE PERFECTIONNEMENT CAMO 2013. Depuis 2010, le Commissariat Observation de la PJF forme des spécialistes dans le domaine dit du CAMO (camouflage). Il s'agit de mesures de tactique policière. Des personnes ou des endroits peuvent ainsi être observés par des enquêteurs cachés ou agissant sous le couvert d'une identité d'emprunt. Le cours de base dure deux semaines. Il s'adresse aux collaborateurs de la PJF et aux membres des unités de police cantonales.

En août 2013, le PJF a organisé pour la première fois un cours de perfectionnement d'une semaine pour les personnes ayant suivi le cours de base. Ce cours, qui a porté essentiellement sur le sauvetage et l'évacuation d'un collaborateur «CAMO» depuis sa cachette et sur la mise en place de postes d'observation de longue durée, a permis de tester le nouveau matériel d'intervention comme des éléments d'habillement et des moyens de communication.

Protection des témoins

Le Service de protection des témoins prend des mesures pour protéger les personnes participant à l'élucidation d'infractions et qui sont considérablement menacées dans leur vie ou leur intégrité corporelle du fait qu'elles sont disposées à témoigner.

Un service national de protection des témoins est rattaché à fedpol, plus précisément à la PJF, depuis le 1^{er} janvier 2013. Il met lui-même en œuvre de programmes de protection des témoins pour les personnes à protéger. Il conseille et soutient en outre les autorités policières suisses lors de la mise en œuvre de mesures de protection s'adressant à des personnes ne faisant pas ou pas encore l'objet d'un tel programme. Il coordonne la collaboration avec des services suisses et étrangers, les tiers et les organisations spécialisées dans le domaine de l'aide aux victimes. Les mesures extraprocédures de protection des témoins peuvent être prises pendant ou après la procédure, à la demande de la direction de la procédure. Elles prennent une importance capitale lorsque le témoin a besoin d'une nouvelle identité et doit être protégé sur une longue période. Les procédures pénales au cours desquelles des mesures extraprocédures de protection des témoins ont été prises jusqu'ici portaient en particulier sur des infractions contre la vie et l'intégrité corporelle, le patrimoine, la liberté (comme la traite des êtres humains) ou contre la paix publique.

Le Service de protection des témoins a, durant l'année sous revue, admis des personnes dans un programme de protection des témoins et fourni, lors de procédures fédérales et cantonales, d'importantes prestations de conseil et de soutien pour des personnes menacées. Il a de plus accompli des tâches de coordination avec les services étrangers de protection

des témoins. Outre des tâches opérationnelles, le Service de protection des témoins a formé ses propres collaborateurs en faisant appel à des spécialistes externes.

Analyse

La Division Analyse effectue des analyses d'ordre général dans les domaines du crime organisé, de la criminalité économique, du terrorisme et de l'extrémisme (violent).

La division établit des rapports de police judiciaire, par exemple sur les modes opératoires et les profils de délinquants. En outre, elle fournit aux unités d'enquête de la PJF des analyses judiciaires opérationnelles et accomplit des enquêtes préliminaires, qui contiennent des recommandations et des informations importantes ainsi que des indications sur la procédure à lancer.

CRIME ORGANISÉ, CRIMINALITÉ ÉCONOMIQUE, CORRUPTION, BLANCHIMENT D'ARGENT. Le Commissariat I est chargé de l'élaboration de rapports dans les domaines du crime organisé, de la criminalité économique, de la corruption et du blanchiment d'argent. Selon le mandat donné, les rapports s'adressent aux unités d'enquête de la PJF, aux autres autorités de poursuite pénale ou au Département fédéral de justice et police (DFJP). Le commissariat est en outre chargé de la rédaction de la partie du rapport d'activité de fedpol traitant de l'analyse de la situation et de la contribution suisse au rapport d'Europol sur le crime organisé («Serious Organised Crime Threat Assessment»).

TERRORISME, GRANDE CRIMINALITÉ LIÉE AU MONDE ISLAMIQUE. Le Commissariat II établit des analyses et des rapports de police administrative et judiciaire concernant le terrorisme, l'extrémisme violent, les kleptocraties et les crimes contre l'humanité, notamment en lien avec le monde arabe ou islamique. Il rédige en outre des analyses scientifiques portant sur des structures criminelles à l'intention du MPC et de divisions d'enquête de la PJF et élabore des analyses des risques et de la situation pour la Direction de fedpol et du DFJP.

ANALYSE CRIMINELLE OPÉRATIONNELLE. Le Commissariat III est chargé de l'analyse criminelle opérationnelle. En 2013, il a été associé à 44 procédures

pénales (2012: 39). 48% des procédures concernaient des affaires de blanchiment d'argent, 30% des organisations criminelles et 13% des affaires de stupéfiants. Les 9% restants avaient trait à la corruption, à la fausse monnaie, à la protection de l'Etat et à la cybercriminalité. Le Commissariat III a également participé à huit procédures cantonales.

En sa qualité de centre de compétence suisse en matière d'analyse criminelle opérationnelle, le commissariat organise également, aux niveaux national et international, des cours de formation traitant de cette thématique. Il a ainsi soutenu le projet slovaque «ACHERON», dans le cadre de la contribution à l'élargissement. Le but était de compléter les connaissances et les compétences méthodologiques du commandement de la police slovaque en matière d'analyse criminelle opérationnelle, notamment pour ce qui est de la lutte contre le crime organisé, la corruption et la criminalité économique. Au Ministère de l'intérieur de la Slovaquie, l'analyse forme une unité du commandement de la police à Bratislava. Dans ce contexte, un cours s'est déroulé en Suisse du 30 septembre au 11 octobre 2013. Destiné à cinq membres de l'unité d'analyse slovaque, il visait également à transmettre des principes didactiques servant à former des analystes criminels (cours pour formateurs). Le cours de la première semaine était théorique. Il portait sur les bases, les processus et les méthodes. La deuxième semaine de cours était placée sous le signe de la pratique et divers outils d'analyse ont été échangés à cette occasion.

STRUCTURES CRIMINELLES. Le commissariat IV traite des informations relatives aux infractions et aux organisations criminelles. Il s'agit avant tout de mettre au jour des structures criminelles afin de confirmer des soupçons initiaux à l'encontre de personnes ou d'organisations dans la perspective de l'ouverture d'une enquête.

La Division Analyse dirige le groupe de travail Russie-Suisse que fedpol et le Ministère russe de l'intérieur ont mis sur pied. Ce groupe de travail se consacre au niveau stratégique à la lutte contre le crime organisé, la criminalité économique et le blanchiment d'argent. A Berne en 2013, il s'agissait de la huitième rencontre de ses membres.

Par ailleurs, la Division Analyse est responsable, à l'interne de l'office, du groupe de travail stratégique entre fedpol et la police nationale turque. Ce groupe de travail a été constitué en 2012 sur la base d'un protocole d'entente. Il se réunit alternativement

en Suisse et en Turquie. Deux rencontres ont eu lieu jusqu'à présent: en décembre 2012 à Berne et en novembre 2013 à Ankara.

Formation

COURS DE CONDUITE POUR LES OFFICIERS DE POLICE. Le cours intitulé «Certificate of Advanced Studies pour la conduite des engagements de police» (CAS CEP), organisé sous forme de modules, se déroule sur deux ans et est suivi en parallèle à une activité professionnelle. Il traite des thèmes majeurs touchant à la conduite des interventions, à la gestion des tâches d'exploitation et aux compétences sociales et s'adresse au troisième niveau de conduite. L'organisation du CAS CEP est du ressort de l'Institut suisse de police (ISP), en collaboration avec la Haute école de Lucerne. En 2013, quatre collaborateurs de la PJF ont commencé le cours CAS CEP 2013/2014.

CAS FINANCIAL INVESTIGATION. Depuis 2007 déjà, les enquêteurs de la PJF peuvent suivre une formation et des cours de perfectionnement en matière de lutte contre la criminalité économique au centre de compétences en matière de forensique et de criminalité économique (Kompetenzzentrum Forensik und Wirtschaftskriminalistik, CCFW) de la Haute école de Lucerne et à l'Institut de lutte contre la criminalité économique (ILCE) de la Haute école de gestion ARC à Neuchâtel. Ces cours s'adressent avant tout aux membres des corps de police qui traitent de gros dossiers touchant à la criminalité économique, comme les infractions contre le patrimoine, les faillites frauduleuses et les cas de faux dans les titres.

En 2013, cinq collaborateurs de la PJF ont terminé leur formation avec succès. Des spécialistes de la PJF interviennent en tant qu'enseignants dans ce cours intitulé CAS Financial Investigation et présentent en particulier les aspects pratiques de la lutte contre la criminalité économique et ceux du séquestre et de la confiscation de valeurs.

CAS FORENSICS. Ce cours est proposé par la Haute école de Lucerne en collaboration avec le CCFW. Il s'adresse aux procureurs et aux policiers expérimentés. Les participants y acquièrent des connaissances spécifiques en droit de la procédure pénale, en conduite des procédures, en criminalistique ainsi qu'en médecine et psychiatrie légales. Ce cours permet aux diplômés de faire face aux situations d'agres-

sion et de mettre en place les mesures nécessaires. En 2013, une collaboratrice de la PJF ont a obtenu son Certificate of Advanced Studies Forensics.

CYBERCOP. Les participants ont été formés dans les domaines suivants:

- matériel informatique et réseaux,
- méthodes de défense face au hacking/cracking et aux maliciels,
- préparation et exécution de la sécurisation de systèmes pour un ordinateur ou un petit serveur à l'aide de listes de contrôle,
- analyse des données saisies,
- interprétation des traces relevées et établissement d'un rapport d'instruction clair au moyen de listes de contrôle, de méthodes d'analyse des banques de données reliées (via SQL) et des systèmes de courrier électronique.

Le cours est organisé par l'ISP. Un collaborateur de la PJF a suivi ce cours en 2013.

IT-FORENSICS. Les participants apprennent les bases techniques et les aspects légaux de la sauvegarde des preuves au niveau informatique. Ils savent sauvegarder les données et procéder de manière autonome à de premières analyses. Ce cours de perfectionnement s'adresse aux responsables des enquêtes TI menées dans des entreprises privées, aux juristes, aux avocats et aux conseillers engagés dans le cadre d'enquêtes TI. En 2013, une collaboratrice de la PJF a suivi ce cours.

COURS PRINCIPAL DE L'EPEC. L'Ecole de police d'Europe centrale (EPEC), qui est une institution de formation dirigée en commun par plusieurs entités, organise des cours de perfectionnement dans le but de renforcer à la fois la lutte menée par la police contre la criminalité transfrontalière et internationale et la coopération policière internationale.

En 2013, l'EPEC a organisé pour la 21^e fois son cours principal de onze semaines. Ce cours constitue une formation continue complète et axée sur la pratique. Il s'adresse en premier lieu aux cadres moyens assumant des tâches de police judiciaire et disposant de plusieurs années d'expérience dans le domaine de la grande criminalité internationale et de connaissances en matière de conduite. En 2013, un collaborateur de la PJF a suivi ce cours. ●

Les données statistiques sont disponibles dans la partie «Statistiques» du rapport annuel à l'adresse: > www.fedpol.admin.ch/rapport

2 Police de sécurité

Les tâches de police de sécurité de fedpol sont assumées par la Division principale Service fédéral de sécurité.

Sécurité des personnes

Le Service fédéral de sécurité (SFS) est composé de trois divisions chargées d'ordonner et de coordonner les mesures de protection en faveur des personnes de la Confédération, des personnes et des installations jouissant d'une protection en vertu du droit international public, à bord d'aéronefs suisses et dans certains aéroports à l'étranger.

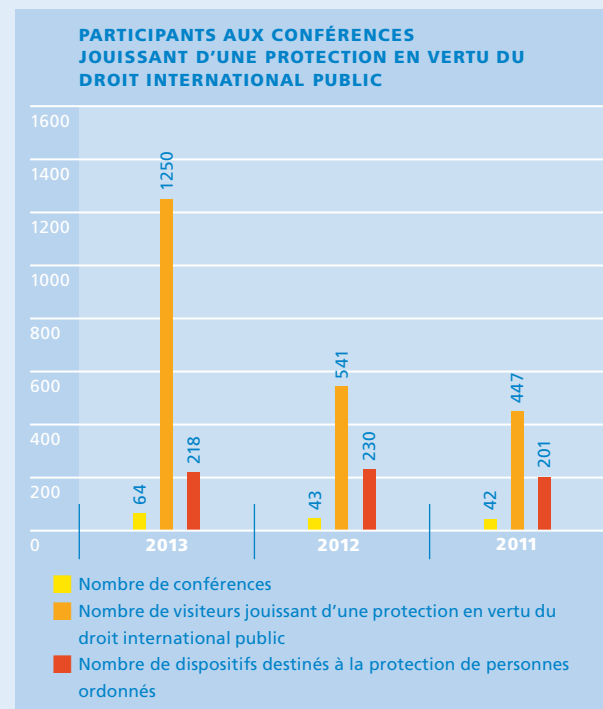
PROTECTION DES VISITES ET CONFÉRENCES INTERNATIONALES. La Division Protection des visites et conférences internationales veille à la sécurité des personnes jouissant d'une protection en vertu du droit international public lors de conférences, de visites d'Etat, de visites professionnelles et de séjours privés en Suisse.

Un grand nombre d'événements officiels tenus en 2013 ont requis la prise et la coordination de mesures de sécurité en faveur de personnes jouissant d'une protection en vertu du droit international public. On mentionnera en particulier la visite officielle de représentants de la Finlande, la visite officielle du premier ministre chinois, la session du Conseil des droits de l'homme, les négociations sur le programme nucléaire iranien (Iran Talks) à Genève ainsi que le Forum économique mondial à Davos. Au total, des évaluations de la sécurité ont été réalisées pour 1250 personnes protégées en vertu du droit international public (2012: 541). Dans 218 cas (2012: 230), des dispositifs de protection des personnes ont été mis en place et coordonnés.

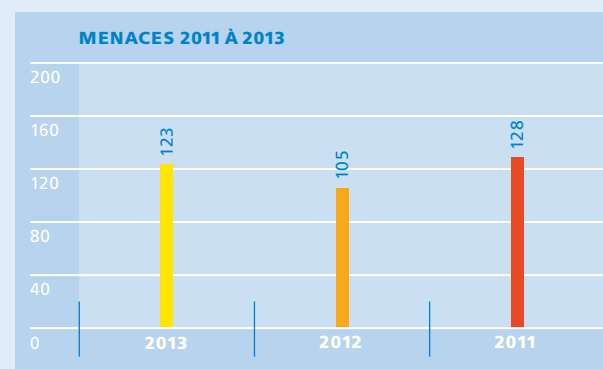
> GRAPHIQUE 6

Outre les participants aux conférences, 1028 autres personnes jouissant d'une protection en vertu du droit international public ont visité la Suisse en 2013 (2012: 912), parmi lesquelles 358 ont bénéficié de mesures de protection (2012: 293).

PROTECTION DES PERSONNES DE LA CONFÉDÉRATION ET DES REPRÉSENTATIONS ÉTRANGÈRES. La Division Protection des personnes de la Confédération et des représentations étrangères est chargée de

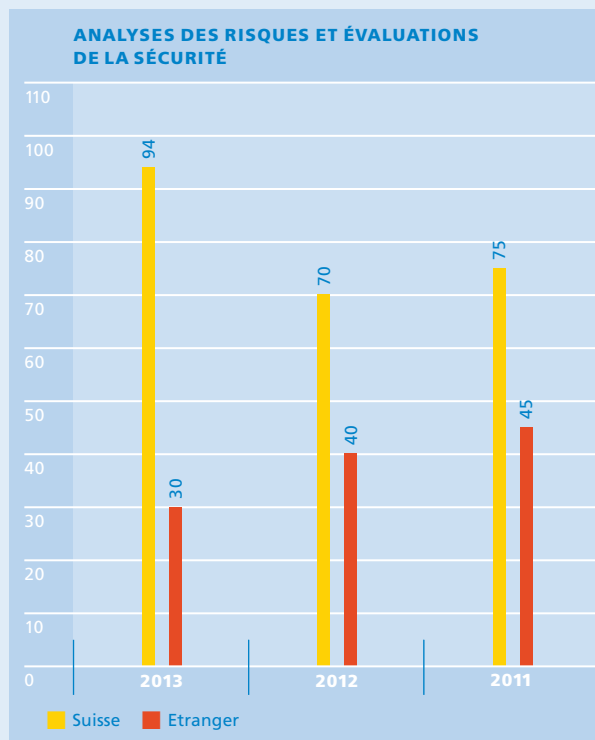


GRAPHIQUE 6



GRAPHIQUE 7

la protection des conseillers fédéraux, de la chancellerie de la Confédération et d'autres magistrats, des parlementaires fédéraux dans l'exercice de leur fonction, des autorités de poursuite pénale particulièrement menacées (procureurs) et d'employés de la Confédération. Elle assure aussi la sécurité des représentations étrangères accréditées, de leur personnel protégé en vertu du droit international public et du personnel des organisations internationales.



GRAPHIQUE 8

En 2013, la division a réalisé des analyses de risques pour 718 rendez-vous publics et privés de magistrats (2012: 658) et a ordonné les mesures de sécurité nécessaires auprès des corps de police compétents. Par ailleurs, elle a traité 838 affaires concernant des aspects sécuritaires en faveur de représentations diplomatiques étrangères (2012: 836), ces affaires étant dues avant tout à des événements survenus dans les pays d'origine. 123 affaires ont été prises en charge par la nouvelle organisation de la gestion des menaces mise en place pour la protection des magistrats, des employés de la Confédération, des membres des Chambres fédérales, des représentations diplomatiques et de leurs employés. Ces cas ont nécessité des analyses de situation, des évaluations des risques ainsi que des mesures de sécurité pour certains.

>GRAPHIQUE 7

GARDES DE SÛRETÉ DANS L'AVIATION. La Division Gardes de sûreté dans l'aviation recrute des agents de sécurité, les forme et les engage à bord des aéronefs suisses du trafic aérien international commercial (air marshals) ou dans certaines escales à l'étranger (ground marshals).

Dans le cadre d'un projet, les domaines d'activité ont été examinés et repositionnés sur le plan organisationnel au sein du Service fédéral de sécurité. De même, les processus ont été adaptés. Ainsi, depuis

janvier 2013, la Division Gardes de sûreté dans l'aviation est chargée des engagements, de la formation, des analyses des risques et de l'évaluation de la menace. Grâce à l'amélioration de ces deux derniers aspects en particulier, les engagements des air marshals pourront être mieux adaptés aux différentes situations. Pendant l'année sous revue, 59 évaluations de la menace ont été réalisées.

Sécurité des bâtiments

La Division Sécurité des bâtiments assure la sécurité architectonique et technique des bâtiments de l'administration fédérale civile, le contrôle des accès, la surveillance de bâtiments fédéraux particuliers et la gestion des alarmes de la Confédération.

GESTION DES ALARMES DE LA CONFÉDÉRATION.

La Section Gestion des alarmes de la Confédération est responsable de l'exploitation de la centrale d'alarme de l'administration fédérale et coordonne la collaboration entre tous les services gérant des systèmes d'alarme.

Pendant l'année sous revue, le système d'alarme des bâtiments de l'administration fédérale civile a été modernisé – en étroite collaboration avec l'Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL) – et les exigences techniques ont été unifiées au niveau national. Les déclenchements d'alarmes parvenus à la centrale d'alarme de la Confédération ont conduit à l'engagement des forces d'intervention (police, pompiers, services de secours) à 234 reprises (2012: 327).

PLANIFICATION DES SERVICES ET FORMATION.

La Section Planification des services et formation est chargée de la planification des engagements et de la formation des assistants de sécurité en uniforme dans le domaine de la protection des bâtiments. En outre, il examine à l'intention des Forces aériennes les demandes de la police en vue des engagements des hélicoptères militaires à des fins de formation et en vue d'engagement réels. Pendant l'année sous revue, 188 heures de vol ont été autorisées pour la formation des corps de police (2012: 112) et dix engagements réels ont été appuyés (2012: 10).

SÉCURITÉ DES BIENS IMMOBILIERS. La Section Sécurité des biens immobiliers est responsable de la



VANDALISME. Les vitres de l'entrée du Bernerhof brisées en marge de l'action «Tanz dich frei», à la fin mai 2013 à Berne. (PHOTO KEYSTONE)

70
71

sécurité des biens immobiliers de l'administration fédérale civile, y compris les domiciles privés des conseillers fédéraux, le logement des employés de la Confédération menacés et les représentations suisses à l'étranger (ambassades et consulats). Elle élabore des stratégies de sécurité dans le domaine de la construction, de la technique et de l'organisation et évalue la sécurité des bâtiments des organisations internationales en Suisse.

Pendant l'année sous revue, la section a procédé à 124 analyses de risques et évaluations de sécurité (2012: 110), dont 94 pour des bâtiments en Suisse et 30 pour des bâtiments de la Confédération à l'étranger.

En 2013 également, la Section Sécurité des biens immobiliers a défini des normes de sécurité applicables aux bâtiments de l'administration fédérale et aux biens immobiliers de la Confédération à Berne. Elle définit les mesures de sécurité à prendre en cas de manifestations se déroulant sur la Place fédérale. Par ailleurs, elle a effectué des contrôles de sécurité et a élaboré des propositions d'amélioration (stratégies de sécurité).

> GRAPHIQUE 8

Des cas de vandalisme ont à nouveau été constatés pendant l'année sous revue. La plupart de ces

dommages ont été commis lors de manifestations dans le centre ville de Berne, notamment en marge de l'action «Tanz dich frei». Ces actes ne visaient pas – ou alors seulement de manière indirecte – la Confédération en tant qu'institution. Le nombre de cas dans lesquels des infrastructures de la Confédération ont été visées et endommagées, principalement pour des motifs politiques, est resté très bas en 2013, comme au cours des années précédentes. On ne déplore aucun incident grave ayant pour cible des biens immobiliers de la Confédération à l'étranger. Les stratégies de sécurité ont été continuellement mises à jour et des mesures de sécurité d'ordre architectonique, technique et organisationnel ont été prévues et mises en œuvre.

Par ailleurs, les préposés à la sécurité des départements et offices ont été conseillés quant aux aspects sécuritaires techniques et organisationnels et soutenus dans le cadre d'exercices d'évacuation. S'agissant de l'organisation d'interventions d'urgence de l'administration civile, près de 500 responsables d'étage ont appris à manipuler des extincteurs. Durant ces 17 dernières années, ce sont plus de 6000 personnes qui ont été formées à cette fonction. En outre, près de 30 nouveaux préposés à la sécurité ont suivi une for-

mation d'une journée les préparant à leur mission dans le cadre de l'organisation de la sécurité de l'administration fédérale civile.

PROTECTION DES BIENS IMMOBILIERS. La Section Protection des biens immobiliers est responsable du service de surveillance et du service des loges des bâtiments de l'administration fédérale civile, ainsi que de la loge du Centre de presse de la Confédération. Cette section est en outre chargée de la sécurité du Palais du Parlement et des contrôles à l'entrée de ce bâtiment. Elle s'occupe également du Centre d'audition des autorités de poursuite pénale civiles de la Confédération (MPC et PJF).

En 2013, le Palais du Parlement a reçu la visite de plus de 93 341 personnes, soumises à un contrôle poussé à l'entrée (détecteur de métal et appareil à rayons x), contre 91 163 visiteurs en 2012. Lors de ces contrôles, 7 objets interdits ont été saisis (2012: 8) et 12 personnes arrêtées et remises à la police (2012: 14). De plus, 363 visites spéciales ont été organisées dans le Palais du Parlement pour 8473 personnes, également soumises aux contrôles.

Les collaborateurs du service de nuit sont intervenus à 1948 reprises dans des cas relevant de la sécurité comme des fenêtres laissées ouvertes ou des portes non fermées à clé (2012: 2072).

Dans le Centre d'audition, la section a assuré la sécurité d'un total de 682 auditions, comparutions et présentations (2012: 655). La plupart des auditions ont été menées par le MPC et par la PJF.

Conduite et analyse

La Division Conduite et analyse coordonne et traite les dossiers du département, du Conseil fédéral et du Parlement. Elle négocie avec les cantons et les villes les contreparties financières des services de police effectués en faveur de la Confédération et elle élabore des accords sur la prestation de services dans le domaine de la sécurité. De plus, elle rédige des rapports de situation et des analyses de la menace et assume les tâches courantes de l'Etat-major Prise d'otage et chantage.

BASES, PLANIFICATION ET GESTION. Ce domaine dirige et coordonne des affaires et des projets com-

plexes concernant plusieurs domaines. Il traite en outre des questions juridiques du ressort du SFS.

ÉVALUATION DE LA MENACE. Le Domaine Evaluation de la menace a comme objectif, à travers ses activités de renseignement et d'analyse, de fournir la documentation de base permettant au Service fédéral de sécurité de prendre les mesures et décisions voulues. Il suit les développements relatifs à la sécurité, recherche et rassemble des informations et prépare des rapports de situation et des analyses des menaces.

En 2013, ce domaine a élaboré 645 évaluations de la menace pour des personnes jouissant d'une protection en vertu du droit international public, des magistrats et des représentations étrangères (2012: 427). Cette augmentation marquée du nombre d'évaluations est due aux nombreux événements et conférences qui se sont tenus à Genève en 2013 (notamment les conférences sur la Syrie et les Iran Talks). Le domaine a en outre rédigé divers rapports et évaluations de la situation concernant des bâtiments de la Confédération situés en Suisse et à l'étranger.

ÉTAT-MAJOR PRISE D'OTAGE ET CHANTAGE.

L'Etat-major Prise d'otage et chantage (EMPOC) est un instrument interdépartemental de la Confédération chargé de gérer les situations de crise dans lesquelles des autorités de la Confédération ou des représentants d'Etats étrangers font l'objet d'un chantage. Les membres de l'EMPOC ont suivi en 2013 des cours de formation et de perfectionnement dans le cadre d'exercices ciblés.

Vous trouverez les descriptions et analyses de la situation dans la partie 1, au chap. 10. **> page 40**

Les données statistiques sont disponibles dans la partie «Statistiques» du rapport annuel à l'adresse: **> www.fedpol.admin.ch/rapport**

3 Coopération policière internationale

La Division principale Coopération policière internationale assume les tâches de fedpol dans le domaine de la coopération policière internationale.

Coopération bilatérale

Actuellement, la Suisse a ratifié des accords bilatéraux avec quatorze Etats, dont cinq Etats voisins. Un autre élément de la coopération bilatérale est le soutien apporté aux autorités de police étrangères pour améliorer la collaboration entre les pays. Un tel soutien peut notamment avoir lieu dans le cadre de la contribution de la Suisse à l'atténuation des disparités économiques et sociales dans l'UE élargie (ci-après contribution à l'élargissement) ou du programme régional dans les Balkans occidentaux.

ITALIE. Durant le premier semestre 2013, fedpol et les autorités partenaires italiennes ont élaboré, dans le cadre de deux cycles de négociations, un nouvel accord dont l'objectif est de renforcer la coopération policière et douanière entre les deux pays. Le 14 octobre 2013, la cheffe du DFJP et le premier ministre italien ont signé cet accord à Rome. Ce nouvel accord, qui remplace celui du 10 septembre 1998, est structuré de la même manière que les accords de coopération de la Suisse avec d'autres Etats voisins: il prévoit une série de mesures qui permettront aux autorités de poursuite pénale suisses et italiennes de lutter de manière renforcée et plus efficace contre la criminalité transfrontalière. Dans le même temps, le Centre de coopération policière et douanière (CCPD) de Chiasso gagnera en importance grâce à ces mesures. L'accord doit encore être approuvé par le Parlement fédéral.

FRANCE. En 2013, la cheffe du département et le ministre français de l'Intérieur se sont rencontrés à deux reprises. Lors de leur première rencontre, le 17 mars 2013, ils ont visité le Centre de coopération policière et douanière (CCPD) de Genève. Ils ont éta-

bli un bilan de la coopération policière franco-suisse et ont discuté de mesures permettant de rendre cette coopération encore plus efficace, comme la constitution d'équipes communes d'enquête. Lors de la seconde rencontre, le 5 novembre 2013 à Paris, les deux dirigeants ont signé un protocole additionnel à l'accord relatif à la coopération transfrontalière en matière judiciaire, policière et douanière. Cet accord est en vigueur depuis le 1^{er} juillet 2009. Le protocole additionnel constitue une base légale détaillée pour le système commun de contrôle interne des affaires du CCPD à Genève.

ALLEMAGNE. La mise en œuvre de l'accord de police conclu avec l'Allemagne en 1999 fait l'objet d'une réévaluation tous les deux ans. Le 1^{er} octobre 2013, ces discussions ont eu lieu à Berne. Les deux délégations étaient d'avis que la coopération entre la Suisse et l'Allemagne fonctionne très bien, aussi bien du point de vue opérationnel qu'institutionnel. Les nouveautés introduites dans les deux pays ont été présentées, notamment la réforme des structures policières dans le Land de Bade-Wurtemberg et l'entrée en vigueur du code de procédure pénale national en Suisse.

La coopération internationale a beaucoup changé depuis 1999 et doit faire face à de nouveaux défis. On mentionnera en particulier dans ce contexte l'augmentation constante de la mobilité des personnes et des biens, ainsi que les changements dans le domaine de la gestion des informations. Face à cette évolution des besoins, l'Allemagne et la Suisse ont décidé d'évaluer l'accord de coopération policière en vue d'éventuelles modifications.

AUTRICHE ET LIECHTENSTEIN. Le 9 janvier 2013, le Conseil fédéral a transmis au Parlement le message relatif à l'approbation de l'accord de police trilatéral révisé. L'accord révisé contient des instruments supplémentaires pour la prévention des menaces et la lutte contre la grande criminalité. Il s'agit notamment de formes de missions communes plus éten-

dues comprenant la transmission de droits souverains, d'investigations secrètes préventives et de protection des témoins et des victimes. Les cantons frontaliers en particulier bénéficient désormais de moyens plus simples et plus efficaces pour gérer la coopération policière avec les Etats voisins concernés. Par ailleurs, l'accord facilite la lutte contre l'immigration illégale ainsi que la poursuite transfrontalière d'infractions à la loi sur la circulation routière. Le Conseil des Etats a adopté l'accord à l'unanimité lors de sa session d'automne 2013 et le Conseil national en a fait de même le 11 mars 2014.

LIECHTENSTEIN. La coopération policière entre la Suisse et le Liechtenstein concernant la circulation transfrontalière d'armes à feu se fonde sur un accord appliqué à titre provisoire depuis le 19 décembre 2011. Cet accord est définitivement entré en vigueur le 11 avril 2013. Cette réglementation avait été rendue nécessaire par l'adhésion du Liechtenstein à l'espace Schengen. Le nouvel accord est conforme à la directive de l'UE sur les armes et permet une gestion pragmatique de la circulation transfrontalière des armes à feu avec le Liechtenstein.

RÉPUBLIQUE TCHÈQUE. Pendant l'année sous revue, fedpol a soutenu la mise en œuvre de projets financés par la contribution à l'élargissement dans le domaine policier. L'office a notamment tenu un séminaire pour dix spécialistes de la police tchèque sur le thème de la lutte contre le terrorisme. En outre, fedpol a organisé – en collaboration avec l'Institut suisse de police (ISP) et le Disaster Victim Identification (DVI) suisse – un cours de deux semaines sur l'identification de victimes de catastrophes. Avec le soutien logistique de fedpol, une équipe de spécialistes de la police tchèque a également rencontré le groupe d'intervention Diamant de la police cantonale zurichoise.

SLOVAQUIE. C'est également dans le cadre de la contribution à l'élargissement que fedpol a organisé un cours de deux semaines sur le thème de l'analyse criminelle opérationnelle destiné à des spécialistes de la police slovaque. Les participants ont découvert de nouvelles possibilités d'application de ce type d'analyse dans le domaine du crime organisé et ont appris comment optimiser leurs procédures.

BULGARIE. En collaboration avec ses partenaires bulgares, fedpol a planifié en 2013 les prochaines

étapes de la mise en place du bureau SIRENE bulgare. L'objectif de ce projet financé par la contribution à l'élargissement est de soutenir les autorités de police bulgares en prévision de l'adhésion de la Bulgarie à Schengen. Ce soutien permet également de renforcer les contacts avec les spécialistes sur place et d'améliorer la coopération bilatérale.

BALKANS OCCIDENTAUX. En novembre 2013, le directeur de fedpol a rendu visite aux ministres de l'Intérieur de Macédoine, du Kosovo, d'Albanie et du Monténégro. Il a également rencontré ses homologues des différents pays concernés, ainsi que celui de la Serbie. Les Balkans occidentaux jouent un rôle important dans l'évolution de la criminalité en Suisse. Les groupes criminels originaires de cette région sont également actifs en Suisse. Ces rencontres ont en outre donné l'occasion aux responsables de police d'échanger leurs idées au sujet des différents phénomènes de criminalité.

Le développement de contacts avec les autorités de police de cette région a également été favorisé par les premières étapes de la mise en place du programme régional de coopération policière dans les Balkans occidentaux. Ce programme financé par la Direction du développement et de la coopération (DDC) soutient des projets d'Etats ou d'organisations qui favorisent la coopération policière dans cette région.

KOSOVO. Le 6 novembre 2013, le directeur de fedpol et le ministre kosovar de l'Intérieur ont signé à Pristina un accord de coopération policière entre la Suisse et le Kosovo. Par la signature de cet accord, la Suisse a franchi une étape supplémentaire vers une coopération renforcée dans les Balkans occidentaux. A présent les deux Etats possèdent de meilleurs outils pour endiguer la criminalité issue du Sud-est de l'Europe. L'accord permet également de faciliter et de compléter les travaux de l'attaché de police accrédité au Kosovo depuis 2008. Le directeur de fedpol et le ministre kosovar de l'Intérieur ont traité en priorité des thèmes comme la coopération dans la lutte contre le crime organisé, la traite d'êtres humains et le trafic de migrants, le trafic de stupéfiants et la cybercriminalité.

BOSNIE-ET-HERZÉGOVINE. Le 4 février 2009, la Suisse et la Bosnie-et-Herzégovine ont conclu un accord de coopération policière. Des experts des deux pays se sont réunis une première fois le 12 septembre



PARTENARIAT MIGRATOIRE AVEC LE NIGÉRIA. Plusieurs spécialistes de l'agence nigériane de lutte contre la drogue se sont formés en Suisse auprès de différents corps de police. (PHOTO KEYSTONE)

2013 afin d'évaluer cette coopération. Tous les participants se sont déclarés satisfaits de la collaboration. Ils ont également discuté d'autres mesures devant permettre d'appliquer l'accord de manière encore plus efficace, notamment l'échange d'expériences et les formations.

RUSSIE. En juin 2013, les représentants du groupe de travail commun de police criminelle se sont retrouvés à Berne. Ce groupe de travail se réunit une fois par an pour analyser les questions bilatérales en matière de criminalité et pour échanger des expériences policières. Ses sujets prioritaires sont la criminalité économique et la corruption.

Le 18 septembre 2013, le directeur de fedpol a reçu le secrétaire d'Etat et vice-ministre de l'Intérieur de la Fédération de Russie pour des entretiens. Ce fut également l'occasion de présenter le nouvel attaché de police russe stationné en Suisse.

TURQUIE. Des analystes de fedpol se sont réunis avec leurs collègues turcs du 25 au 26 novembre 2013 à Ankara pour une série d'entretiens. Leur groupe de travail se base sur la déclaration d'intention signée par le directeur de fedpol et son homologue turc le 13 juin 2012. Les principaux thèmes de cette rencontre étaient la lutte contre le terrorisme et le crime organisé.

NIGÉRIA. fedpol est étroitement impliqué dans les travaux de mise en œuvre du partenariat migratoire entre la Suisse et le Nigéria. Durant la deuxième phase de ce projet policier, qui s'est déroulée en juillet 2013, 21 spécialistes de l'agence nigériane de lutte contre la drogue ont eu l'occasion de se former auprès de différents corps de police en Suisse. Le projet est ensuite passé dans sa troisième phase. La lutte contre le trafic de drogue reste au centre des préoccupations. La coopération avec le Nigéria, notamment avec l'agence

de lutte contre la drogue, est déjà bien rodée. Le projet sera mis en œuvre en étroite collaboration avec l'ODM et les cantons.

ÉTATS-UNIS. Signé en 2012, le mémorandum d'entente «Homeland Security Presidential Directive 6» (HSPD-6) qui facilite l'échange de données concernant des terroristes connus ou présumés, a été mis en œuvre du point de vue opérationnel en 2013. Il constitue un instrument de coopération supplémentaire dans la lutte contre le terrorisme et son financement. Conformément au mémorandum, l'échange de données avec les Etats-Unis a lieu dans le respect des dispositions du droit suisse. Ce mémorandum permet actuellement à la Suisse de demeurer dans le «Visa Waiver Program»: les citoyens suisses continueront donc à avoir la possibilité d'entrer aux Etats-Unis sans visa.

Attachés de police

fedpol dispose d'un réseau d'attachés de police stationnés à l'étranger depuis 1995. Ces dix attachés soutiennent les autorités policières et les autorités de poursuite pénale dans la lutte contre la criminalité transfrontalière en Suisse et dans 24 pays d'accreditation principale et de coaccreditation.

Le réseau d'attachés de police est utilisé dans des cas complexes ou urgents dans lesquels une collaboration rapide et directe est requise. Il est également possible d'avoir recours à un attaché de police lorsque d'autres voies de signalement policières ou judiciaires s'avèrent plus difficiles ou qu'elles n'ont pas abouti. Par leur échange d'informations rapide et sûr et grâce à leur réseau de contacts fiables, les attachés de police suisses fournissent, en plus des autres canaux policiers, une contribution précieuse à la poursuite des infractions. Actuellement, des attachés de police sont stationnés au Brésil, en Italie, au Kosovo, en Serbie, en Thaïlande, en République tchèque, aux Etats-Unis ainsi qu'auprès d'INTERPOL en France et d'Europol aux Pays-Bas. Leur rayon d'action s'est étendu grâce aux coaccreditations établies pour Malte, la Slovaquie, l'Albanie, la Macédoine, la Bosnie-et-Herzégovine, la Croatie, le Monténégro, l'Indonésie, le Cambodge, la Malaisie, les Philippines, la Pologne, la Slovaquie, la Hongrie et le Canada.

Pendant l'année sous revue, les attachés de police ont réglé 1320 affaires (exception faite des man-

ats relevant d'Europol), ce qui correspond à une augmentation de 2% environ (2012: 1292). Leur principal partenaire était la PJF (56% du volume total des affaires). 32% des affaires concernaient des demandes directes depuis l'étranger. 22% ont des demandes ont été traitées en collaboration avec les cantons, dont deux tiers par les polices cantonales de Zurich (34%), Berne (12%), Genève (9%) et Vaud (9%). 11% des affaires ont été réglées sur mandat d'ambassades suisses ou d'autorités suisses (Ministère public de la Confédération et Office fédéral de la justice) ou étrangères (attachés de police étrangers, organisations internationales).

Comme pour les années précédentes, la plupart des affaires (20%) ont porté sur la lutte contre la criminalité en matière de stupéfiants. Les attachés de police ont également participé à la poursuite d'infractions contre le patrimoine (13%), d'infractions contre la vie et l'intégrité corporelle (9%), du crime organisé (8%), du blanchiment d'argent (5%) et de la traite d'êtres humains (5%). Les attachés de police se sont également engagés dans la poursuite d'affaires de trafic de migrants, de pédocriminalité/pornographie interdite, de terrorisme et de cybercriminalité. Durant l'année sous revue, l'engagement des attachés de police a permis à nouveau de résoudre de nombreuses enquêtes et cas d'entraide judiciaire. Voici quelques exemples:

- Suite à l'homicide d'un Albanais du Kosovo domicilié en Suisse, l'attaché de police stationné au Kosovo a soutenu la police cantonale fribourgeoise dans l'obtention d'informations, la mise en œuvre de diverses mesures opérationnelles et le suivi permanent des demandes d'entraide judiciaire transmises ultérieurement.
- La persévérance des attachés de police stationnés en République tchèque a permis de relancer l'enquête sur la disparition d'un ressortissant suisse douze années auparavant et sur l'homicide dont ce dernier a été victime. Un suspect a par la suite été arrêté en République dominicaine et extradé.
- L'opération qui a abouti à l'arrestation de trois brigands présumés de nationalité serbe dans le canton de Bâle-Campagne était le résultat d'une coopération internationale exemplaire entre les unités serbes de lutte contre le crime organisé, la PJF, la police cantonale de Bâle-Campagne et l'attaché de

police stationné en Serbie. C'est grâce à un échange d'informations en temps réel entre les deux pays pendant plusieurs semaines que l'opération a pu être menée à bien.

- Dans le cadre d'une enquête internationale portant sur une affaire très médiatisée de pédocriminalité et de pornographie interdite en Thaïlande, l'attaché de police a contribué de manière significative – en collaboration avec les autorités suisses et locales – à l'arrestation et à l'extradition des coupables, grâce à l'échange rapide d'informations.

Les données statistiques sont disponibles dans la partie «Statistiques» du rapport annuel à l'adresse: www.fedpol.admin.ch/rapport

Centres de coopération policière et douanière (CCPD)

En collaboration avec le Corps des gardes-frontière, l'Office fédéral des migrations et les cantons, fedpol est chargé des centres de coopération policière et douanière (CCPD) franco-suisse à Genève-Cointrin et italo-suisse à Chiasso. Les CCPD permettent une coopération transfrontalière plus rapide et plus efficace en matière douanière et policière.

CCPD DE CHIASSO. Pendant l'année sous revue, le CCPD de Chiasso a traité 6400 requêtes (4094 pour la Suisse et 2306 pour l'Italie). Les requêtes concernant des procédures pénales de police criminelle ont augmenté, tandis que les requêtes liées à des infractions à la législation routière ont légèrement diminué.

La «Plate-forme transfrontalière de police judiciaire» mise en service fin 2012 s'est réunie trois fois pendant l'année sous revue. Cette plate-forme binationale soutient les autorités de police régionales dans la lutte contre la criminalité transfrontalière et dans l'analyse des phénomènes criminels. Elle constitue un instrument de travail pour les autorités de poursuite pénale des cantons du Valais, du Tessin et des Grisons ainsi que pour six provinces italiennes. La collaboration dans l'observation de l'évolution de la criminalité et dans le déroulement des procédures se voit ainsi optimisée.

Cette collaboration a notamment permis de mener à bien une procédure de grande envergure portant sur des escroqueries aux opérations de change («rip deal») lors de laquelle plusieurs personnes ont été arrêtées. Ce type d'escroquerie consiste à faire miroiter à la victime des gains très élevés tout en lui extorquant de l'argent de diverses manières. Outre plusieurs opérations réussies, le CCPD a fêté en 2013 ses dix ans d'existence. Les dirigeants d'autres CCPD européens étaient invités aux festivités.

CCPD DE GENÈVE. Pendant l'année sous revue, 18 749 requêtes ont été traitées par le CCPD franco-suisse à Genève-Cointrin (2012: 17 513): la Suisse a traité 6 237 demandes émanant de la France (2012: 6 062) et la France 12 512 demandes venant de la Suisse (2012: 11 451).

Le bilan annuel du CCPD révèle les tendances suivantes: augmentation générale du nombre de demandes, hausse des demandes en rapport avec des procédures pénales de police criminelle, hausse des demandes émanant des autorités de sécurité du canton de Genève et augmentation d'autres requêtes et mandats non visibles dans les statistiques (alertes transfrontalières, cours de formation et de perfectionnement, etc.).

Le CCPD de Genève a notamment participé – directement ou par des mesures de soutien – à diverses enquêtes importantes, comme l'assassinat d'une psychothérapeute en septembre à Versoix. Il a en outre répondu à des demandes opérationnelles (échange d'informations), a conseillé des autorités de poursuite pénale cantonales et françaises, a coordonné des mesures policières telles que des observations et a contribué à des mesures policières d'urgence.

BASES LÉGALES COMPLÉTÉES. Les dispositions de la législation nationale et internationale existante ont été complétées par un nouvel article dans la loi fédérale sur les Offices centraux de police criminelle de la Confédération (LOC). Cet article règle la collaboration entre la Confédération et les cantons dans les CCPD. Sur cette base, la Confédération et les cantons ont élaboré une convention relative à l'exploitation nationale des CCPD, qui règle entre autres l'organisation et le financement de la partie nationale des CCPD (Services suisses), les tâches des autorités fédérales et cantonales impliquées, ainsi que des aspects relevant du droit du personnel et du droit des acquisitions. L'entrée en vigueur de la convention est prévue pour l'été 2014.

Association à Schengen

La coopération policière internationale dans le cadre de Schengen constitue un instrument important et efficace pour lutter contre la criminalité. Depuis l'association de la Suisse à Schengen en 2008, l'échange transfrontalier d'informations de police a lieu de manière standardisée avec l'ensemble des Etats Schengen, ce qui a simplifié les processus. La coopération en matière de recherches par le biais du Système d'information Schengen (SIS) constitue l'élément essentiel de Schengen.

SYSTÈME D'INFORMATION SCHENGEN (SIS).

Après des années de travaux préparatoires, le Système d'information Schengen de deuxième génération (SIS II) a été mis en service le 9 avril 2013. Doté de nouvelles fonctionnalités, le SIS II marque une étape importante dans le développement du système de recherches européen. Il offre de plus larges possibilités, comme l'enregistrement de données biométriques sous forme de fichiers images, ainsi que de nouveaux types de signalement pour les recherches d'objets. Le système fonctionne de manière très stable depuis sa mise en service et est largement utilisé par les services disposant d'un droit d'accès (police, Corps des gardes-frontière, représentations diplomatiques). Parallèlement à la mise en service du SIS II, les nouvelles bases légales en la matière sont également entrées en vigueur, notamment l'ordonnance révisée N-SIS. Pour l'heure, la Suisse ne propose aux utilisateurs qu'une seule catégorie de signalement, qui pouvait déjà être utilisée à l'aide du SIS I. La Suisse œuvre actuellement à l'amélioration de ses infrastructure nationales, afin de pouvoir mettre à disposition au plus vite les nouvelles options de la recherche d'objets.

Les données statistiques sont disponibles dans la partie 2, au chap. 4: Police administrative, soutien policier et recherches/Centrale d'engagement de fedpol, bureau SIRENE Suisse.

> page 94

SYSTÈME D'INFORMATION SUR LES VISAS (VIS).

Dans le but de lutter contre la grande criminalité, les autorités de poursuite pénale nationales peuvent accéder aux données sur les visas enregistrées par les autres Etats Schengen. L'accès a lieu par l'intermédiaire des services centraux nationaux, en Suisse la Centrale d'engagement de fedpol. Cet instrument est à la disposition des utilisateurs autorisés (fedpol, Service de renseignement de la Confédération, Ministère

public de la Confédération, autorités cantonales de police et de poursuite pénale, corps de police des villes de Zurich, Winterthour, Lausanne, Chiasso et Lugano) depuis le 1^{er} septembre 2013. Etant donné que le système n'est en fonction que depuis cette même date, il n'est pas encore possible d'établir des statistiques pertinentes en la matière.

AGENCE INFORMATIQUE DE L'UE. Les négociations entre la Commission européenne et les Etats associés concernant la participation de ces derniers à l'agence informatique ont continué en 2013. Fin octobre, les Etats associés se sont mis d'accord sur un projet de règlement. La Commission européenne n'a pas encore achevé des délibérations en la matière. La procédure suisse, menée sous la direction conjointe de l'Office fédéral de la justice et la Direction des affaires européennes, a entre-temps été suspendue. Les représentants suisses ont participé à la réunion du Conseil d'administration et à celles des sous-groupes EURODAC, VIS et SIS II de l'agence informatique.

ÉVALUATION SCHENGEN. Tout Etat souhaitant adhérer à l'accord de Schengen doit réussir une série d'évaluations. Cinq années après ces premières évaluations, il se voit réévalué. En 2013, des collaborateurs de fedpol ont ainsi participé en tant qu'experts à deux réévaluations Schengen relatives à SIS/SIRENE (Slovénie/Malte, Lituanie/Lettonie/Estonie).

La Suisse fera l'objet d'une nouvelle évaluation en 2014. L'Office fédéral de la justice est chargé de gérer cette évaluation, qui portera notamment sur la collaboration entre la Suisse et Schengen en relation avec la coopération policière et SIS/SIRENE. Les réponses aux questions figurant dans le questionnaire d'évaluation sur ce domaine ont été rédigées par fedpol. Les cantons concernés par l'évaluation Schengen prépareront un programme varié à l'intention du groupe d'experts. Ce groupe se compose de spécialistes d'autres Etats Schengen.

CONFÉRENCE SCHENGEN. En novembre 2013, dans le cadre de la 7^e conférence nationale de Schengen qui a lieu une fois par an, des représentants des polices cantonales, de l'Office fédéral de la justice, de l'Office fédéral des migrations, du Corps des gardes-frontière et des services cantonaux des migrations se sont réunis, à l'invitation de fedpol, pour un complément de formation et pour un échange d'expériences. L'objectif de cet événement est d'optimiser en permanence la collaboration dans le domaine Schengen et d'assurer la coordination requise entre les différents parte-

naires. Pour la première fois, les thèmes de la conférence ont été élargis et le nouvel accord de police trilatéral conclu entre la Suisse, l'Autriche et le Liechtenstein a été présenté.

GESTION INTÉGRÉE DES FRONTIÈRES EXTÉRIEURES. En juin 2012, le Conseil fédéral a approuvé une «stratégie de gestion intégrée des frontières». Cette stratégie sert de cadre pour toutes les activités menées par la Confédération et les cantons afin de lutter contre la migration illégale, le trafic organisé de migrants et la criminalité transfrontalière. Elle vise également à garantir que le passage de la frontière de personnes entrant légalement en Suisse se déroule dans les meilleures conditions possibles. Pour la mise en œuvre de la stratégie, un plan d'action comprenant 68 mesures a été élaboré. fedpol a également participé à ces travaux. Le plan d'action reprend aussi des mesures déjà existantes, qui ont été ponctuellement modifiées. Ainsi, l'acquisition de matériel d'équipement pour les contrôles aux frontières se fera désormais de manière coordonnée et des membres du Corps des gardes-frontière suivront une formation de spécialiste du trafic de migrants. Parmi les mesures entièrement nouvelles, il y a par exemple le fait que la Confédération sera désormais si elle le souhaite compétente pour toutes les questions relatives au trafic organisé de migrants et à la coopération policière transfrontalière dans le cadre du traité de Prüm. Le plan d'action prévoit en outre la réalisation d'études de besoin sur la base desquelles de nouvelles mesures pourront être décidées. On peut par exemple imaginer la mise au point de nouvelles fonctions de recherches dans le système de recherches automatisées RIPOL.

Europol

L'Office européen de police Europol, sis à la Haye, est la plate-forme centrale de l'Union européenne dans la lutte contre le crime organisé, le terrorisme et les autres formes que prend la grande criminalité internationale. fedpol échange avec Europol des informations policières et participe aux travaux d'analyse stratégique et opérationnelle.

La collaboration entre la Suisse et Europol s'est encore intensifiée pendant l'année sous revue. Près de 8500 communications opérationnelles ont été

échangées par le biais du système d'échange de données SIENA (Secure Information Exchange Network Application). A cela s'ajoutent les informations stratégiques et administratives transmises à la Centrale d'engagement de fedpol à Berne.

Comme l'année précédente, les autorités de poursuite pénale ont participé en 2013 à plusieurs opérations menées par Europol, principalement pour des affaires de traite d'êtres humains et de cybercriminalité.

Fin 2013, la Suisse était représentée au sein de 22 groupes d'analyse spécialisés par thèmes de criminalité (appelés «Focal Points»). En participant à ces groupes d'analyse, la Suisse obtient automatiquement toutes les informations opérationnelles échangées par ces groupes. En mettant l'accent sur une stratégie globale, les autorités de poursuite pénale suisses sont en mesure de gérer de manière encore plus efficace leur collaboration avec les différents groupes d'analyse. Les connaissances acquises au cours des travaux sont ensuite reprises dans les enquêtes menées par les autorités suisses.

INTÉGRATION RENFORCÉE DES PAYS TIERS DANS LA PLANIFICATION STRATÉGIQUE. Fin juin 2013, la Norvège a pris la parole au nom des pays tiers («Third Parties») exhortant Europol à inclure davantage les pays tiers dans le processus de consultation, qui sert à établir les objectifs prioritaires de l'UE en matière de lutte contre la grande criminalité organisée (EU Policy Cycle). Europol a décidé que le droit de se prononcer resterait réservé aux seuls Etats membres de l'UE lors de certaines discussions au cours desquelles des décisions stratégiques sont prises; il a cependant reconnu que les pays tiers apportent une contribution déterminante à la lutte contre les crimes affectant aussi l'UE. Europol a donc adopté la proposition de la Norvège et s'est engagé à œuvrer en sorte que les pays tiers se voient attribuer un vote dans le cadre de certains processus de consultation. Au cours du second semestre 2013, Europol a effectivement accordé un droit de vote aux pays tiers dans certains processus de consultation, prouvant ainsi qu'il avait pris leur demande au sérieux.

SEMINAIRE «ÉQUIPES COMMUNES D'ENQUÊTE». Pendant l'année sous revue, fedpol a organisé un séminaire sur le thème des équipes communes d'enquête («Joint Investigation Teams», JIT). Les intervenants invités étaient un spécialiste en la matière travaillant pour Europol, le chef du «JIT's Network Secretariat» d'Eurojust et un procureur norvégien

(tout comme la Suisse, la Norvège a un statut de pays tiers auprès d'Europol et d'Eurojust). L'objectif du cours était de se faire une idée plus précise de la constitution et du fonctionnement des équipes communes d'enquête dans les Etats européens. Les informations échangées lors de ce séminaire ont montré que les équipes communes d'enquête sont toujours mises en place en relation avec une procédure d'enquête ouverte au niveau national. Il s'agit en premier lieu d'éclaircir quelles seraient les répercussions d'une enquête au niveau international, puis de contacter l'Etat partenaire pour obtenir la création d'une équipe commune d'enquête.

INTERPOL

Comportant 190 Etats membres, INTERPOL est, après l'ONU, la plus grande organisation interétatique au niveau mondial. Elle permet en premier lieu l'échange de données entre les Etats membres ou plus précisément entre les Bureaux centraux nationaux. En Suisse, c'est fedpol qui remplit la fonction de Bureau central national.

ÉCHANGE D'INFORMATIONS. Dans sa fonction de Bureau central national, fedpol est chargé d'assurer l'échange d'informations de la Confédération et des cantons avec les Etats partenaires et le Secrétariat général d'INTERPOL. En 2013, le nombre de communications transmises a fortement augmenté par rapport à l'année précédente.

BANQUES DE DONNÉES. INTERPOL met plusieurs banques de données à la disposition de ses Etats membres. La Suisse a accès aux données suivantes par le biais d'une connexion sécurisée.

- signalements et avertissements, par exemple concernant des personnes recherchées ou disparues,
- documents de voyage volés ou perdus,
- véhicules volés,
- œuvres d'art volées,
- empreintes digitales,
- profils d'ADN,
- armes à feu,
- pédocriminalité.

En 2013 aussi, les autorités suisses de police et de poursuite pénale ont beaucoup utilisé les banques

de données. Grâce aux informations obtenues par ce biais, de nombreux criminels ou victimes ont pu être retrouvés en Suisse et à l'étranger, de même que des objets volés ou perdus.

PROJET «E-EXTRADITION». Avec le projet «e-extradition», INTERPOL compte simplifier l'extradition de criminels recherchés au niveau international. La correspondance administrative liée aux extraditions se fera désormais par la voie électronique. En 2013, fedpol a participé, en étroite collaboration avec l'Office fédéral de la justice, à un projet pilote visant à régler les nombreuses questions concernant le système. Les premiers objectifs intermédiaires ont déjà été atteints, notamment dans les domaines juridique et technique. INTERPOL continuera d'œuvrer à la réalisation du projet «e-extradition» en 2014. fedpol accompagnera ces travaux en coopération avec l'Office fédéral de la justice.

FINANCEMENT DE L'ORGANISATION. INTERPOL est financé par les contributions des Etats membres ainsi que par des donations publiques ou privées. Pour être en mesure de soutenir les Etats membres dans la lutte contre la criminalité, INTERPOL a besoin de fonds de plus en plus importants. La part de donations dans le budget total est passée de 3% en 2003 à plus de 12% dix ans plus tard. Il faut s'attendre à ce que cette tendance se poursuive. Les possibilités d'augmentation des contributions des membres sont très limitées. Afin de couvrir les besoins financiers croissants d'INTERPOL sans pour autant compromettre son indépendance, son intégrité et sa réputation, des travaux ont été entrepris en 2013 pour mettre au point un nouveau modèle de financement. Les principes de cette nouvelle réglementation ont été approuvés lors de l'Assemblée générale en 2013 et les détails seront réglés en 2014. fedpol a participé activement à ces travaux pendant l'année sous revue, entre autres par l'organisation d'une réunion du groupe de travail les 22 et 23 mars 2013 à Berne.

DEUXIÈME SIÈGE À SINGAPOUR. En septembre 2013, INTERPOL a fêté la fin des travaux de construction de son deuxième siège à Singapour. Le Complexe mondial pour l'innovation d'INTERPOL (CMII) sera son nouveau centre de lutte contre la criminalité sur Internet. Il se consacrera en outre à la recherche dans le domaine de la formation policière et au renforcement des capacités de police. La section chargée de la lutte contre la corruption dans le sport sera également



ECHANGE D'INFORMATIONS INTENSIF.

Dans le cadre de la coopération policière opérationnelle, la Division principale Coopération policière internationale est l'interlocuteur principal des organisations partenaires en Suisse et à l'étranger. (PHOTO FEDPOL)

rattaché au CMII. Les préparatifs pour le déménagement et le recrutement des nouveaux collaborateurs ont été deux des tâches essentielles menées en 2013. Le deuxième siège devrait commencer ses activités à l'automne 2014.

ATTACHÉS DE POLICE À LYON. Comme les années précédentes, deux attachés de police suisses étaient stationnés au Secrétariat général d'INTERPOL à Lyon en 2013. L'un d'entre eux était chargé de soutenir INTERPOL ainsi que divers Etats membres dans le domaine de la lutte contre le terrorisme, et plus particulièrement en Afrique, par des formations et des activités concrètes d'investigation par exemple suite à un attentat terroriste. Ces activités d'INTERPOL sont souvent menées en coordination avec l'ONU ou avec l'UE et constituent une contribution importante à l'amélioration de la sécurité internationale. Le second attaché de police travaillait en qualité de chef suppléant du service juridique. Dans cette fonction, il était chargé entre autres de l'accompagnement juridique de projets INTERPOL et de l'analyse juridique des activités opérationnelles de l'organisation.

ORDONNANCE INTERPOL. En 2011, INTERPOL a révisé ses directives en matière de traitement des informations et de protection des données en les adaptant au système de traitement des informations I-link dont l'introduction se faisait par étapes depuis 2010. Le nouveau règlement d'INTERPOL sur le traitement des données (INTERPOL's Rules on the Processing of Data) est entré en vigueur de manière échelonnée, respectivement le 1^{er} juillet 2012 et le 1^{er} juillet 2013. L'ordonnance suisse concernant le Bureau central national INTERPOL Bern (ordonnance INTERPOL) a été adaptée à ce nouveau règle-

ment et la version révisée est entrée en vigueur le 1^{er} août 2013.

Coopération multilatérale

La coopération policière multilatérale de la Suisse comprend la coopération avec différentes organisations internationales comme l'ONU, le Conseil de l'Europe et l'OSCE ainsi qu'avec des réseaux de lutte contre la criminalité transfrontalière comme Railpol ou l'Ecole de police d'Europe centrale (EPEC).

OSCE. Pendant l'année sous revue, fedpol a participé activement aux travaux préparatoires pour la présidence de la Suisse de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) en 2014. Le 1^{er} janvier de cette année, la Suisse a repris la présidence de l'OSCE. Les travaux préparatoires portaient sur plusieurs conférences dans le domaine de la coopération policière et des stupéfiants dirigées par fedpol. L'office a en outre participé à la planification du dispositif de sécurité de la Conférence des ministres de l'OSCE qui aura lieu en décembre 2014 à Bâle. Par ailleurs, des experts de fedpol sont intervenus dans le cadre de rencontres de l'organisation, notamment pour présenter le système suisse de lutte contre le terrorisme et parler de la sécurité des documents d'identité.

ONU. Outre sa participation à la session annuelle de la Commission Drogues et de la Commission pour la prévention du crime et le droit pénal, fedpol a siégé en 2013 à la Conférence des parties à la Convention

contre la criminalité transnationale organisée, qui a lieu tous les deux ans. L'objectif de cette conférence était notamment d'approuver un mécanisme permettant d'examiner la mise en œuvre de la convention et de ses protocoles. En raison des multiples divergences des Etats membres, ce but n'a toutefois pas pu être atteint. Un mécanisme d'examen similaire est déjà en place dans le cadre de la Convention des Nations Unies contre la corruption. Durant l'année écoulée, la Suisse a été l'un des premiers Etats membres à être évalué. fedpol a participé activement aux travaux de la commission d'examen.

RAILPOL. Le réseau des services de police des chemins de fer européens RAILPOL a pour objectif d'améliorer la coopération transfrontalière à l'intérieur de l'UE dans le domaine de la police des chemins de fer. Les principaux buts mis en avant sont l'échange d'idées entre experts sur les meilleures pratiques à mettre en œuvre («best practices») et l'organisation de séminaires spécialisés. RAILPOL organise en outre des opérations transfrontalières coordonnées. La Suisse est membre de RAILPOL depuis cinq ans et ses représentants lors des sessions sont fedpol et le Corps des gardes-frontière.

Les 20 et 21 novembre 2013, des représentants de 17 forces de police ferroviaire européennes se sont réunis à Interlaken à l'occasion de la 30^e conférence RAILPOL. Les discussions ont principalement porté sur les mesures de lutte contre la traite d'êtres humains et la migration illégale. C'était la deuxième fois que la Suisse accueillait cette conférence.

Formation et perfectionnement

fedpol soutient la formation et le perfectionnement des membres des corps de police par des activités nationales et internationales menées dans le cadre de la coopération policière internationale.

ÉCOLE DE POLICE D'EUROPE CENTRALE (EPEC). L'Ecole de police d'Europe centrale (EPEC) propose des cours de perfectionnement dans le domaine du crime organisé. En 2013, la Suisse a organisé une semaine de formation à Bienne dans le cadre du cours principal d'une durée de 11 semaines, consacré à la prévention et à la lutte contre la criminalité internationale. Les 23 participants, des policiers chevronnés

disposant tous d'expérience en matière de conduite, ont acquis des connaissances supplémentaires concernant la fausse monnaie, le vol de biens culturels et la falsification de documents. La Suisse a en outre organisé en 2013 un séminaire sur le thème de la corruption: des intervenants venus de Suisse et d'Autriche, mais aussi les participants eux-mêmes, ont partagé leurs expériences et leurs stratégies dans la lutte contre la corruption et la prévention dans ce domaine.

COLLÈGE EUROPÉEN DE POLICE (CEPOL). La Suisse et le Collège européen de police (CEPOL) sont liés par un accord depuis juillet 2006. Le CEPOL organise des cours de formation à l'intention des cadres de police de toute l'Europe. Ces cours permettent aux participants d'acquérir des connaissances approfondies sur les différents systèmes de police nationaux et de se familiariser notamment avec les mécanismes et instruments de coopération européens. La Suisse siège au conseil d'administration du CEPOL, où elle est représentée en alternance par un membre de fedpol et par le directeur de l'Institut suisse de police.

En 2012, le gouvernement britannique a décidé de vendre Bramshill House, où se trouvait le siège du CEPOL. Un appel d'offres a été lancé afin de trouver de nouveaux locaux. Le choix s'est finalement porté sur Budapest et le déménagement est prévu pour septembre 2014. Ce n'est cependant qu'une solution provisoire car l'avenir du CEPOL est incertain: il est question d'une éventuelle fusion du CEPOL avec Europol.

SÉMINAIRES. En 2013, fedpol, en collaboration avec l'Institut suisse de police, a mis sur pied deux séminaires d'une semaine sur le thème de la coopération policière internationale. Ce cours, donné pour la deuxième fois en français (septembre) et pour la troisième fois en allemand (juin), a traité de la délimitation entre assistance administrative internationale et entraide judiciaire, de la coopération policière internationale en général et des différentes formes de coopération bilatérale (accords bilatéraux, attachés de police, CCPD). Ont également été abordés les thèmes de la coopération policière européenne (Schengen, SIRENE, Europol, etc.) et de la coopération policière garantie au niveau mondial par INTERPOL. Deux séminaires sont prévus pour 2014.

Les données statistiques sont disponibles dans la partie «Statistiques» du rapport annuel à l'adresse: www.fedpol.admin.ch/rapport

4 Police administrative, soutien policier et recherches

Les tâches de police administrative et de soutien policier confiées à fedpol sont assumées par les divisions principales Coopération policière internationale, Police judiciaire fédérale et Services, ainsi que par les divisions Etat-major et Ressources.

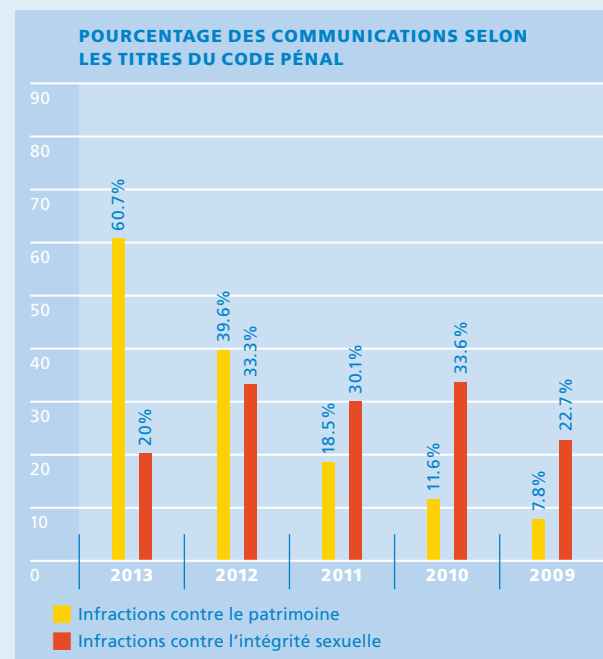
Mesures contre la cybercriminalité

Le Service national de coordination de la lutte contre la criminalité sur Internet (SCOCI) est dirigé conjointement par la Confédération et les cantons. Le SCOCI est l'interlocuteur des personnes souhaitant signaler l'existence de sites Internet suspects.

Les annonces de soupçons font l'objet d'un contrôle juridique et les preuves sont sauvegardées. Si une suspicion s'avère suffisamment fondée, le dossier visé est transmis aux autorités de poursuite pénale compétentes en Suisse et à l'étranger. Par ailleurs, le SCOCI est devenu l'interlocuteur principal en matière de coordination des affaires complexes touchant à la criminalité sur Internet, sur le plan national et international.

LE SCOCI EXAMINE LES ANNONCES RELATIVES À DES SITES COMPORTANT DES CONTENUS PÉNALEMENT RÉPRÉHENSIBLES. Par contenus pénalement répréhensibles, on entend notamment la pornographie illégale, les représentations de la violence, l'extrémisme, le racisme, l'accès indu à des systèmes informatiques, la propagation de virus informatiques, la détérioration de données, l'abus de cartes de crédit et le trafic d'armes. Après avoir été soumises à un premier examen juridique, les annonces sont transmises aux autorités de poursuite pénale compétentes en Suisse et à l'étranger.

Le SCOCI analyse les crimes commis au moyen d'Internet et se tient à la disposition du public, des autorités et des fournisseurs de services Internet en sa qualité de centre de compétence. Il coopère avec de nombreux groupes de travail nationaux et internationaux.



GRAPHIQUE 9

ANNONCES. En 2013, le SCOCI a reçu 9208 annonces par le biais de son formulaire en ligne, ce qui représente une augmentation de 11,7% par rapport à l'année précédente (2012: 8242). 60,7% des annonces concernaient des infractions économiques commises sur Internet, ce qui correspond à une hausse de 68% en comparaison de l'année précédente. La tendance observée en 2012, à savoir que le nombre d'annonces concernant des infractions économiques dépasse celui des annonces relatives à des infractions contre l'intégrité sexuelle, s'est confirmée cette année aussi. Les annonces de cas de pornographie illécite impliquant des enfants, des animaux, des excréments humains ou comprenant des actes de violence (cf. art.197, ch. 3, CP), de même que les sites web présentant des contenus pornographiques et exempts de mise en garde relative à la jeunesse entrent notamment dans la dernière catégorie. > GRAPHIQUE 9

DOSSIERS TRANSMIS				
	2013	2012	2011	2010
• Dossiers transmis aux autorités de poursuite pénale	423	450	263	299

TABLEAU 6

PROCÉDURES PÉNALES. En 2013, le SCOCI a remis 423 dossiers de soupçons aux autorités de poursuite pénale compétentes sur la base des recherches qu'il a effectuées sur Internet sans soupçon préalable. Cela représente une diminution de 6% par rapport à l'année 2012. La très large majorité (238) concerne des infractions commises dans des réseaux peer-to-peer, où ont lieu des échanges de matériel photo et vidéo représentant des enfants abusés sexuellement. Chacun des 185 dossiers de soupçons restants repose sur une investigation préliminaire secrète menée par le SCOCI (cf. paragraphe suivant).

> TABLEAU 6

INVESTIGATIONS SECRÈTES MENÉES DANS LES FORUMS DE DISCUSSION ET LES RÉSEAUX SOCIAUX. L'engagement de collaborateurs du SCOCI en qualité d'agents infiltrés est réglé depuis 2010 dans la convention concernant la collaboration lors d'investigations préliminaires sur Internet visant à lutter contre la pédocriminalité (monitoring des forums de discussion) passée entre le SCOCI, le canton de Schwyz et l'Office fédéral de la police. Cette convention garantit ainsi que le monitoring peut aussi être effectué au titre d'investigation secrète préventive.

En 2013, l'engagement d'agents infiltrés par le SCOCI a conduit dans 17 cas à une dénonciation pénale aux autorités cantonales de poursuite pénale compétentes. Trois de ces dénonciations reposaient sur des investigations menées sur des forums de discussion en ligne pour enfants, forums hébergés en Suisse. En ce qui concerne les quatorze autres cas, les investigations préliminaires secrètes ont eu lieu dans des bourses d'échange privées de type peer-to-peer. Le domaine peer-to-peer privé n'avait jusqu'ici guère été couvert par les autorités suisses de poursuite pénale. Sachant que parmi ces quatorze cas se trouvaient plusieurs récidivistes dans le domaine de la pornographie interdite et même des personnes déjà condamnées pour des infractions contre l'intégrité sexuelle, le SCOCI se trouve conforté dans sa décision d'étendre les investigations préliminaires secrètes aux bourses d'échange peer-to-peer privées. Elles ont généré au total 168 dénonciations, trans-

misées aux autorités policières compétentes en Suisse et à l'étranger.

BLOCAGE DES SYSTÈMES DE NOMS DE DOMAINE

DNS. Depuis 2007, le SCOCI coopère avec les principaux fournisseurs d'accès à Internet en Suisse afin d'entraver l'accès des internautes suisses à du matériel pédopornographique. Les fournisseurs d'accès à Internet en Suisse reçoivent une liste des domaines concernés qu'ils peuvent bloquer en se basant sur leurs conditions générales. Lorsqu'une personne tente d'accéder à l'un de ces domaines, l'accès lui est refusé et sa requête est déviée. Le message «stop» s'affiche. Dans le cadre de ce projet, le SCOCI collabore également avec INTERPOL, qui lui transmet une liste de domaines contenant du matériel photo et vidéo à caractère pédopornographique (liste «worst of»).

COLLECTION NATIONALE DE FICHIERS ET DE VALEURS DE HASH (CNFVH).

Le SCOCI exploite avec les cantons une collection de valeurs de hash (appelés aussi «codes hash»), qui renvoient à du matériel photo illicite. Une valeur de hash est une valeur unique qui permet d'identifier une donnée, un peu comme une empreinte digitale numérique.

Inaugurée en octobre 2012, la CNFVH est à la disposition des services spécialisés cantonaux et municipaux. Pour pouvoir être utilisée avec profit, la collection doit contenir suffisamment d'images connues classées avec les valeurs de hash qui leur correspondent. Le classement de matériel photo est une tâche de longue haleine qui ne peut être effectuée qu'avec le soutien solidaire des cantons en raison des ressources limitées dont dispose le SCOCI. La CNFVH compte à ce jour 225 500 images de référence. La mémoire de travail contient encore du matériel vidéo d'un volume de 6,2 téraoctets. Ce matériel est traité en permanence et ajouté à la CNFVH.

COOPÉRATION NATIONALE. En 2013, le SCOCI a également participé à de nombreux projets et groupes de travail au niveau suisse. On relèvera en particulier sa contribution à la Stratégie nationale de protection de la Suisse contre les cyberrisques. Cette stratégie a notamment pour but de réduire efficacement les cyberrisques, tout spécialement la cybercriminalité, le cyberespionnage et le cybersabotage. Le DFJP a donc été chargé, en collaboration avec les cantons et les milieux économiques, d'élaborer d'ici 2016 un concept en vue d'obtenir une vue d'ensemble de toutes les affaires pénales relevant d'Internet au niveau suisse.

Par ailleurs, la deuxième édition du «Forum Cybercrime Ministères publics – SCOCI» a eu lieu le 19 novembre 2013. Des spécialistes de la poursuite pénale et des intervenants issus du milieu scientifique ont présenté aux participants, d'un point de vue pratique, un aperçu de la lutte internationale contre la cybercriminalité.

Ce forum a permis aux ministères publics de se former quant à la manière d'appréhender la cybercriminalité et de s'informer quant aux possibilités existant sur le plan technique; il constitue également une plate-forme de discussion pour des questions juridiques d'actualité. Une centaine de procureurs ont pris part au forum de cette année, ce qui démontre bien l'utilité de ce type de formation. Les participants ont été mis au courant des enquêtes menées actuellement sur les réseaux de machines zombies ou encore sur le blanchiment d'argent via les devises en ligne. En outre, des représentants d'EUROPOL ont présenté les capacités, en termes de coordination, de l'agence European Cybercrime Center (EC3), qui a entamé ses activités à la Haye le 1^{er} janvier 2013.

COOPÉRATION INTERNATIONALE. La Convention du Conseil de l'Europe sur la cybercriminalité est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2012. Depuis, la Suisse est perçue davantage, sur le plan international, comme un partenaire actif dans la lutte contre la criminalité sur Internet. Cette évolution s'observe en particulier dans l'augmentation significative de la correspondance policière internationale relative aux sujets traités dans la convention.

En décembre 2012, fedpol a adhéré à l'alliance mondiale contre les abus sexuels commis contre des enfants via Internet et, en 2013, à la «Virtual Global Task Force» sur la lutte contre les abus sexuels d'enfants via Internet. Le SCOCI garantit de la sorte que la Suisse, en tant que membre de la communauté internationale, assumera à l'avenir également sa responsabilité dans la lutte globale contre ce phénomène. La Suisse pourra ainsi continuer à tenir ses engagements de manière solidaire avec ses partenaires, tant sur le plan stratégique qu'opérationnel, en faveur d'un Internet sûr et contre l'abus d'enfants en ligne, et montrer par là qu'elle est un partenaire fiable.

Vous trouverez plus d'informations sur les mesures prises par fedpol dans la partie 2, au chap. 1: Police judiciaire/Pédocriminalité et pornographie illégale.

> page 60

Vous trouverez les descriptions et analyses de la situation dans la partie 1, au chap. 8.

> page 34

Les données statistiques sont disponibles dans le rapport annuel du SCOCI, sous:

> www.fedpol.admin.ch/rapport

Coordination contre la traite d'êtres humains et le trafic de migrants

Le Service de coordination contre la traite d'êtres humains et le trafic de migrants (SCOTT) rassemble une multitude d'autorités et de services fédéraux et cantonaux, de même que des organisations non gouvernementales et internationales œuvrant dans le domaine de la lutte contre la traite d'êtres humains et le trafic de migrants.

Le Bureau de direction du SCOTT, rattaché à fedpol, met au point des stratégies et des instruments de lutte contre le trafic de migrants et contre la traite d'êtres humains dans les domaines de la prévention, de la poursuite pénale et de la protection des victimes.

MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION NATIONAL.

En octobre 2012, l'organe de pilotage du SCOTT a adopté le Plan d'action national contre la traite des êtres humains 2012 – 2014. Ce plan comprend la stratégie globale poursuivie par la Suisse dans la lutte contre la traite d'êtres humains et met l'accent sur quatre piliers: prévention, poursuite pénale, protection des victimes et partenariat. Durant l'année sous revue, le Bureau de direction du SCOTT a coordonné et soutenu les travaux de mise en œuvre de ces mesures dont sont responsables les différents services représentés au sein du SCOTT.

Suite à l'adoption et au lancement du Plan d'action national, l'intérêt du public concernant la lutte contre la traite d'êtres humains a augmenté. En attestent les nombreuses manifestations, formations et initiatives sur ce thème qui ont été mises sur pied par des organisations privées ou, dans le cadre du réseau SCOTT, avec la participation du bureau de direction. La sensibilisation accrue du public a un impact positif sur la lutte contre ce phénomène.

SEMAINE D'ACTION. La mise en œuvre des mesures de prévention s'est révélée fructueuse. Durant la semaine du 18 au 25 octobre 2013, 12 cantons ont organisé 18 séances d'information différentes sur ce thème, dans le sillage de la Journée européenne de lutte contre la traite des êtres humains. Ces journées d'information ont été lancées par le réseau SCOTT et organisées par les institutions les plus diverses. Le



TRAITE DES ÊTRES HUMAINS. La conseillère fédérale Simonetta Sommaruga en octobre 2013 à l'occasion de la semaine d'action contre la traite des êtres humains. La série de manifestations a été lancée par le réseau du SCOTT et menée par les institutions les plus diverses. (PHOTO KEYSTONE)

Bureau de direction du SCOTT a joué un rôle de premier plan lors de la séance d'information qui s'est tenue à Lausanne le 23 octobre 2013. Plusieurs aspects de la poursuite pénale et de la prise en charge des victimes ont été développés à l'intention des spécialistes de Suisse romande.

FORMATIONS. Dans le but de lutter contre la traite des êtres humains, des formations spécifiques sont dispensées afin que des spécialistes puissent œuvrer à cet effet au sein des autorités et des services concernés. Un cours spécialisé de l'Institut suisse de police

(ISP), destiné aux membres des autorités de poursuite pénale et du Corps des gardes-frontière, a été donné une nouvelle fois en juin 2013 durant une semaine. Ainsi, 25 spécialistes ont été formés et peuvent être engagés dans les corps de police cantonaux afin de lutter contre la traite des personnes. Le 30 septembre et le 1^{er} octobre 2013, une formation relative à l'aide spécialisée aux victimes a eu lieu en Suisse romande à l'intention des personnes œuvrant dans les domaines de l'aide aux victimes et du travail social. Une formation dispensée le 21 novembre 2013 à l'Office fédéral des migrations s'adressait aux membres

des autorités cantonales des migrations. Elle traitait de l'application des dispositions relatives au séjour des victimes de la traite d'êtres humains et visait notamment à ce que cette application soit uniforme en Suisse.

NOUVELLE ORDONNANCE CONTRE LA TRAITE DES ÊTRES HUMAINS. L'ordonnance sur les mesures de prévention des infractions liées à la traite des êtres humains est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2014.

Vous trouverez plus d'informations sur la nouvelle ordonnance contre la traite des êtres humains dans la partie 2, au chap. 4: Police administrative, soutien policier et recherches/Législation et protection des données/Ordonnance contre la traite des êtres humains. **> page 103**

AMÉLIORATIONS EN MATIÈRE DE POURSUITE PÉNALE. D'autres étapes importantes relatives à la mise en œuvre des mesures contenues dans le Plan d'action national concernent la poursuite pénale. Le 29 septembre 2013, le Parlement a adopté une disposition pénale interdisant le recours à des prestations sexuelles de personnes mineures contre rémunération de même que les profits générés par la prostitution de mineurs. La protection des mineurs contre l'exploitation a également été améliorée. Plusieurs éléments ont contribué à instaurer des conditions plus favorables aux investigations et aux recherches liées à la traite des êtres humains: étude du Plan d'action national lors d'une journée de travail de la Conférence des commandants des polices cantonales de Suisse (CCPCS), création d'une convention-cadre entre le DFJP et la Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police (CCDJP) concernant la coopération policière et recommandation de la Conférence des autorités de poursuite pénale de Suisse (CAPS) aux ministères publics. A noter que dorénavant, les procureurs spécialisés et compétents en matière de lutte contre la traite des êtres humains figurent nommément sur une liste.

IBM ET LE TRAFIC ORGANISÉ DE MIGRANTS. Le groupe de travail Plan d'action IBM (Integrated Border Management), placé sous la direction de l'Office fédéral des migrations (ODM), élabore des mesures destinées à combattre la migration illégale et la criminalité transfrontalière qui lui est liée.

Durant l'année écoulée, le Bureau de direction du SCOTT a transmis à ce groupe de travail des propositions visant à améliorer la lutte contre le trafic organisé de migrants.

Il suggère une série de mesures visant à améliorer l'exploitation des informations relatives à des infractions potentielles et à faire aboutir les enquêtes. Dans les cantons, il s'agit avant tout d'améliorer les connaissances spécifiques relatives à cette forme de criminalité. Il faut définir par ailleurs les compétences requises pour le traitement d'indices laissant supposer un trafic organisé de migrants et revoir les procédures de traitement entre les autorités fédérales et les corps de police des cantons.

Vous trouverez plus d'informations sur les mesures prises par fedpol dans la partie 2, au chap. 1: Police judiciaire/Traite d'êtres humains et trafic de migrants. **> page 57**

Vous trouverez les descriptions et analyses de la situation dans la partie 1, aux chap. 4 et 5. **> pages 25 et 28**

Les données statistiques sont disponibles dans la partie «Statistiques» du rapport annuel à l'adresse: **> www.fedpol.admin.ch/rapport**

Communications en matière de blanchiment d'argent

Le Bureau de communication en matière de blanchiment d'argent (MROS) est rattaché à fedpol. Tenant lieu de cellule de renseignements financiers (CRF) de la Suisse, le MROS constitue le service central chargé de recevoir les communications de soupçons. Il joue un rôle de liaison et de filtre entre les intermédiaires financiers et les autorités de poursuite pénale.

Conformément à la loi sur le blanchiment d'argent, ce service national central reçoit, analyse et, si nécessaire, transmet aux autorités de poursuite pénale les communications de soupçons des intermédiaires financiers relatives au blanchiment d'argent et au financement du terrorisme. En tant que service spécialisé, le MROS établit tous les ans une statistique rendue anonyme sur l'évolution de la lutte contre le blanchiment d'argent.

COMMUNICATIONS. En 2013, le nombre des communications de soupçons a diminué par rapport à l'année précédente: alors qu'on dénombrait encore 1585 communications en 2012, leur nombre était de 1411 en 2013. Une série d'événements politiques durant les années 2011 et 2012 a entraîné une augmentation des communications de soupçons. Ces événements ne se sont toutefois pas prolongés jusqu'à

l'année sous revue et n'ont donc plus eu de répercussions sur le nombre de communications. Par ailleurs, l'année 2013 a connu moins de cas complexes générant habituellement un nombre extrêmement élevé de communications. La somme des valeurs patrimoniales dont il est question dans les communications de l'année 2013 est toujours considérable puisqu'elle s'élève à plus de 2,8 milliards de francs.

Durant l'année sous revue, les banques ont transmis 1123 communications. C'est plus que l'année précédente et plus encore qu'en 2011, année durant laquelle le MROS avait enregistré un nombre record de communications de soupçons. En revanche, les intermédiaires financiers ne faisant pas partie du secteur bancaire ont transmis moins de communications en 2013 que les années précédentes.

OBLIGATION DE COMMUNIQUER ET DROIT DE COMMUNICATION. Sur 1411 communications de soupçons reçues durant l'exercice sous revue, 819 reposent sur l'obligation de communiquer fixée dans la loi sur le blanchiment d'argent et 592 sur le droit de communication prévu par le code pénal. Le rapport entre ces deux types de communication ne s'est donc modifié que de manière insignifiante par rapport aux derniers exercices: en 2013, 58% de toutes les communications découlaient de l'obligation de communiquer, contre 66% en 2012. En d'autres termes: une part importante des communications reçues durant l'année sous revue ont été effectuées sur la base du droit de communication.

L'avant-projet sur la mise en œuvre des recommandations révisées en 2012 du Groupe d'action financière (GAFI), qui a été soumis à consultation le 27 février 2013, contenait une recommandation du Conseil fédéral visant à supprimer le droit de communication. Ce dessein a toutefois été écarté suite à la consultation. Le droit de communication est désormais inclus dans le projet de loi sur la mise en œuvre des recommandations du GAFI approuvé par le Conseil fédéral le 13 décembre 2013.

ESCOQUERIES TENANT LIEU D'INFRACTIONS PRÉALABLES. Comme les années précédentes, l'escroquerie a constitué de loin l'infraction la plus courante ayant fait l'objet de communications de soupçons adressées au MROS en 2013. Le nombre de communications à ce sujet a néanmoins diminué par rapport à l'année précédente. On observe cependant une augmentation sensible du nombre de communications signalant des escroqueries – principalement sous forme de phishing – qui consistent en l'utilisa-

tion frauduleuse d'un ordinateur. En comparaison de l'année précédente, le nombre de communications relatives à des cas de phishing a triplé en 2013. Le nombre de communications a aussi continué de progresser dans d'autres catégories d'infractions pré-alables. C'est ainsi que 172 communications de cas de corruption ont été transmises et 159 en rapport avec des abus de confiance.

FINANCEMENT DU TERRORISME. En 2013, 33 communications de soupçons de financement du terrorisme ont été effectuées, soit 18 de plus qu'en 2012. La raison de cette augmentation réside dans un cas unique pour lequel 21 communications ont été transmises. La somme en jeu dans ce cas s'élève à 449 000 francs. 28 des 33 cas ayant fait l'objet d'une communication ont été retransmis aux autorités de poursuite pénale. Dans l'un de ces cas, une décision de non-entrée en matière a déjà été rendue.

MODIFICATION DE LA LOI. La loi sur le blanchiment d'argent a été dotée d'une nouveauté de taille: dorénavant, le MROS est également autorisé à exiger des informations auprès d'intermédiaires financiers impliqués de manière indirecte dans des transactions financières. Le MROS peut donc demander des informations à un intermédiaire financier n'ayant pas effectué lui-même de communication de soupçons. Par ailleurs, il est désormais aussi en mesure d'échanger des informations financières avec des CRF étrangères et de conclure des accords de collaboration avec ces CRF. Ces dispositions sont entrées en vigueur le 1^{er} novembre 2013.

GROUPE EGMONT. Le MROS est membre du Groupe Egmont, une association internationale de CRF dont le but est de créer les conditions nécessaires à un échange sécurisé et rapide d'informations sur le plan international à des fins de lutte contre le blanchiment d'argent et les infractions pré-alables qui y sont liées, ainsi que contre le financement du terrorisme. En 2013, les groupes de travail du Groupe Egmont, dont le MROS, se sont réunis en février à Ostende, en Belgique, et en été à Sun City, en Afrique du Sud. Lors de sa séance plénière, qui s'est tenue simultanément à Sun City, le Groupe Egmont a admis huit nouveaux membres des juridictions suivantes: Algérie, Bangladesh, Bolivie, Burkina Faso, Saint-Siège (Cité du Vatican), Seychelles, Togo ainsi que Trinité-et-Tobago. Il regroupe donc à ce jour 139 CRF. Vu son évolution et sa croissance au cours de ces dernières années, le Groupe Egmont a lancé en été 2011 un projet ayant

trait au remaniement des documents existants, projet auquel le MROS a également participé. Les documents ayant fait l'objet d'une vérification ont été adoptés lors de l'assemblée générale de 2013.

Vous trouverez plus d'informations sur les mesures prises par fedpol dans la partie 2, au chap. 1: Police judiciaire/Enquêtes Crime organisé et criminalité économique, ainsi qu'au chap. 4: Police administrative, soutien policier et recherches/Législation et protection des données/Modification de la loi sur le blanchiment d'argent.

> pages 52 et 102

Vous trouverez les descriptions et analyses de la situation dans la partie 1, au chap. 2.

> page 18

Le rapport annuel intégral du Bureau de communication en matière de blanchiment d'argent est disponible à l'adresse:

> www.fedpol.admin.ch/rapport

Explosifs et pyrotechnie

L'Office central pour les explosifs et la pyrotechnie (OCEP) est l'organe spécialisé de la Confédération en matière d'explosifs et de pyrotechnie.

Ses tâches principales sont les suivantes:

- octroi des autorisations d'importer et de fabriquer, ainsi que des dérogations au sens de la législation sur les explosifs,
- surveillance du commerce des objets pyrotechniques et des explosifs,
- gestion d'une banque de données spécialisée recensant tous les événements qui se sont produits en relation avec des matières explosives et des engins pyrotechniques,
- production d'évaluations et de statistiques utiles aux mesures de lutte contre les délits commis au moyen d'explosifs et permettant de maintenir la sécurité publique,
- diffusion d'informations et de résultats à l'intention des organes d'exécution des cantons,
- publication d'un bulletin trimestriel,
- conseils aux offices, organes d'exécution, représentants de l'économie et particuliers,
- haute surveillance sur l'exécution de la législation en matière d'explosifs.

DÉCISIONS DE L'OFFICE CENTRAL. Les permis et les autorisations constituent des instruments importants de surveillance de la circulation des explosifs et des engins pyrotechniques en Suisse. Les explosifs sont ainsi soumis à un contrôle continu depuis leur production ou leur importation jusqu'à leur utilisation. Pour les engins pyrotechniques, les importateurs et les fabricants s'engagent au contrôle régulier

DÉCISIONS ET AUTORISATIONS			
	2013	2012	2011
• Autorisations d'importation «pyrotechnie»	547	582	498
• Autorisations d'importation «explosifs»	72	48	74
• Permis de fabrication «pyrotechnie»	12	10	7
• Permis de fabrication «explosifs»	12	6	10
• Dérogations «pyrotechnie»	0	1	0
• Dérogations «explosifs»	11	4	7
• Autorisations	25	32	45
Conformité UE	113	74	0
Modifications de l'aspect extérieur	284	227	382
Modifications techniques	9	0	11
Autorisation «explosifs» (conformité UE)	6	–	–
• Introduction d'explosifs en CH (procédure d'annonce UE)	9	–	–
• Confirmation relative aux explosifs (procédure d'annonce UE)	27	–	–
Total	1127	984	1034
• Surveillance du marché	4	4	4

TAXES			
	2013	2012	2011
• Taxes en CHF	74 450	99 980	120 140

ÉVÉNEMENTS			
	2012*	2011	2010
• Dommages corporels et matériels (causés par des engins de fabrication artisanale)	20	19	16
• Vols	1	1	2
• Cas mineurs (dommages matériels dus à des feux d'artifice usuels sur le marché)	286	210	238
Total	307	230	256

* Comme les communications des cantons à ce sujet sont décalées dans le temps, les chiffres ne peuvent être publiés qu'un an plus tard.

TABLEAU 7

de la qualité des produits. L'autorisation ou encore la déclaration de conformité garantit ainsi la sécurité du maniement dans la mesure où les explosifs et les engins pyrotechniques sont utilisés conformément aux dispositions.

ÉVÉNEMENTS. L'Office central pour les explosifs et la pyrotechnie recense et analyse tous les événements liés à l'usage d'explosifs et de pyrotechnie, par exemple les attentats, les vols et les dommages matériels.

> TABLEAU 7

AUTORISATIONS ET TAXES PAR AN (OCA)			
	2013	2012	2011
• Total des permis et autorisations	2 519	2 858	2 557
• Taxes en CHF	148 360	162 180	147 370

AUTORISATIONS ET TAXES 2013 PAR CATÉGORIES (OCA)		
Types	Nombre	CHF
• Documents de suivi	486	24 300
• Autorisations uniques ou générales d'importation à titre professionnel	235	29 000
• Autorisations d'importation à titre non professionnel	1 549	77 580
• Dérogations	136	11 830
• Mentions dans les cartes européennes d'armes à feu	98	4 900
• Décisions/Attestations de remplacement	15	750
• Homologations	0	0

TABLEAU 8

Armes

L'Office central des armes (OCA) est l'organe spécialisé de conseil de la Confédération dans le domaine des armes.

Ses tâches principales sont les suivantes:

- conseil et soutien des autorités d'exécution cantonales,
- contrôle et octroi d'attestations officielles et d'autorisations au sens de la législation sur les armes,
- tenue des banques de données prévues par la loi,
- exploitation du SPOC Schengen (Single Point of Contact Schengen) en ce qui concerne les armes,
- élaboration de documents pour les examens d'obtention de la patente de commerce d'armes et le permis de port d'armes,
- préparation des formulaires prévus par la loi.

AUTORISATIONS. Durant l'année écoulée, le nombre d'autorisations a légèrement diminué. Cela peut être une conséquence des dispositions relatives à l'instrument de traçage, lequel a entraîné un marquage des armes à feu importées. L'augmentation des importations concerne principalement les armes soft air et les armes de paint-ball, qui sont considérées comme des armes autres que les armes à feu. [> TABLEAU 8](#)

Durant l'année sous revue, l'OCA a de nouveau offert son soutien aux cantons pour procéder à divers

contrôles auprès des armuriers. Ces contrôles ont révélé moins de manquements que les années précédentes.

La plate-forme d'information sur les armes AR-MADA est en service depuis mai 2011 et fonctionne de manière régulière. Cette plate-forme a fait ses preuves: l'échange de données avec les cantons et le DDPS se passe sans problème et a pu être encore optimisé.

Depuis lors, près de 3300 personnes disposent de droits d'accès à cette plate-forme.

Le Parlement a adopté les modifications légales relatives à la mise en œuvre du Protocole de l'ONU sur les armes à feu et à l'Instrument de traçage de l'ONU. Ces modifications sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2013; elles s'accompagnaient d'un délai de transition qui a pris fin le 1^{er} juillet 2013.

Vous trouverez plus d'informations concernant les modifications de la législation dans la partie 2, au chap. 4: Police administrative, soutien policier et recherches/Législation et protection des données. [> page 102](#)

Mesures concernant des ressortissants étrangers

fedpol peut, en vertu de l'art. 67, al. 4, de la loi fédérale sur les étrangers (LEtr), interdire l'entrée en Suisse à un étranger pour sauvegarder la sécurité intérieure et extérieure de la Suisse. A cet effet, le Service de renseignement de la Confédération (SRC) est préalablement consulté pour chaque cas. En règle générale, le SRC en adresse la demande dûment fondée.

En vertu de l'art. 67, al. 2, LEtr, il revient en revanche à l'Office fédéral des migrations d'interdire l'entrée en Suisse à un étranger lorsque ce dernier a attenté à la sécurité et à l'ordre publics en Suisse ou à l'étranger ou les a mis en danger, a occasionné des coûts en matière d'aide sociale ou a été placé en détention en phase préparatoire, en détention en vue du renvoi ou de l'expulsion ou en détention pour in-soumission.

INTERDICTIONS D'ENTRÉE ET EXPULSIONS. Durant la période sous revue, fedpol a prononcé 50 interdictions d'entrée (2012: 103), dont 14 en relation avec le terrorisme et 19 avec le renseignement prohibé. Les interdictions d'entrée concernaient pour 17 d'entre elles des personnes issues des milieux extré-

mistes violents et ont été prononcées à l'occasion du WEF de Davos.

En 2013, aucune expulsion ou mesure d'éloignement visant des étrangers n'a été prononcée en vertu de la Constitution fédérale.

Mesures contre la propagande incitant à la violence

Les autorités policières et douanières peuvent mettre sous séquestre le matériel susceptible de servir à des fins de propagande et dont le contenu incite, d'une manière concrète et sérieuse, à faire usage de la violence contre des personnes ou des objets. Elles le transmettent, aux fins d'analyse, au SRC. fedpol décide d'une éventuelle confiscation en se fondant sur la recommandation du SRC.

Sont assimilés à du matériel de propagande les documents écrits, les enregistrements sonores, les prises de vue, les illustrations et les objets. Il ne s'agit pas seulement de matériel de propagande explicitement raciste ou d'extrême droite, mais aussi d'autres formes d'appels à la violence pour des motifs idéologiques.

Le matériel de propagande aux contenus extrêmes mais sans appel concret ou sérieux à la violence n'est pas pris en compte.

En cas de soupçon d'un acte punissable, le matériel est transmis à l'autorité pénale compétente. S'il s'agit de matériel de propagande sur Internet, fedpol peut, après avoir entendu le SRC, ordonner la suppression du site concerné si le matériel de propagande est hébergé sur un serveur suisse. S'il se trouve sur un serveur étranger, fedpol peut prononcer une recommandation de fermeture du site.

En 2013, fedpol a reçu du SRC treize spécimens saisis aux fins d'examen (2012: 12). Dans quatre cas, fedpol a décidé la confiscation du matériel saisi ou de certaines de ses parties. Dans un cas, le matériel a été transmis à l'autorité pénale compétente en raison d'un soupçon d'infraction. Dans un autre cas, il a fallu examiner, à la demande d'un canton, s'il était possible de recommander aux fournisseurs d'accès suisses de bloquer un site web. Le canton a retiré sa demande au cours de la procédure.

Mesures contre la violence lors de manifestations sportives

La Section Hooliganisme soutient par ses prestations les cantons et les villes dans la lutte contre la violence lors de manifestations sportives.

Elle élabore des analyses et des évaluations de la situation, développe et promeut la coopération policière nationale et internationale en lien avec des manifestations sportives et représente fedpol au sein de groupes de travail et de comité stratégiques nationaux et internationaux. Elle gère le système d'information électronique HOOGAN et assume la responsabilité de l'échange d'informations international sur le thème de la violence dans le sport.

HOOGAN. Le système d'information HOOGAN contient les données de personnes qui ont adopté un comportement violent lors de manifestations sportives en Suisse ou à l'étranger et à l'encontre desquelles ont été prononcées des mesures telles que l'interdiction de stade, l'interdiction de périmètre, l'obligation de se présenter à la police, la garde à vue ou l'interdiction de se rendre dans un pays donné.

A la fin de l'année 2013, les données relatives à 1385 personnes au total étaient enregistrées dans le système d'information HOOGAN, soit 88 de plus que l'année précédente (2012: 1297).

HOOGAN est à la disposition des services de fedpol responsables de l'exécution des mesures, des autorités de police des cantons, de l'Observatoire suisse du hooliganisme et des autorités douanières. fedpol est habilité à transmettre les données issues de HOOGAN aux organisateurs de manifestations sportives en Suisse ou aux organes de police et de sécurité à l'étranger.

Durant l'année sous revue, la Section Hooliganisme a reçu 37 demandes d'obtention de données HOOGAN et fedpol a ordonné trois interdictions de se rendre dans un pays donné en vertu de la loi fédérale instituant des mesures visant au maintien de la sûreté intérieure, à la demande des services décentralisés compétents.

Au cours de l'année sous revue, plus de 34 personnes issues de divers corps de police cantonaux ou municipaux ont suivi l'une des formations sur

PERSONNES RECENSEES DANS HOOGAN					
Etat au 31.12.	2013	2012	2011	2010	2009
• Total des personnes recensées	1385	1297	1193	1057	797
• dont femmes	12	12	9	7	5

RÉPARTITION PAR ÂGE					
Âge	2013	2012	2011	2010	2009
• 12 – 14 ans	0	0	0	1	0
• 15 – 18 ans	54	82	91	83	101
• 19 – 24 ans	698	652	629	572	415
• 25 – 29 ans	398	354	293	238	158
• 30 – 39 ans	200	176	144	131	100
• 40 – 49 ans	29	29	33	30	22
• 50 – 69 ans	6	4	3	2	1

PERSONNES FAISANT L'OBJET DE MESURES ACTIVES À LA DATE INDICUÉE	
Date	Personnes faisant l'objet de mesures actives
• Janvier 2009	328
• Juillet 2009	243
• Janvier 2010	407
• Juillet 2010	441
• Janvier 2011	468
• Juillet 2011	578
• Janvier 2012	544
• Juillet 2012	548
• Janvier 2013	533
• Juillet 2013	571
• Janvier 2014	576

TABLEAU 9

HOOGAN proposées régulièrement par la Section Hooliganisme.

> TABLEAU 9

AUDITS. Sous la houlette de la Section Hooliganisme, une équipe a vérifié en 2013, sur mandat de la Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police (CCDJP), si les conventions locales avaient été respectées et les mesures prescrites mises en œuvre par les exploitants de stades et les autorités lors de quatre matches de clubs disputés à domicile.

POINT NATIONAL D'INFORMATION «FOOTBALL». Chaque pays européen gère un point national d'information football (PNIF). fedpol assume cette fonction pour la Suisse. Le PNIF soutient les autorités nationales responsables des questions touchant à la

violence lors des manifestations sportives, tient à jour les analyses de risques concernant les équipes nationales et les clubs évoluant dans les championnats nationaux et coordonne les échanges d'informations policières lors de manifestations sportives d'envergure internationale. Durant l'exercice sous revue, le PNIF Suisse a contribué aux échanges d'informations pour plus de 120 manifestations sportives internationales.

SPOTTER. Recrutée par la Section Hooliganisme, l'équipe permanente de policiers suisses spécialistes du hooliganisme a apporté son soutien aux autorités locales lors de trois matches disputés par l'équipe nationale suisse. Les policiers choisis sont des spécialistes du hooliganisme, aussi appelés «spotters», et sont en contact avec des supporters dans leur travail quotidien.

COMITÉ PERMANENT DU CONSEIL DE L'EUROPE. fedpol représente la Suisse au sein du Comité permanent du Conseil de l'Europe. En 2013, le comité a décidé de réviser la Convention européenne sur la violence et les débordements de spectateurs lors de manifestations sportives et notamment de matches de football. Cette convention a été conclue il y a 28 ans et la Suisse y a déjà adhéré en 1990; l'adoption de sa révision est prévue pour 2015.

Vous trouverez les descriptions et analyses de la situation dans la partie 1, au chap. 9.

> page 38

Centrale d'engagement de fedpol

La Centrale d'engagement de fedpol (CE fedpol) fait office d'interlocuteur pour toutes les questions de police judiciaire des organisations partenaires en Suisse et à l'étranger. Elle réceptionne 24 heures sur 24 toutes les communications entrantes, les traite et les transmet aux services compétents. Elle occupe un rôle central au sein du réseau national de sécurité puisqu'elle est l'un des services nationaux d'alerte pour la police et d'autres partenaires.

La CE fedpol travaille étroitement avec les deux commissariats Gestion des informations et Identifications internationales de la Division Coopération policière opérationnelle. Ils sont conjointement responsables du traitement des communications provenant

des autorités partenaires sur le plan national et international. Par ailleurs, la CE fedpol coordonne et dirige les engagements opérationnels tels que les observations transfrontalières et les livraisons surveillées. Elle assure la correspondance en matière de police judiciaire en dehors des heures de bureau et décide des mesures d'urgence à prendre (par ex. alertes, convocations ou premières clarifications). La CE fedpol constitue le service central d'appel (Single Point of Contact SPOC) notamment d'Europol, d'INTERPOL, de Schengen et d'autres autorités partenaires en Suisse et à l'étranger.

Rattaché à la CE fedpol, le bureau SIRENE est le service central national pour toutes les questions opérationnelles liées au Système d'information Schengen. De plus, la CE fedpol constitue le service d'alerte permanent (24h/24, 7j/7) en cas d'enlèvement d'enfant et pour de nombreux services et organisations faisant partie ou non de l'administration fédérale. La CE fedpol est également rattachée au Domaine Gestion des crises. Ce domaine spécialisé est en particulier responsable des questions policières et de la coordination en cas d'enlèvement de Suisses à l'étranger. Il est chargé en outre d'élaborer des mesures préparatoires à appliquer lors de situations particulières ou extraordinaires engageant la responsabilité ou la participation de fedpol, de même que du traitement ultérieur de ce type d'événements.

GESTION DES COMMUNICATIONS. En tant que centrale de tri et plate-forme d'information, la CE fedpol a traité 182 419 communications durant l'année sous revue (2012: 144 696), en collaboration avec le Commissariat Gestion des informations. Cela correspond à une nouvelle augmentation de 26%. Depuis que la statistique est tenue sous cette forme, donc depuis 2002, le nombre de communications à traiter a augmenté d'environ 280%. Cette évolution montre l'importance croissante des échanges internationaux d'informations policières et le développement soutenu de la lutte contre la criminalité transfrontalière.

> TABLEAU 10

AFFAIRES OPÉRATIONNELLES. En 2013, la CE fedpol a coordonné au total 314 affaires opérationnelles (2012: 288), dont 162 observations transfrontalières (2012: 167), seize poursuites (2012: 19) et quatre livraisons surveillées (2012: 0). Les observations effectuées depuis ou vers la France et l'Italie ont été menées en étroite collaboration avec les deux Centres de coopération policière et douanière (CCPD). 132 me-



PLAQUE TOURNANTE DES INFORMATIONS.

La Centrale d'engagement de fedpol constitue l'interlocuteur principal des autorités partenaires suisses et étrangères. (PHOTO FEDPOL)

COMMUNICATIONS					
	2013	2012	2011	2010	2009
• Courriers entrants d'INTERPOL	130 214	107 709	100 177	76 648	73 176
• Fax	1 826	2 518	2 169	3 416	3 883
• Courrier	8 694	4 661	4 076	3 648	4 897
• Vulpus	2 694	2 662	2 890	3 684	3 032
• Europol (entrées et sorties)	6 803	5 569	3 860	4 021	2 729
• Courriels	17 860	16 185	13 640	9 137	2 591
• Téléphone	12 413	3 144	3 515	3 887	5 823
• Divers	1 915	2 248	1 887	1 198	4 835
Total	182 419	144 696	132 214	105 639	100 966

TABLEAU 10

sures opérationnelles (2012: 102) comprenaient des prestations de soutien comme la coordination de recherches d'urgence (par ex. localisation du téléphone portable d'une personne disparue), d'autres clarifications importantes d'ordre technique ainsi que des mesures policières prises dans le cadre d'enquêtes.

En cas de violation de l'espace aérien, la CE fedpol revêt également la fonction de SPOC pour les Forces aériennes suisses. La centrale d'engagement des Forces aériennes communique les graves violations à la CE fedpol, qui garantit une première identification et interrogation du pilote sur le lieu d'atter-

AFFAIRES PAR CATÉGORIES					
	2013	2012	2011	2010	2009
• Informations aux proches	387	360	409	292	234
• Vols simples à l'étranger	84	56	113	124	215
• Vérifications d'armes	66	50	68	87	147
• Entraide judiciaire internationale et extraditions sur mandat de l'OFJ	53	39	56	110	100
• Vérifications de véhicules en relation avec des infractions	2 091	1 926	1 449	1 629	1 602
• Affaires externes à la division en dehors des heures de bureau	654	554	559	768	1 001
• Questions, vérifications, traitements de réponses positives de l'ASF, etc.	1 065	1 317	1 234	1 129	1 075

TABLEAU 11

RÉPONSES POSITIVES DANS LE SYSTÈME D'INFORMATION SCHENGEN					
Catégorie «recherches»	2013		2012		2011
	CH/Etranger		CH/Etranger		CH/Etranger
• Arrestation aux fins d'extradition ¹	279	200	270	173	185
• Interdictions d'entrée ²	1 966	2 382	3 801	2 147	3 690
• Personnes disparues ³	297	56	251	59	213
• Personnes recherchées par la justice ⁴ (par ex. témoins)	1 405	46	1 133	26	1 082
• Surveillances discrètes ⁵	1 615	224	1 646	143	1 044
• Objets ⁶ (véhicules et documents d'identité)	1 823	605	1 159	787	1 304
Total	7 385	3 513	8 260	3 335	7 518

> ¹art. 95 CAAS, ²art. 96 CAAS, ³art. 97 CAAS, ⁴art. 98 CAAS, ⁵art. 99 CAAS, ⁶art. 100 CAAS.

> CAAS: Convention d'application de l'accord de Schengen.

TABLEAU 12

rissage de l'avion, en Suisse ou à l'étranger. En 2013, il a fallu traiter neuf graves violations de l'espace aérien (2012: 10).

AFFAIRES LIÉES À LA CORRESPONDANCE. La CE fedpol a traité avec le Commissariat Gestion des informations 4400 communications (2012: 4302) donnant lieu à un échange de courrier, ce qui correspond à une augmentation de 2%. Il s'agit notamment de vérifications d'armes et de véhicules ainsi que de vols simples commis à l'étranger. Dans 387 cas, il a fallu transmettre aux proches de victimes, par le biais des polices cantonales concernées, des communications concernant des personnes de nationalité suisse accidentées ou décédées à l'étranger ou concernant des étrangers domiciliés en Suisse (2012: 360). Par ailleurs, 2091 vérifications liées à des véhicules ont été opérées en 2013 (2012: 1926).

> TABLEAU 11

BUREAU SIRENE SUISSE. Il existe dans chaque Etat Schengen une plate-forme nationale spécialisée pour toutes les questions opérationnelles liées aux recherches Schengen. Le bureau SIRENE, rattaché à la CE fedpol, participe en tant que centrale nationale à l'échange de toutes les informations lors de recherches dans le Système d'information Schengen (SIS). Sont traités dans le système les résultats positifs de recherches étrangères en Suisse et de recherches suisses à l'étranger. Le bureau SIRENE est aussi chargé de publier correctement dans le SIS les recherches de personnes en Suisse. Durant l'année sous revue, la migration du SIS I vers l'application améliorée du SIS II s'est également déroulée avec succès au sein du bureau SIRENE.

Outre les 7385 résultats positifs effectifs concernant des personnes ou des objets en Suisse (2012: 8260), 1995 autres réponses positives ont été sujettes à des vérifications et à des identifications (2012: 1381) qui n'ont finalement pas abouti à la personne ou à l'objet recherchés. Cette différence peut s'expliquer par l'exemple des armes à feu: imaginons qu'une arme soit signalée dans le SIS avec son numéro. Lors d'un résultat positif, il faut vérifier s'il s'agit bien du modèle signalé dans le SIS. Dans de nombreux cas, on constate qu'il s'agit d'un type d'arme différent. De telles vérifications exigent beaucoup de temps et de ressources lors des recherches de personnes et d'objets. Lors d'une recherche de personnes, ces vérifications doivent avoir lieu dans un délai de quelques heures afin que tout individu détenu à tort puisse être relâché au plus vite. Le bureau SIRENE effectue par exemple ces vérifications à l'aide d'empreintes digi-

tales, qui peuvent être obtenues à toute heure auprès des bureaux SIRENE à l'étranger.

Durant l'année sous revue, le bureau SIRENE a encore traité 3513 (2012: 3335) réponses positives de l'étranger basées sur des recherches effectuées en Suisse.

Comme l'année précédente, 35 réponses positives par jour en moyenne ont été traitées pour la Suisse et l'étranger. En 2013, les réponses positives de recherches étrangères effectuées en Suisse ont diminué de 3 % par rapport à l'année précédente. En revanche, les recherches suisses menées à l'étranger ont augmenté de 6 %. La baisse des résultats positifs obtenus lors de recherches étrangères est aussi en rapport avec la migration vers le SIS II. En raison de la mise en œuvre échelonnée sur le plan technique dans les différents Etats membres de Schengen, les nouvelles recherches ont été en partie moins nombreuses durant les premiers mois.

Au total, 40 916 informations sont parvenues à fedpol depuis l'étranger par le biais de formulaires standardisés (2012: 56 538) et 18 559 ont été envoyées à l'étranger (2012: 17 194). Le recul du nombre d'informations entrantes s'explique avant tout par la nouvelle procédure impliquant moins de formulaires mais davantage de contenu dans lesdits formulaires requis par le SIS II.

> TABLEAU 12

IDENTIFICATIONS INTERNATIONALES. Le Commissariat Identifications internationales est responsable de toute la correspondance, de la coordination de l'analyse de traces et de la comparaison d'empreintes digitales et de profils d'ADN. En 2013, le commissariat a traité 23 785 communications entrantes ou sortantes, ce qui correspond à une augmentation de 10 % par rapport à l'année précédente (2012: 21 609).

Cette hausse est due au fait que le commissariat a repris les cas d'enlèvement d'enfant et de personnes disparues en lien avec la Suisse, auparavant du ressort de la PJF. Par ailleurs, les demandes provenant de l'étranger ont augmenté. Les cantons ont aussi adressé à fedpol davantage de demandes pour des questions relatives à l'étranger. Les demandes de recherches comprenant des données signalétiques, appelées «notices» – venues du monde entier et transmises quotidiennement par le biais d'INTERPOL Lyon – ont à nouveau fortement augmenté. Les recherches menées à l'aide de matériel dactyloscopique permettent d'atteindre des résultats nettement plus nombreux et plus fiables. De plus en plus d'Etats

se munissent de banques de données et de services spécialisés. Cette évolution positive entraîne cependant une plus grande charge de travail et ne pourra plus produire de résultats aussi efficaces qu'à ce jour sans recours à l'automatisation. L'UE a déjà agi dans ce sens en adoptant le traité de Prüm, qui préconise l'automatisation partielle de la comparaison de traces dans l'UE (système «hit – no hit»).

Durant l'année sous revue, le nombre de demandes comprenant des données signalétiques erronées en provenance de l'étranger a reculé de plus de moitié.

Système d'alerte en cas d'enlèvement d'enfant

Depuis 2010, la police suisse dispose d'un système d'alerte qui peut être déclenché lorsqu'il existe des soupçons concrets ou la certitude qu'une personne mineure a été enlevée et que sa vie ou son intégrité physique sont menacées.

Une police cantonale peut à tout moment déclencher une alerte. Elle transmet à cette fin le message d'alerte à la CE fedpol qui organise sa diffusion auprès du public.

La CE fedpol traduit le message dans toutes les langues nationales ainsi que l'anglais et le transmet aux organisations partenaires suivantes afin qu'elles le diffusent sur-le-champ:

- Radio Télévision Suisse (RTS),
- Office fédéral des routes (OFROU),
- Chemins de fer fédéraux (CFF),
- Sociétés exploitant les aéroports de Zurich, Genève, Lugano-Agno; aéroports internationaux Bâle-Mulhouse-Freiburg et Berne-Belp,
- Agence télégraphique suisse (ATS),
- Keystone,
- NeoAdvertising (gère des écrans publicitaires, notamment dans les centres commerciaux et les magasins de stations-service),
- dix médias en ligne: Newsnetz, NZZ, 20 Minuten (D, F, I), Neue Luzerner Zeitung, Blick, St. Galler Tagblatt, Südostschweiz Newsmedia AG, Corriere del Ticino, Le Nouvelliste, Le Temps,
- les opérateurs de téléphonie mobile Swisscom, Sunrise et Orange.

Lorsqu'une alerte enlèvement est déclenchée, les utilisateurs de téléphones mobiles inscrits reçoivent en outre une alerte par sms contenant un lien vers le message sur Internet. A la fin de l'année 2013, 56 665 personnes étaient inscrites au service d'alerte par sms. Dès qu'une alerte est donnée, fedpol met sur pied une centrale d'appel qui recueille, par le biais d'une hotline, tout renseignement fourni par la population. La CE fedpol se charge par ailleurs de lancer les recherches de police au niveau international.

En 2013, deux grands exercices ont à nouveau été organisés, selon ce qui est prescrit. Le 20 juin, un exercice a eu lieu conjointement dans les cantons d'Uri, de Schwyz et de St-Gall. Pour la première fois, les opérations dans les différents cantons se sont déroulées de manière détaillée. Cet exercice, auquel ont pris part près de 400 personnes, a mis en exergue une fois de plus les difficultés particulières liées à un événement policier de grande envergure.

Un deuxième exercice a été réalisé le 8 novembre avec la police cantonale des Grisons. Lorsque de tels exercices sont pratiqués régulièrement, les polices cantonales et fedpol peuvent s'entraîner à suivre les procédures dans des situations comportant de nombreuses difficultés ou tout à fait inhabituelles. L'évaluation détaillée de ces exercices permet d'optimiser le système en permanence, le but étant de pouvoir agir plus rapidement et de manière plus professionnelle encore en cas de problème.

Gestion internationale des crises et identification de victimes de catastrophes (DVI)

La direction générale des mesures en cas de crise survenant à l'étranger et ayant un lien avec la Suisse incombe au Centre de gestion des crises du DFAE. fedpol est quant à lui chargé de diriger et de coordonner les mesures policières.

En collaboration avec des experts suisses, il est également responsable de l'identification des victimes à l'étranger, qu'il s'agisse de ressortissants suisses ou de personnes domiciliées en Suisse. Par ailleurs, le Domaine Gestion des crises/DVI s'occupe de toutes les mesures à prendre en amont et en aval

des situations particulières et extraordinaires qui concernent l'office.

En mars 2013, le Domaine Gestion des crises/DVI a été rattaché, sur le plan organisationnel, à la Division Centrale d'engagement de fedpol; il a également été doté d'un poste supplémentaire. Le domaine est chargé des tâches de police et de la coordination entre tous les partenaires impliqués dans la poursuite pénale, tant sur le plan suisse qu'international, lors de l'enlèvement de citoyens suisses à l'étranger. Dans le cadre de ces fonctions, fedpol fait partie du Centre de gestion des crises du DFAE.

Dans les cas d'intervention du DVI à l'étranger, fedpol est responsable de la direction générale des opérations et de la conduite opérationnelle sur le terrain; il s'adjoint à cet effet les services d'experts, tels que dentistes, spécialistes de la police scientifique et médecins légistes.

Lors de situations particulières ou extraordinaires dans lesquelles fedpol se retrouve impliqué en tant qu'office, c'est l'Etat-major de crises de fedpol qui peut intervenir (à l'exception des cas relevant de l'EMPOC qui sont conduits par l'état-major spécial EMPOC). En temps ordinaire, le Domaine Gestion des crises/DVI est compétent pour toutes les tâches touchant à l'état-major de crise (préparations, planifications, traitements ultérieurs, etc.).

ÉTAT-MAJOR DE CRISES DE FEDPOL. L'Etat-major de crises de fedpol a été créé en 2013 et est devenu une entité organisationnelle et opérationnelle au début du mois de juillet. Il se compose de spécialistes de tout l'office prêts à intervenir en cas d'événement particulier. Durant l'année sous revue, l'Etat-major de crises a été soumis à un premier exercice qui, dans l'ensemble, s'est déroulé avec succès. Il s'agit à présent de combler les quelques lacunes constatées et de continuer à améliorer l'organisation et les processus.

ENLÈVEMENTS. En 2013, le domaine de fedpol chargé de la gestion des crises a traité plusieurs cas d'enlèvement de citoyens suisses à l'étranger. Un cas a pu être résolu avec succès en février 2013: la Suisse enlevée au Yémen a pu rentrer saine et sauve en Suisse. Dans le cas d'un otage retenu aux Philippines par ses ravisseurs depuis mars 2012, les efforts déployés en commun par les autorités compétentes en Suisse et dans le pays concerné afin qu'une solution soit trouvée se sont poursuivis tout au long de l'année 2013. Plusieurs enquêtes concernant des cas de personnes disparues se sont également prolongées durant l'année sous revue.

IDENTIFICATION DE VICTIMES/DVI. En 2013, l'équipe du DVI n'a heureusement pas eu à identifier de victimes suisses décédées à l'étranger.

En revanche, le back office DVI a coordonné à plusieurs reprises, durant l'année sous revue, les tâches d'identification de différentes victimes en Suisse et à l'étranger pour le compte d'équipes DVI étrangères. Le nombre d'identifications effectuées au moyen de données contenues dans des titres de voyage biométriques a augmenté. Cette méthode efficace a été utilisée maintes fois lors de morts suspectes, de crimes très graves et d'accidents.

Sous la houlette de fedpol et de l'Institut suisse de police, des experts DVI de la République tchèque ont suivi, durant deux semaines en octobre, une formation spécifique organisée dans le cadre d'un projet de la DDC et ayant trait à toutes les questions relevant de l'identification des victimes. La formation a eu lieu en étroite collaboration avec le DVI Suisse et la police cantonale zurichoise. Un autre cours aura lieu sous la même forme en avril 2014.

Avec le concours du Domaine Gestion des crises/ DVI et du back office DVI, fedpol a également apporté sa contribution à divers cours de formation de l'Institut suisse de police destinés aux experts suisses DVI, tels que spécialistes de la police scientifique, dentistes et médecins légistes.

Recherches RIPOL

Les unités RIPOL sont responsables de l'exploitation du système de recherches informatisées RIPOL, qui comprend des banques de données utiles à la recherche de personnes, de véhicules et d'objets et recense les infractions non élucidées. Ce système permet des recherches rapides, simples et uniformes dans toute la Suisse.

> TABLEAU 13

Identification biométrique des personnes

La Division Services AFIS ADN est le centre national de prestations de fedpol pour l'identification biométrique des personnes sur la base des empreintes digitales et palmaires ou de l'ADN.

Parmi ses mandants figurent les corps de police de Suisse et de la Principauté de Liechtenstein, l'Office fédéral des migrations (domaine de l'asile), le Corps

ÉTAT DES DONNÉES RIPOL (au 31.12.)			
Nombre d'utilisateurs: env. 25 000	2013	2012	2011
• Personnes	311 192	274 983	238 099
• Véhicules (y compris vélos et motos)	492 057	462 259	425 952
• Immatriculations de véhicules	501 320	488 052	461 856
• Infractions non élucidées	2 126 099	1 944 809	1 739 222
• Personnes lésées	1 498 218	1 390 415	1 268 695
• Objets	3 079 647	2 886 481	2 668 955
• Signalements	71 830	67 163	61 595
• Traces	49 679	49 259	48 282

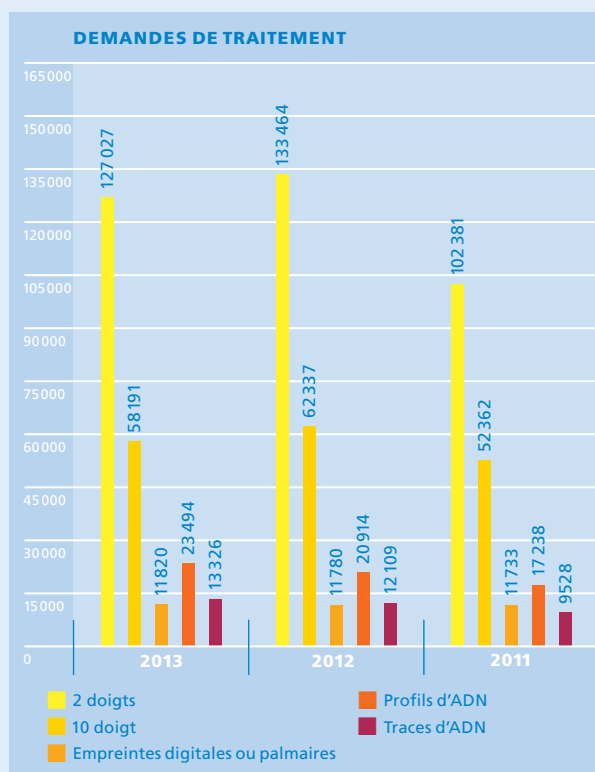
VOLUME DE DONNÉES SAISIES CONCERNANT LES RECHERCHES DE PERSONNES			
	2013	2012	2011
• Mandats d'arrêt	54 711	54 565	47 985
• Recherches du lieu de séjour	38 252	31 893	33 805
• Mesures d'éloignement	5 985	6 151	3 974
• Internements	8 946	9 171	8 501
• Exécution des peines et mesures	364	281	254
• Personnes disparues	3 571	3 629	3 437
• Enlèvements d'enfants évités	53	31	18
• Limitation de départ à l'étranger (HOOGAN)	3	3	3

VOLUME DES DONNÉES SAISIES CONCERNANT LES RECHERCHES D'OBJETS			
	2013	2012	2011
• Cas	226 016	237 808	220 846
• Signalements	5 328	5 865	7 430
• Traces	1 257	1 755	1 965
• Objets	208 273	219 967	190 353
• Personnes lésées	124 256	131 452	121 833

VOLUME DES DONNÉES SAISIES CONCERNANT LES RECHERCHES DE VÉHICULES			
	2013	2012	2011
• Véhicules	7 352	8 111	7 931
• Vélos, motos et NIV volés	30 777	34 042	39 379
• Immatriculations	41 758	40 760	36 890
• Immatriculations de vélos et de motos	5 285	15 331	33 310

VOLUME DES DONNÉES SAISIES CONCERNANT LES RECHERCHES ACTIVES			
	2013	2012	2011
• Messages urgents connus	12 444	12 727	11 931
• Autres messages	791	743	800

TABLEAU 13



GRAPHIQUE 10

CONCORDANCES				
	2013	2012	2011	2010
• 2 doigts	59 175	61 722	49 176	38 272
• 10 doigts	25 554	25 717	20 665	16 629
• Traces doigts/main	2 809	2 968	2 864	2 550
• Personne-traces d'ADN	6 025	5 852	4 318	3 827
• Traces-traces d'ADN	1 432	1 452	986	965

DÉLAIS DE RÉSULTAT POSITIF	
Concordance toutes les...	
• 2 doigts	9 minutes
• 10 doigts	20 minutes
• Traces doigts/main	3 heures
• Personne-traces d'ADN	1.5 heures
• Traces-traces d'ADN	6 heures

D'autres données statistiques sont disponibles dans la partie «Statistiques» du rapport annuel à l'adresse:

> www.fedpol.admin.ch/rapport

TABLEAU 14

des gardes-frontière et le Département fédéral des affaires étrangères (octroi de visas).

Ils reçoivent les résultats de leurs demandes d'identification sous forme électronique sécurisée. Ces résultats peuvent être utilisés aussi bien à charge qu'à décharge des intéressés. Les prestations sont fournies 24 heures sur 24.

LE NOMBRE DES DEMANDES D'IDENTIFICATION DEMEURE ÉLEVÉ. Au total, les Services AFIS ADN ont traité 233 858 demandes d'identification (2012: 240 600), dont 36 820 sur la base des profils d'ADN (2012: 33 000) et 197 038 sur la base des empreintes digitales (2012: 207 600). Le nombre des demandes d'identification a donc baissé en 2013 de 2,8%. Cela est essentiellement dû à la diminution des demandes d'asile.

> GRAPHIQUE 10

En 2013, quelque 127 000 demandes d'identification selon la méthode dite des deux doigts ont été transmises aux Services AFIS ADN (identification de personnes sur la base des empreintes des deux pouces; 2012: 133 500); les résultats ont été transmis au mandant en l'espace de dix minutes au maximum. Tant des appareils fixes que mobiles sont utilisés à cet effet.

Avec 8834 identifications de traces (dont 6025 sur la base de profils d'ADN), le pourcentage de réussite dans l'identification de traces relevées sur les scènes de crime est resté pratiquement identique à celui de l'année précédente (+0,2%). En outre, dans 1432 cas (-1,4%), on a identifié des liens avec les scènes de crime (concordance entre plusieurs traces) au moyen d'une comparaison des profils d'ADN.

> TABLEAU 14

Recherches de personnes disparues

fedpol procède en Suisse et à l'étranger à des recherches de personnes disparues depuis longtemps, à la demande de membres de leur famille, de même qu'à des recherches du lieu de séjour à la demande d'autorités et d'organisations caritatives.

En 2013, le service a traité 185 demandes de recherche écrites (2012: 196). 61% des mandats de recherche portaient sur des ressortissants suisses et 39% sur des ressortissants étrangers. 57% des personnes recherchées ont été retrouvées et informées

qu'elles étaient recherchées par quelqu'un (2012: 59%). Dans 14% des cas, les personnes n'ont pas été retrouvées (2012: 12%). 17% des demandes ont été transmises à un autre service pour des raisons de compétence (2012: 16%), 12% étant soit en cours, soit classées à la fin de l'année parce que les requérants n'étaient pas en mesure de fournir les indications nécessaires à une recherche (par ex. données personnelles de la personne recherchée) ou parce que la demande de complément adressée par le service restait sans réponse (2012: 13%).

Par rapport à l'année précédente, on dénombre davantage de demandes de la part de particuliers. Les mandats de recherche émanant d'organisations caritatives sont restés à peu près stables. Par contre, les demandes émises par les autorités ont légèrement reculé et celles émanant d'entreprises de droit privé ont fortement diminué.

RECHERCHE DE MEMBRES DE LA FAMILLE. Les 94 demandes de recherche privées (2012: 71) visaient pour la plupart des personnes disparues depuis longtemps ou des membres de la famille perdus de vue. Il s'agissait souvent de rétablir un contact entre des proches ou les membres d'une famille en Suisse et à l'étranger. Les demandes de recherche venant de Suisse concernaient surtout des émigrés ou des Suisses vivant à l'étranger, tandis que les demandes provenant de l'étranger visaient des ressortissants étrangers qui s'étaient réfugiés en Suisse, qui y avaient émigré ou qui y résident.

Comme l'année précédente, de nombreuses demandes ont émané en 2013 de personnes nées hors mariage, de personnes adoptées qui recherchaient leurs parents biologiques ou leurs demi-frères et demi-sœurs, et de parents demandant de l'aide pour rétablir le contact rompu avec leurs enfants adultes.

RECHERCHE POUR DES AUTORITÉS SUCCESSORALES ET POUR LA PROTECTION CONSULAIRE. Diverses autorités ont déposé 71 mandats de recherche en 2013 (2012: 83). Une grande part provenait des services de successions cantonaux, des notaires et des tribunaux, qui demandaient des enquêtes sur le lieu de séjour d'héritiers en vue du règlement de successions. A plusieurs reprises, le service a apporté son aide à la protection consulaire du DFAE pour retrouver des membres de la famille de ressortissants suisses tombés malades, victimes d'un accident ou décédés à l'étranger ou pour retrouver des ressortissants suisses résidant à l'étranger et dont les familles vivant en Suisse n'avaient plus de nouvelles

depuis longtemps. Des représentations étrangères et d'autres autorités ont demandé de l'aide, par l'intermédiaire du DFAE, pour localiser des ressortissants que l'on supposait se trouver en Suisse. Des représentations suisses à l'étranger ont cherché à clarifier l'identité de personnes qui demandaient un passeport ou dont la nationalité n'était pas établie. Un petit nombre de cas seulement étaient liés à des procédures de déclaration d'absence.

DEMANDES PAR L'INTERMÉDIAIRE D'ORGANISATIONS. Des organisations et institutions d'intérêt public ont déposé onze demandes de recherche (2012: 16). La Croix-Rouge a adressé des demandes de recherche de personnes de divers pays qui voulaient s'enquérir de membres de la famille supposés se trouver en Suisse. S'y ajoutent les demandes de familles à la recherche de proches vivant en Suisse ou à l'étranger.

Sur mandat de l'Armée du Salut, le service a également entrepris la recherche de personnes disparues (recherches familiales). Il a en outre soutenu dans plusieurs cas le Bureau suisse pour l'adoption, situé à Zurich, par des recherches visant au regroupement d'enfants adoptés et de leurs parents biologiques.

MANDATS DE RECHERCHE EN VUE DU VERSEMENT DE CAPITAUX DE PRÉVOYANCE. Des entreprises de droit privé, par exemple des assurances et des institutions de prévoyance, ont déposé neuf demandes de recherche du lieu de séjour de Suisses et d'étrangers en vue de verser des capitaux de prévoyance (2012: 26).

Documents d'identité

fedpol est responsable de l'établissement et du développement des passeports et des cartes d'identité suisses.

La Section Documents d'identité surveille l'exécution des dispositions légales et l'uniformité de la procédure des autorités chargées d'établir ces documents. Elle supervise les 37 bureaux cantonaux des passeports, les quatre services des passeports d'urgence des aéroports et les 96 représentations suisses à l'étranger (2012: 105). La section gère le système d'information relatif aux documents d'identité (ISA), qui contient toutes les données sur les passeports et cartes d'identités suisses émis. Elle contrôle les données introduites dans le système par les autorités

d'établissement et procède aux modifications nécessaires.

En 2013, 102 762 documents d'identité perdus ou volés ont été signalés dans le système de recherches RIPOL, le Système d'information Schengen (SIS) et la banque de données «Automated Search Facility – Stolen/Lost Travel Documents» (ASF SLTD). La Section Documents d'identité a elle-même émis un signalement pour 5133 d'entre eux qui lui avaient été signalés par les représentations suisses à l'étranger.

La Section Documents d'identité fournit des renseignements en cas de demandes concernant des documents signalés.

Sur les 1 542 408 documents d'identité suisses (passeports et cartes d'identité) envoyés par la poste en 2013, 81 ont été perdus en Suisse et 56 à l'étranger. Ces documents sont aussi signalés dans les systèmes susmentionnés.

En 2013, la Section Documents d'identité a fourni à 140 reprises au bureau SIRENE des renseignements concernant la perte de documents d'identité à l'étranger (2012: 110) et elle a pris 404 fois position sur des demandes de documents d'identité déposées auprès de représentations suisses à l'étranger (2012: 310). L'établissement d'un document d'identité a été refusé dans 21 cas (2012: 23), parce que la personne requérante était enregistrée dans le système de recherches RIPOL en vue de son arrestation suite à un crime ou à un délit, ou parce qu'elle était impliquée dans une procédure pénale dans son pays de séjour. 74 demandes de document d'identité déposées à l'étranger concernaient des nouveau-nés. Trois passeports dont les titulaires s'étaient soustraits à l'exécution d'une peine en Suisse et s'étaient établis à l'étranger ont été retirés ou invalidés et publiés dans la Feuille fédérale.

Dans 29 cas, les clarifications menées en vue de l'établissement de passeports à l'étranger se sont avérées très fastidieuses (maternité d'emprunt, question de la véritable identité de l'enfant et de l'autorité parentale).

La section s'est aussi occupée de cas d'abus en matière de documents d'identité et d'obtention frauduleuse de documents d'identité par l'usage abusif de données personnelles. 25 cas ont été traités en 2013 (2012: 42).

La section contrôle le retrait des documents d'identité des personnes dont la nationalité suisse a été annulée par l'Office fédéral des migrations. Ce cas s'est présenté 179 fois en 2013 (2012: 139).

Les documents d'identité qui n'ont pas encore pu être retirés ont été publiés dans le RIPOL, dans le SIS et dans l'ASF-SLTD comme documents non valables. La Section Documents d'identité dispose d'une ligne d'assistance gratuite qui a été consultée 8619 fois en 2013. 3102 demandes ont par ailleurs été traitées par courriel (2012: 3066).

Le soutien technique pour le système d'information ISA a traité 3539 demandes par courriel et 5154 par téléphone (2012: 2242 courriels et 4525 entretiens téléphoniques).

Ligne d'assistance gratuite **0800 820 008**

Adresse électronique: schweizerpass@fedpol.admin.ch

Informations détaillées à l'adresse: www.passeportsuisse.ch

DÉVELOPPEMENT. Le Domaine Développement des documents d'identité suit l'évolution internationale dans le domaine des documents d'identité et assume la responsabilité de leur mise en œuvre en temps utile pour le passeport et la carte d'identité suisses. Tel a été le cas dernièrement avec l'introduction du passeport biométrique (passeport 10).

Suite à la récente entrée en vigueur de la loi révisée sur les documents d'identité, il demeure possible d'obtenir une carte d'identité sans puce auprès de la commune de domicile, dans la mesure où le canton concerné le prévoit. Parallèlement, une procédure électronique de demande de carte d'identité sera mise en place dans les communes concernées d'ici 2014.

Par ailleurs, le DFJP a entamé les travaux afin de réaliser le mandat que lui a confié le Conseil fédéral concernant le renouvellement du passeport et de la carte d'identité suisses. Les appels d'offres publics ont été préparés au cours de l'exercice écoulé.

Les citoyens pourront à l'avenir choisir entre un modèle de carte d'identité sans puce et des modèles avec puce, dont l'un contient une identité électronique pour les applications de cyberadministration et de commerce électronique. L'introduction des nouveaux documents d'identité est prévue pour 2016.

En étroite collaboration avec le DETEC (OF-COM), le DEFR (SECO) et le DFF (OFIT), fedpol a élaboré une étude intitulée «Identification électronique» présentant quatre variantes. Dans le but de définir la suite à donner à ce projet, les milieux intéressés avaient la possibilité de se prononcer sur cette étude et de répondre aux questions posées jusqu'au 14 octobre 2013, dans le cadre d'une consultation informelle.



LA TECHNIQUE AU SERVICE DU PROGRÈS.

Le Bureau de coordination des documents d'identité et de légitimation à Berne enregistre et analyse les documents officiels du monde entier. Les éléments de sécurité particuliers apparaissent sous lumière ultra-violette.

(PHOTO JULIA BRÜTSCH/
CHANCELLERIE FÉDÉRALE)

Coordination des documents d'identité et de légitimation

Les six tâches principales du domaine Coordination des documents d'identité et de légitimation (KILA) sont les suivantes:

- acquérir des spécimens de pièces d'identité et de légitimation de tous les pays, les analyser et les décrire, photographier à l'appui, dans la banque de données ARKILA, la collection de pièces d'identité de référence destinée aux services fédéraux et cantonaux,
- collecter des informations relatives à la falsification en vue de tenir à jour la statistique suisse sur la fraude documentaire; exploiter et évaluer la banque de données FRAUDE,
- vérifier des documents étrangers quant aux modalités d'émission, à l'authenticité (du document ou des données personnelles y figurant), au processus de fabrication, aux caractéristiques et éléments de sécurité, etc.,
- administrer et émettre les spécimens suisses (passeport, carte d'identité, permis de conduire, visa, etc.),
- contrôler la qualité au moment de l'émission des documents d'identité suisses (passeport et carte d'identité), participer à la conception

de nouveaux documents (fabrication, éléments de sécurité, techniques d'impression, normes internationales en vigueur, etc.),

- échanger avec l'étranger des certificats électroniques qui permettent la vérification des documents d'identité suisses et étrangers.

BANQUE DE DONNÉES ARKILA. Durant l'exercice sous revue, 183 nouveaux documents ont été décrits et photographiés dans la collection de référence de documents d'identité quadrilingue ARKILA. Plusieurs représentations suisses à l'étranger ont été regroupées ou fermées de sorte que le nombre de clients et de demandes a diminué.

BANQUE DE DONNÉES FRAUDE. Les évaluations des données fournies par les polices cantonales et le Corps des gardes-frontière pour l'année 2013 révèlent que, pour la première fois depuis 2009, plus de 4000 falsifications ont été découvertes. Elles concernaient en majorité des documents d'identité des Etats Schengen.

D'autres données statistiques sont disponibles dans la partie «Statistiques» du rapport annuel à l'adresse:

> www.fedpol.admin.ch/rapport

VÉRIFICATIONS INTERNATIONALES. Les réponses concernant des documents sont établies dans la langue du destinataire. Ce service destiné aux cantons et l'élargissement du cercle des clients ont entraîné une légère augmentation des demandes en 2013. Le nombre de «longues vérifications» est demeuré

COLLECTION DE RÉFÉRENCE DES DOCUMENTS D'IDENTITÉ ARKILA			
	2013	2012	2011
• Total des documents disponibles	2 630	2 447	2 329
• Accès à ARKILA	13 956	15 788	14 509
• Utilisateurs	9 361	9 502	9 491

FALSIFICATIONS DÉCOUVERTES			
	2013	2012	2011
• Contrôles à la frontière	2 423	2 255	2 072
• Contrôles en Suisse	1 612	1 424	1 327
• Contrôles à l'étranger (DFAE)	14		
Total	4 049	3 679	3 399

VÉRIFICATIONS			
	2013	2012	2011
• Mandats sans contrôle du délai	635	614	724
• Mandats avec contrôle du délai	191	189	171
Total	826	803	895

TABLEAU 15

stable grâce à une surveillance rigoureuse des délais et à une bonne coopération avec le DFAE. > TABLEAU 15

BANQUES DE DONNÉES DE L'UE. Avec FADO (False and Authentic Database Online), l'UE propose trois banques de données à trois différents niveaux d'accès et de qualité.

- PRADO (Public Register of Authentic Identity and Travel Documents Online): cette banque de données documentaires, accessible à tous par Internet depuis 2009, offre des possibilités de consultation restreintes et une qualité d'image réduite.
- iFADO (intranet False and Authentic Database Online): cette banque de données documentaires destinée aux autorités chargées de contrôler les documents d'identité est accessible sur l'intranet sécurisé de la Confédération depuis début 2010.
- La principale banque de données, expert-FADO (côté saisie de FADO), permet un échange sécurisé d'informations sur l'utilisation abusive de documents avec tous les Etats de l'UE raccordés via l'interface FADO. Elle est en ligne depuis fin 2011 auprès du KILA.

ANTENNE POUR LES CERTIFICATS. KILA est le «point de contact unique» de la Suisse pour l'échange, à l'échelle mondiale, des certificats électroniques utilisés pour les documents d'identité. Ces certificats permettent de vérifier que les données figurant sur les puces des documents électroniques n'ont pas été falsifiées ni modifiées. Les certificats entrants sont contrôlés, puis mis à la disposition des services de contrôle suisses (gardes-frontière et police aéroportuaire de Zurich). KILA fournit également les certificats pour les passeports suisses aux points de contact étrangers. Les services de contrôle suisses disposent actuellement de 102 certificats en provenance de 46 pays. Depuis mai 2012, la Suisse assume la présidence du Répertoire des clés publiques de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), qui est responsable de l'échange des certificats au niveau international.

Législation et protection des données

Le Service juridique dirige les projets législatifs de l'office et rend les décisions touchant aux domaines du matériel de propagande incitant à la violence et des interdictions d'entrée. La section évalue les affaires et les projets de l'office sous l'angle juridique et du point de vue de la protection des données. Le domaine Protection des données conseille les collaborateurs de l'office et traite les demandes de renseignements ou d'effacement de données.

MODIFICATION DE LA LOI SUR LE BLANCHIMENT D'ARGENT (LBA). A l'étranger, en particulier dans les comités internationaux actifs dans la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, la pratique jusqu'alors restrictive de la Suisse en matière d'échange d'informations s'est avérée depuis quelques années de moins en moins acceptée. En février 2012, le Groupe d'action financière (GAFI), un comité interétatique consacré à la lutte contre le financement du terrorisme et le blanchiment d'argent, a ainsi révisé ses recommandations: il est désormais expressément établi que les cellules de renseignements financiers (CRF) doivent être autorisées à échanger entre elles les informations financières contenues dans les communications des intermédiaires financiers.

Depuis la révision de la LBA, qui est entrée en vigueur le 1^{er} novembre 2013, le Bureau de communication en matière de blanchiment d'argent (MROS) peut désormais transmettre aux autorités partenaires étrangères des informations financières telles que numéros de compte en banque, noms de titulaires de comptes, soldes de comptes, nom de l'ayant droit économique et indications sur les transactions.

Désormais, le MROS peut aussi réclamer des informations auprès des intermédiaires financiers tiers qui, conformément à la communication de soupçons d'un autre intermédiaire financier, sont ou étaient impliqués dans la relation d'affaires faisant l'objet de la communication ou dans une transaction sans que cet autre intermédiaire ait signalé une opération suspecte. Cela permet d'augmenter la qualité des informations que le MROS met à la disposition des bureaux de communication dans le cadre de l'échange international d'informations. En outre, le MROS s'est vu attribuer la compétence de conclure de manière autonome des protocoles d'accord techniques avec les CRF étrangères qui en ont besoin pour des raisons juridiques.

En même temps que la révision de la LBA, une révision de l'ordonnance sur le MROS est entrée en vigueur. Elle a permis de préciser quelques points de la loi révisée. La révision de ces dispositions a permis d'adapter d'ores et déjà en partie la LBA aux recommandations révisées du GAFI.

Dans le cadre de la mise en œuvre des recommandations révisées du GAFI, le Conseil fédéral a approuvé le 13 décembre 2013 à l'intention du Parlement le message sur la nouvelle loi fédérale de mise en œuvre des recommandations révisées du GAFI. A cet égard, le renforcement de l'efficacité du système d'annonce des soupçons constitue le point directement pertinent pour le MROS. Le blocage des biens patrimoniaux ne doit intervenir que lorsque le MROS a communiqué à l'intermédiaire financier sa décision de transmettre la communication aux autorités de poursuite pénale, cela dorénavant tant dans le cas des communications établies en vertu de l'art. 9 LBA que de l'art. 305^{ter}, al. 2, CP. En outre, les cas graves dans le domaine de la fiscalité directe seront considérés comme infractions préalables au blanchiment d'argent et l'élément constitutif de la contrebande dans le domaine des douanes sera élargi à la fiscalité indirecte.

LÉGISLATION SUR LA POLICE. Le 27 novembre 2009, le Conseil fédéral a présenté l'avant-projet de

loi fédérale sur les tâches de police de la Confédération (loi sur les tâches de police, LPol) et, parallèlement, l'a envoyé en consultation auprès des cantons, des partis politiques et autres organisations. Après l'évaluation des résultats de cette procédure de consultation, les travaux consacrés à la LPol ont été suspendus du fait de la préséance des délibérations parlementaires concernant le rapport du Conseil fédéral du 2 mars 2012 relatif au postulat Manama «Sécurité intérieure. Clarification des compétences». Au terme de ces délibérations, le Conseil fédéral a annoncé le 26 juin 2013 que le projet de LPol était classé et qu'en cas de besoin, il était toujours possible de modifier ponctuellement les bases légales existantes.

ORDONNANCE CONTRE LA TRAITE DES ÊTRES HUMAINS. Parmi les mesures figurant dans le Plan d'action national contre la traite des êtres humains, citons la création d'une base légale permettant à la Confédération de mettre en place des mesures de prévention (par ex. une campagne de sensibilisation) et le soutien (financier) de ces mesures apporté par des organisations de la société civile.

L'art. 386 CP constitue une base légale permettant à la Confédération de prendre des mesures de prévention de la criminalité ou de les soutenir. Conformément à l'art. 386, al. 4, CP, le Conseil fédéral doit toutefois arrêter le contenu, les objectifs et les modalités des mesures préventives en fonction des infractions. Afin de pouvoir agir à titre préventif contre la traite des êtres humains, le Conseil fédéral a édicté une ordonnance d'exécution relative à l'art. 386 CP: l'ordonnance sur les mesures de prévention des infractions liées à la traite des êtres humains (ordonnance contre la traite des êtres humains). Cette ordonnance constitue une concrétisation législative des art. 5 et 6, consacrés à la prévention, de la Convention sur la lutte contre la traite des êtres humains.

Elle permettra de soutenir financièrement des projets concrets émanant d'une initiative privée et visant à prévenir la criminalité. Outre ce soutien des organisations agissant au niveau préventif, cette ordonnance a créé la base légale d'un engagement à grande échelle de la Confédération en faveur d'autres mesures de prévention de la criminalité en matière de traite des êtres humains, à savoir mise sur pied ou financement de campagnes d'information ou de sensibilisation, de projets scientifiques et de projets de recherche, ainsi que de mesures de formation. Sous

la direction du Bureau de direction du SCOTT, un groupe de travail élabore actuellement un projet de campagne de sensibilisation du public. L'ordonnance contre la traite des êtres humains est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2014.

Vous trouverez plus d'informations sur les mesures prises par fedpol dans la partie 2, au chap. 1: Police judiciaire/Traite des êtres humains et trafic de migrants, ainsi qu'au chap. 4: Police administrative, soutien policier et recherches/Coordination contre la traite des êtres humains et le trafic de migrants.

> pages 57 et 85

LÉGISLATION SUR LES ARMES ET PROTOCOLE DE L'ONU SUR LES ARMES À FEU. Le Protocole de l'ONU sur les armes à feu et l'Instrument de traçage de l'ONU permettent de lutter plus efficacement contre la fabrication et le trafic illicites d'armes. Ces deux accords fixent des standards minimaux et harmonisent les ordres juridiques internes. En 2011, le Parlement a adopté les modifications de la loi sur les armes (LArm) nécessaires à cette fin. Le 21 novembre 2012, le Conseil fédéral a approuvé la modification de l'ordonnance d'exécution (OArm). Les deux accords sont entrés en vigueur respectivement le 1^{er} janvier 2013 et le 1^{er} juillet 2013.

Début 2013, la Commission de la politique de sécurité du Conseil national a déposé quatre motions (13.3000 à 13.3003) demandant la mise en œuvre des recommandations du Conseil fédéral dans son rapport relatif au postulat 12.3006 «Lutter contre l'utilisation abusive des armes». Dans son projet pour une «loi fédérale concernant l'amélioration de l'échange d'informations entre les autorités au sujet des armes», le Conseil fédéral propose la mise en œuvre des motions. Il a adopté le message à ce sujet le 13 décembre 2013. Le projet de loi prévoit des améliorations de l'échange d'informations entre les autorités concernées par la question des armes. Celles-ci doivent immédiatement être informées des détenteurs d'armes qui pourraient commettre un abus avec une arme. Si tel est le cas, l'arme leur est immédiatement retirée. Outre les recommandations figurant dans le rapport accompagnant le postulat, ce projet de loi prévoit un enregistrement a posteriori, au niveau national, des armes à feu détenues par des particuliers qui ne sont pas encore enregistrées dans les registres cantonaux des armes à feu. Cette demande a été acceptée par le Conseil des Etats au cours des délibérations parlementaires concernant les motions 13.3000 à 13.3003.

ORDONNANCE INTERPOL. L'ordonnance concernant le Bureau central national INTERPOL Bern a été adaptée au cours de l'année écoulée. Diverses

dispositions n'étaient plus nécessaires ou ne répondaient plus aux exigences de technique législative. Les modifications essentielles figurent à l'art. 4, al. 1, et à l'art. 14 de l'ordonnance INTERPOL: l'art. 4, al. 1, de l'ordonnance INTERPOL dresse la liste des autorités pouvant accéder en ligne aux données du système d'information d'INTERPOL. Ce sont en premier lieu les services compétents de fedpol, l'Office fédéral de la justice, les autorités cantonales de police, les autorités policières, les autorités douanières et les polices cantonales des étrangers. L'art. 14 de l'ordonnance INTERPOL régit les modalités d'effacement concernant les informations de police. Le traitement de données dans le système d'information d'INTERPOL est possible uniquement aussi longtemps que le but poursuivi l'exige. Le service de contrôle de fedpol est désormais responsable de l'effacement des données. Il remplace ainsi le Secrétariat général d'INTERPOL qui en était chargé jusqu'ici. La nouvelle version de l'ordonnance INTERPOL est entrée en vigueur le 1^{er} août 2013.

ORDONNANCE DS. L'introduction d'AFIS New Generation, système qui prend la relève de l'actuel système automatique d'identification des empreintes digitales (Automatic Fingerprint Identification System, AFIS), a été à l'origine de la révision totale de l'ordonnance du 21 novembre 2001 sur le traitement des données signalétiques biométriques (ci-après ordonnance DS).

La principale modification par rapport à l'ordonnance DS actuelle est la nouvelle réglementation concernant la durée de conservation, donc les délais d'effacement des données signalétiques biométriques: selon le droit en vigueur, ces données demeurent en principe pendant trente ans dans le système d'information, à moins que l'autorité qui fournit les données demande un effacement ou que la personne concernée dépose une demande d'effacement qui est acceptée. Dorénavant, les données signalétiques biométriques seront soumises à la règle d'effacement – plus stricte – déjà applicable aux profils d'ADN. Ainsi les délais d'effacement sont non seulement différents, mais désormais, les données enregistrées dans AFIS doivent être effacées d'office. Cette révision totale constitue ainsi le premier pas vers l'harmonisation des réglementations concernant l'effacement de toutes les données signalétiques. D'autres modifications importantes concernent les données d'AFIS, qui comprendront dorénavant aussi des photographies en prévision

d'un éventuel élargissement des prestations (comparaison automatique des photographies des visages). En outre, le Service de renseignement de la Confédération (SRC) et les autorités cantonales chargées des questions d'asile et des étrangers figurent désormais aussi parmi les autorités participantes. L'ordonnance entre en vigueur le 1^{er} septembre 2014.

PROTECTION DES DONNÉES/DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS. Des particuliers domiciliés en Suisse ou à l'étranger soumettent régulièrement des demandes de renseignements à propos des systèmes d'information exploités par fedpol afin de savoir si fedpol a traité des données qui les concernent. Les conseillers à la protection des données et des informations de fedpol, rattachés au Service juridique, ont traité en 2013 496 demandes de renseignements et d'effacement de données concernant les systèmes d'information de police. On constate, particulièrement pour les demandes concernant le Système d'information Schengen (SIS) que les vérifications à effectuer deviennent de plus en plus complexes, ce qui augmente la durée des procédures de consultation dans le cas des demandes de renseignements concernant le SIS.

> TABLEAU 16

SURVEILLANCE ET CONSEILS. Les conseillers à la protection des données et des informations de fedpol surveillent le traitement policier des données personnelles. Ils accompagnent en particulier tous les projets informatiques de l'office. Cette fonction de surveillance sert la sécurité du droit tout en soutenant l'égalité de traitement.

PROTECTION DES INFORMATIONS. fedpol tient compte de l'importance croissante que revêt la protection des informations dans l'administration fédérale. Les tâches des préposés à la protection des données et des informations comprennent la formation et le conseil des collaborateurs, la participation à des travaux internes à l'office et interdépartementaux et la collaboration avec le service de sécurité informatique de l'office.

En outre, les préposés à la protection des informations représentent fedpol au sein du groupe de travail interdépartemental chargé d'élaborer une base légale formelle concernant la sécurité des informations. Le projet de loi, mené sous la houlette du DDPS, devrait être envoyé en consultation au début de l'année 2014.

Plusieurs cas d'indiscrétion survenus dans l'administration fédérale ainsi que le vol de données au

SYSTÈMES D'INFORMATION	
Etat au 31.12. 2013	Demandes
• Système d'information Schengen SIS	363
• Système de recherches internationales d'INTERPOL	25
• Système de recherches nationales RIPOL pour la recherche de personnes, de véhicules et pour les infractions non élucidées, y compris la recherche d'objets	25
• Système d'information sur le hooliganisme HOOGAN	17
• Système d'empreintes digitales (Automated Fingerprint Identification System AFIS) et système d'empreintes génétiques et de profils d'ADN (Combined DNA-Index System CODIS)	15
• Registre des affaires reçues par fedpol et des données issues de l'échange de renseignements avec INTERPOL IPAS	0
• Système d'analyse et d'enquête relevant de la compétence de poursuite pénale de la Confédération JANUS	7
• Banque de données sur le blanchiment d'argent GEWA	3
• Plate-forme d'information sur l'acquisition et le retrait d'armes ARMADA	4
• Demandes sur tous les systèmes d'information	37
Total des demandes de renseignements ou d'effacement	496

TABLEAU 16

Service de renseignement de la Confédération ont incité fedpol à élaborer un document stratégique afin d'améliorer la sécurité des données et des informations dans l'office. Les propositions qui y figurent ont toutes été approuvées par la Direction et leur mise en œuvre était en cours en 2013. Les deux points clés de cette réforme sont l'élargissement et la poursuite de la formation au sein de l'office dans le domaine de la protection des données, de la protection des informations et de la sécurité des informations.

Ressources

La Division Ressources fournit des prestations à toutes les unités de l'office dans les domaines de finances, du personnel, des analyses et processus en économie d'entreprise et des services centraux.

L'Unité d'état-major Ressources est chargée de réunir et de fournir des informations pertinentes, des rapports et des documents sur les différentes affaires concernant la Direction et les ressources. Elle prépare également les bases décisionnelles des dossiers à l'intention de la cheffe des Ressources. Enfin, elle assure la gestion des contrats, par exemple avec les traducteurs et les interprètes.

FINANCES ET CONTROLLING. La Section Finances et controlling est chargée de la planification financière, de la budgétisation, du controlling et de la journalisation des finances ainsi que de la surveillance des crédits à l'échelon de l'office. Elle conseille d'une part la Direction quant aux questions relevant des ressources et de la stratégie et aux projets de grande envergure. Elle soutient d'autre part la hiérarchie en ce qui concerne les questions financières.

En 2013, fedpol disposait d'un budget global de quelque 239 millions de francs (2012: 240 millions de francs) et d'investissements de quelque 35 millions de francs (2012: 22 millions de francs).

PERSONNEL. La Section Personnel est responsable de l'administration et de l'encadrement du personnel. Elle dispense ses conseils aux cadres pour toute question touchant la politique du personnel et le droit en matière de personnel. De plus, elle conseille la Direction sur les questions relevant de la planification stratégique en matière de personnel.

En décembre 2013, fedpol disposait de 790 postes autofinancés occupés par des collaborateurs d'horizons professionnels très divers. Outre les policiers et les criminologues, il s'agit avant tout de juristes, d'économistes, de spécialistes en informatique, d'experts en finance, de psychologues, d'artisans et d'employés de commerce.

L'âge moyen des collaborateurs en 2013 se situait à 44,1 ans. La proportion de femmes, stable depuis des années, s'élevait à 33,1% en 2013. Durant la période sous revue, 19,7% d'entre elles occupaient un poste de cadre (classes de salaire 24 à 29).

76,4% des collaborateurs sont de langue maternelle allemande, 17,3% de langue maternelle française et 5,1% de langue maternelle italienne. Certains collaborateurs sont de langue rhéto-romane ou d'une autre provenance linguistique.

ANALYSES ET PROCESSUS EN ÉCONOMIE D'ENTREPRISE. Cette section est responsable de l'analyse en économie d'entreprise au sein de fedpol et conseille la Direction pour les questions d'ordre économique. L'une de ses tâches principales est l'établissement de la gestion des risques pour fedpol.

L'équipe chargée de la gestion des processus apporte soutien et conseils aux divisions principales et aux divisions dans le cadre de la documentation de leurs processus de travail, veille à ce que les consignes internes relatives à la documentation soient respectées et contribue ainsi à assurer un bon niveau de connaissances dans ce domaine.

SERVICES CENTRAUX. Cette section a essentiellement pour tâche de fournir aux collaborateurs des services en matière de véhicules, sécurité, technique, acquisitions, logistique ainsi que service postal et courrier.

Le Service Véhicules est responsable des 132 véhicules composant l'ensemble de la flotte. En outre, il assure la mise à disposition de véhicules de location et garantit les transports de représentation. Au total, il a traité 417 demandes de réparation, 264 changements de roues saisonniers et 19 cas de dommage, dont 11 cas mineurs.

Le Service «Sécurité et technique» assume les tâches de gestion de la sécurité des personnes et des bâtiments, y compris le système de contrôle des accès et l'organisation des urgences.

Le Service «Sécurité et technique» est également chargé des systèmes de vidéoconférence, de la gestion des immeubles ainsi que la direction des projets de construction et d'exploitation. Durant l'exercice sous revue, l'adéquation de l'organisation des urgences a été mise à l'épreuve sur cinq sites différents de fedpol par des exercices d'évacuation qui se sont déroulés avec succès.

Le Service «Acquisitions» est chargé d'assurer que fedpol acquière tous les biens dont il a besoin afin d'accomplir ses tâches dans le respect du droit, des délais, de la qualité et de la quantité. Il garantit une utilisation optimale des moyens mis à disposition par la planification des acquisitions et par une gestion ciblée des commandes et des crédits.

Le Service «Logistique» est responsable de l'acquisition et de la mise à disposition de l'ensemble des télécommunications. Il fournit également des prestations dans le domaine de la logistique du matériel, de la gestion des bureaux et des salles ainsi que de la bureautique. Au cours de l'exercice sous revue, il a traité 466 questions de personnel et mutations (déménagements, arrivées et départs) (2012: 461) et a répondu à 213 requêtes concernant des téléphones (connexions spéciales, etc., 2012: 217).

Le Service postal assure plusieurs fois par jour la distribution du courrier interne et externe. Au site principal de fedpol, ses collaborateurs assurent le fonctionnement de la loge et assistent le Service Véhicules quant à la maintenance des véhicules de service.

Les données statistiques sont disponibles dans le partie «Statistiques» du rapport annuel à l'adresse: www.fedpol.admin.ch/rapport



Lutte de la Confédération contre la criminalité

PARTIE 3

ANNEXES

•	Summary of the 2013 Annual Report	110
•	Glossaire	116
•	Index thématique	118
•	Impressum	119

Summary of the 2013 Annual Report

ORGANISED CRIME. The 2013 situation report focuses on the most serious forms of organised crime. The most active crime groups in Switzerland originate from Italy, the CIS member states, Georgia, South-Eastern Europe and West Africa.

Liguria, Piedmont and Lombardy have been among the main regions of Italian Mafia operations for decades. Police operations and arrests in recent years have revealed that these organisations also operate over the borders of Italy's neighbouring countries. Mafia clans that have established themselves in the immediate vicinity of the Swiss border have been steadily expanding their area of activities in Switzerland for several years. There is evidence that several relatively independently operative 'Ndrangheta cells have become established in Switzerland whilst remaining under the influence of the leadership in Calabria. Strategically important decisions, such as the foundation of new regional units, known as «lo-cale», or promotions to the highest ranks of the 'Ndrangheta remain the preserve of the leadership. In the event of these rules being called into question or ignored, the organisation reacts, in certain circumstances, by eliminating the dissenter. Divisions within the 'Ndrangheta in Italy impact on its structures in Switzerland. To date, acts of open violence in Switzerland have been rare; problems arising in Switzerland are generally solved in Italy. The possibility of violent crime occurring in Switzerland, in particular arising from tensions within the organisation, cannot however be excluded in the future.

Concerning criminal groups from the CIS states and Georgia, the criminal organisation known as «Thieves in Law» is increasingly the focus of attention of Central and West European police and security authorities. Police operations and close international cooperation led by Europol have led to numerous arrests and the seizure of large quantities of weapons, drugs and cash. This success has also provided law enforcement agencies with new findings on the organisation. Despite these setbacks for the organisation, it is apparent that key positions within its structures are quickly filled so that the criminal networks remain intact. Switzerland took part in an international police operation against «Thieves in Law» in 2010, which led to convictions for membership of a criminal organisation of four midlevel cadre

members in 2012. Since then, street crime, especially property offences committed by Georgians, has increased again in Switzerland. The criminally acquired assets of this organisation and its members are also deposited or laundered in this country.

Members of other criminal organisations from the CIS are also present in Switzerland, mainly with the aim of laundering the proceeds of their criminal activities here. According to the Russian authorities, suspicious assets of between USD 50 and 100 billion leave Russia every year, with Switzerland being one of the main destinations. The money mostly originates from embezzlement, corruption and fraud.

Criminal groups from South-Eastern Europe continue to have a profound influence on crime in Switzerland. Criminal groups of ethnic Albanians have dominated the heroin trade in Switzerland for years. It is becoming increasingly clear that individual groups do not limit their activities to the trade in one particular drug but deal in various substances. Ethnic Albanian criminals are also becoming increasingly active in migrant smuggling. In the reporting year, criminal Slavic groups from South-Eastern Europe have become prominent in Switzerland, especially in drug trafficking, serial burglary, robbery and fraud as well as in human trafficking and migrant smuggling, illegal prostitution and illegal gambling. The potential of these groups to commit acts of violence is, at times, extremely high. For instance, two cases of violent prison escapes in Switzerland in 2013 have been attributed to the internationally active «Pink Panthers» gang, whose members mainly come from Serbia and Montenegro. In one case, individuals abetting the escape opened fire with assault rifles on prison personnel. The Pink Panthers, once again, carried out several robberies on jewellery shops in Switzerland in 2013. Switzerland was also widely affected by itinerant criminal gangs from Romania, Bulgaria and the states of the former Yugoslavia and former Soviet Union carrying out serial burglaries on residential houses and business premises, as well as car theft and robberies practically throughout the country.

West African criminal networks, especially from Nigeria, play a significant role in cocaine trafficking. In 2013, numerous arrests and convictions with lengthy prison sentences for serious violations

of the Narcotics Act confirmed that Nigerian networks dominate major parts of the cocaine trade in Switzerland. These networks generally smuggle cocaine from Latin America to West Africa and then into Switzerland via the main European hubs in Spain and the Netherlands. Several cases have shown that cocaine is also occasionally transported in quantities of a few kilogrammes by couriers directly from Latin America or West Africa to Switzerland.

Besides the aforementioned groups, which have been at the centre of organised crime in Switzerland for several years, numerous criminal groups from other parts of the world are also active in Switzerland or have connections to the country. They include groups from Latin America – especially the Dominican Republic – that dominate part of the cocaine market and Turkish groups that are deeply involved in drug – particularly heroin – trafficking. Furthermore, a recently detected development is the arrival in Switzerland of new outlaw motorcycle gangs (OMGs) and other similar groups. Members of these groups are associated with offences involving violence, drug trafficking, property crime and other offences. Other groups, although not active in Switzerland, have contacts in the country and exploit the local infrastructure and local services.

ECONOMIC CRIME AND MONEY LAUNDERING.

The Swiss federal authorities are regularly confronted with complex legal procedures concerning international economic crime. Two cases that occurred in the reporting year serve as examples. Following investigations by the Office of the Attorney General of Switzerland (OAG) and the Federal Criminal Police (FCP), one of the biggest cases to date of economic crime and money laundering was brought before the Federal Criminal Court in Bellinzona. The case in hand concerned the privatisation of the Czech energy company Mostecká Uhelná Společnost (MUS) in the 1990s. The court of first instance convicted the five Czech defendants and one Belgian defendant, handing down prison sentences of between 36 and 52 months and/or suspended fines. It judged that the accused had committed a gross misappropriation of MUS assets and had used these funds to subsequently acquired 97 per cent of the company's shares. The criminally acquired funds found their way to Switzerland and other countries via a complex international structure comprising numerous companies and bank accounts. In another case, the OAG, in cooperation with the FCP, has been conducting proceedings

since 2011 against a Tunisian-Canadian dual citizen and a Swiss lawyer for allegedly bribing foreign officials, money-laundering, fraud and misconduct in the execution of administrative duties. The Tunisian-Canadian national held a senior management position until 2012 in one of the world's largest civil engineering companies based in Canada. He is accused of having bribed several state officials in order to win lucrative contracts. The proceeds of the bribes are alleged to have passed through various offshore companies and Swiss bank accounts. The Swiss lawyer is suspected of having set up and managed corporate structures designed to receive and subsequently distribute the proceeds of the bribes.

Not uncommonly, politically exposed persons (PEP) are implicated in criminal proceedings involving money laundering. These cases often involve amounts in the tens to hundreds of millions of Swiss francs. Current investigations show that kleptocratic representatives of Central Asian states are using Switzerland for this purpose. Possible predicate offences in the states of origin include abuse of authority, corruption, organised crime and fraud. To prove justifiable grounds for such suspicion requires complex international investigations. In some countries, however, it is extremely difficult for the Swiss criminal prosecution authorities to adequately investigate the requisite predicate offences of money laundering.

Switzerland is also conducting complex procedures in the wake of the Arab Spring, including cases of money laundering. In 2011, Switzerland froze or confiscated assets amounting to hundreds of millions of Swiss francs belonging to several relatives and presumed accomplices of the previous heads of state of Tunisia, Egypt and Libya. In compliance with its legislation Switzerland is bound to support requests for international legal assistance from the three new governments and identify, seize and return the illegally acquired assets of politically exposed persons. In parallel, the OAG initiated its own criminal investigations in cases where primarily the suspicion of money laundering had existed. At an early stage of the proceedings, it became clear that several of the accused belonged to allegedly kleptocratic structures within the respective regimes. The OAG subsequently merged several criminal proceedings and widened its investigations to include the participation in and support for a criminal organisation (Article 260^{ter} Swiss Criminal Code). It also extended its investigations to other suspects. Several of the suspects appealed to the Federal Criminal Court against

the alleged participation in or support for such an organisation. However, the court upheld the suspicion and rejected the appeals, thus enabling the criminal investigations to proceed.

A fedpol analysis of money-laundering convictions during the period from 2008 to 2012 shows that very few individuals are convicted for participating in a criminal organisation or group as defined by the Swiss Criminal Code. The large majority of the cases analysed were committed by individual perpetrators or small groups. The amounts of laundered money in around 60 per cent of the cases analysed were between CHF 5000 and CHF 100 000. In a small proportion of these cases the perpetrators were acting on a professional basis. In more than half the cases the laundered assets were the proceeds of drug trafficking. In many other cases the money originated from property offences such as fraud, embezzlement or theft. Analysis of the convictions cannot, however, fully indicate to what extent and how money is laundered in Switzerland. One reason for this is that especially in complex, international proceedings it is often very difficult and at times impossible to prove the requisite predicate offence of money laundering. For this reason, criminal proceedings have frequently had to be abandoned without a conviction.

DRUG TRAFFICKING. In Switzerland, the demand for and supply of cocaine has been quite constant for several years. Both health surveys and police information provide clear evidence of this. The quantities of cocaine that have been seized have declined in Switzerland for several years. The reason for this, however, is probably not a diminution of the market but far more likely changed smuggling tactics.

The market for heroin in Switzerland is very stable. Statistics relating to criminal charges and data from therapy institutions indicate that heroin users are living longer and that therapy and harm reduction services help to ensure their survival. It can be assumed that there will continue to be an illegal market for heroin with significant volumes in Switzerland in the coming years.

According to health surveys, cannabis remains by far the most frequently consumed illegal psychoactive substance. Demand and supply remain at a constantly high level.

According to surveys, synthetic stimulants, especially amphetamines, have become more popular among younger consumers and in the nightlife scene in recent years. The seizure by the Zurich City Police

of 72 kilogrammes of amphetamines in 2013 represents a tenfold increase in the quantity seized compared with the previous year. On the basis of the health surveys and information provided by the police, it can be assumed that the consumption of methamphetamines, gamma-hydroxybutyrate acid and gammabutyrolactone (GHB and GBL), and so-called new psychoactive substances will continue to be marginal. In 2013, three laboratories producing synthetic drugs (primarily methamphetamines) in quantities larger than the personal requirements of the laboratory operator were discovered in the German-speaking part of Switzerland. This is a new development.

HUMAN TRAFFICKING. The primary purpose of human trafficking in Switzerland is the sexual exploitation of women. For some years, the presumed victims have come mainly from Romania, Hungary and Bulgaria, as well as from Asia (in particular Thailand and China), South America (Brazil) and Africa (Nigeria). The traffickers are usually of the same nationality as their victims. The number of final convictions of human trafficking for the purpose of sexual exploitation or incitement to prostitution has increased slightly in the last ten years. Noteworthy in 2013 were the convictions in the cantons of Bern, Schaffhausen, Ticino and Zurich with comparatively long prison sentences of up to 17 years for human trafficking in conjunction with other offences. Human trafficking for labour exploitation remains a crime seldom prosecuted in Switzerland. It must be assumed that a high number of cases go unreported or undetected. Police findings indicate that certain sectors, such as care work, domestic help, agriculture, the catering and hotel sector as well as the construction industry are particularly susceptible to this form of exploitation. Moreover, evidence from legal proceedings confirms that in Switzerland children and adults are exploited for their labour, for example by being forced into begging or committing property offences.

MIGRANT SMUGGLING. In 2013, Switzerland was both a target and transit country for professional migrant smuggling. Reports received by the Federal Criminal Police show that the suspected smugglers mainly come from Kosovo, Syria, Eritrea, Albania, Serbia and Switzerland. In 2013, smuggled migrants mainly came from Kosovo, Syria, Afghanistan and Eritrea.

There was an increase in migrant smuggling via Northern Italy with the consequence that smuggling into Switzerland increasingly took place across Schengen internal borders in the south and south-west. In contrast, smuggling over the eastern border decreased in 2013. Furthermore, police findings show that smugglers – some of whom are domiciled in Switzerland – are increasingly taking the route from Milan via the Geneva region and not via Ticino. It can be assumed that the detour via France is considered a safer route. According to current findings, criminal groups are more frequently using forged documents to smuggle migrants. Their aim is to facilitate the entry of, or obtain a residence permit for the smuggled migrant under false pretences. This modus operandi enables smugglers to work from behind the scenes and retain their anonymity.

COUNTERFEIT CURRENCY. The number of counterfeit currency offences in 2013 remained constant over the previous reporting periods. There continues to be no evidence of criminals counterfeiting Swiss banknotes on a professional scale with the use of off-set printing processes. About 90 per cent of seized forged banknotes were produced with inkjet printers, the remaining ten per cent with colour laser printers or photocopiers. Counterfeits made in this way lack many of the security features of genuine banknotes. The counterfeits are therefore easily recognisable as forgeries even for ordinary people. The risk of suffering losses in Switzerland as a result of counterfeit Swiss banknotes is therefore correspondingly small. Professionally manufactured counterfeits of Swiss banknotes have not been found in circulation since the 1990s. It can therefore be concluded that the security features and the relatively small currency area make counterfeiting Swiss banknotes unattractive for criminal organisations. The situation is different for the US dollar and the euro. Criminal groups produce counterfeits of these currencies in high quality and quantity. Switzerland is only marginally affected by this phenomenon. Mostly it is used as a transit country for smuggling these banknotes from one EU country to another. There have only been rare one-off cases of attempts to bring counterfeit euro notes into circulation in Switzerland.

TRAFFICKING IN CULTURAL ARTEFACTS. The situation in Switzerland remained unchanged in 2013. Statistics based on information provided by the cantonal police authorities show that the number of of-

fences and the number of objects stolen in this context has fluctuated only slightly in the last ten years. In 2013, the cantons most affected by artwork theft were Vaud, Bern and Zurich, the least affected were those in the interior of the country. Fears that Switzerland could be confronted with a large number of stolen cultural artefacts from Syria or Egypt did not materialise. Investigations by INTERPOL confirm that the illegal trade in cultural artefacts from these countries takes place outside Switzerland. This might be explained by the high degree of awareness of this problem of the Swiss Border Guard Corps and the correspondingly increased vigilance at Swiss borders. It is also a result of the Cultural Property Transfer Act, which came into force some years ago, as well as of Swiss customs legislation, which was amended in 2009. Thanks to these two innovations in legislation, criminal activities in this area can be more effectively prosecuted. While the legal art market in Switzerland flourishes as never before, Switzerland's attractiveness for the illegal international trade in cultural artefacts has tangibly diminished.

CYBERCRIME. In 2013, the Cybercrime Coordination Unit Switzerland (CYCO) received numerous reports of damaged and stolen data. One frequently reported modus operandi was the organised, non-targeted introduction of malicious software in the computers of private individuals or companies. «Ransomware» cases are one example of this phenomenon. After infection, this malware blocks all activity of the victim's computer; to unblock the computer a «ransom» is then demanded in the form of a voucher from an anonymous payment services provider. In other cases, computers were infected with malware that changed the behaviour of the web browser on the computer, for example during the opening of e-banking sessions. The malware accesses the victim's accounts and initiates transactions to the accounts of Swiss and foreign financial agents. The stolen amounts are then transferred further via a network of financial agents. Small and medium-sized enterprises (SMEs) are increasingly the object of targeted attacks on their websites and telecommunications infrastructures. The hackers gain unauthorised access to modern voice-over-IP-telephony installations from which they make international calls.

In addition, there was a rise in the number of reports of fraud attempts on auction and classified advertisement websites targeting both the buyers

and sellers or interested parties. Attempts at blackmail over the Internet have also increased. In such cases, individuals reported to CYCO cases where they had been contacted by unknown individuals on social media or online dating platforms and seduced into performing sexual acts in front of an activated webcam. Shortly after they were threatened with publication of a recording of the compromising acts if they did not pay a sum of money. Such cases are known as sextortion.

Most of the reports received by CYCO of publicly accessible websites containing illegal pornography involved images of child abuse. The number of reported websites is declining, but paedophile criminals are increasingly shifting their illegal activities to darknets. The peer-to-peer (P2P) filesharing sites, which are monitored by CYCO, show a large increase in files containing child pornography.

VIOLENCE AT SPORTING EVENTS. The number of registered incidents and cases of violence at sporting events in 2013 remained at the same level as in the previous year. Such problems in the context of sporting events primarily occur at matches between teams in the top football and ice-hockey divisions. There is no ascertainable trend of an increase in violent incidents in connection with the lower divisions. The matches between national teams are peaceful. The number of high-risk fans has remained constant over the last few years. According to fedpol estimates, however, the number of people with a high propensity for violence and who deliberately provoke and look for trouble has increased, currently standing at around 600 to 700. A further 1200 to 1700 are considered capable of violent behaviour and, depending on the situation, of joining mobs of hooligans.

SECURITY PERSONNEL, BUILDINGS AND AIR TRAFFIC. In comparison with the previous reporting year, the security situation for federal officials and of persons afforded protection under international law remained unchanged in Switzerland in 2013. The security of federal officials and property as well as of dignitaries and property afforded protection under international law is guaranteed within the scope of determinable risks. Harassment and threats as well as damage to property during demonstrations continue to pose the greatest threats. Risk to people and property is greatly dependent on political, economic and social developments in Switzerland and abroad. It is precisely events abroad that are often unpredictable

and can have a rapid impact on the level of danger. The danger of attacks against civil aviation targets remains constant. Although Swiss airlines are not a prime target by terrorist and extremist groups, Switzerland, as a western state, is nevertheless perceived as an enemy by some of these groups.

TERRORISM AND OTHER CRIMINAL ACTIVITY AFFECTING STATE SECURITY. As in previous years, Switzerland was not a priority target for Islamist terrorist attacks in 2013. Nor was there any evidence from fedpol investigations to suggest the planning or preparation of an attack in Switzerland. Violent Islamist extremist groups used Switzerland primarily as a base for financial, propaganda and logistical purposes. Their activities were primarily to support the branch of al-Qaeda in Somalia and jihadist groups fighting in the Syrian civil war. Syria became an increasingly popular destination for individuals living in Europe, and travel to jihad war zones increased. fedpol, too, monitored the growing interest shown by some jihadist groups in Switzerland in the Syrian conflict, reflected by Internet propaganda which focused on the activities of jihadist groups in Syria. For this reason, there is a greater risk of jihadist sympathisers resident in Switzerland becoming radicalised and joining the jihadist movement in Syria. Such combatants could pose a real threat to internal security in Switzerland on their return from Syria.

In 2013, it was not possible to attribute any terrorist or significant acts of violence committed in Switzerland to violent, nationalist-separatist extremist groups. Moreover, fedpol did not find any concrete evidence to suggest the planning or preparation of any attack. As in previous years, fedpol investigations focused on supporters of the Kurdistan Workers Party (PKK) and the former Liberation Tigers of Tamil Eelam (LTTE). Investigations into the activities of the LTTE show that its representatives were supported for several years by a very well structured organisation using Switzerland as a base for financial, propaganda and logistical support. Police findings regarding the PKK indicate that ethnic Kurds resident in Switzerland support the armed struggle financially, through propaganda, or as combatants. In 2013, investigations focused primarily on individuals who are presumed to have left Switzerland to fight with the «Peoples Defence Forces» (HPG), the armed wing of the PKK. It is to be noted that, in 2012, the Federal Supreme Court classified the HPG and the «Kurdistan Freedom Falcons» (TAK), a PKK terrorist

structure, as criminal organisations as defined by Article 260^{ter} of the Swiss Criminal Code.

Both violent left-wing and right-wing extremist groups committed a number of offences in 2013 involving firearms as well as flammable compounds and explosives. As in 2012, violent anarchists did not carry out any new attacks involving parcel, letter or fire bombs against Swiss interests. However, these groups continue to pose a threat and have targeted several multinational companies.

Switzerland was again an attractive target for economic espionage in 2013. fedpol investigations were focussed primarily on individuals suspected of illegally procuring data, documents or products from financial institutions and other companies, and passing or attempting to pass them on to third parties abroad against payment. Two cases of illegal economic espionage were brought before the Federal Criminal Court in summary proceedings and concluded; other prosecutions are pending. ●

Glossaire

ADN	Acide désoxyribonucléique	GAFI	Groupe d'action financière
AFIS	Automated Fingerprint Identification System	GEWA	Système d'information du Bureau de communication en matière de blanchiment d'argent
AP	Attaché de police	HOOGAN	Système d'information électronique pour la lutte contre la violence lors de manifestations sportives
ARKILA	Collection de référence des documents d'identité et de légitimation	HPG	Force de défense du peuple kurde
ARMADA	Plate-forme d'information sur les armes	I2P	Invisible Internet Project
ASF-SLTD	Automated Search Facility – Stolen/Lost Travel Documents	ICSE	International Child Sexual Exploitation
BCN	Bureau central national INTERPOL	ILCE	Institut de lutte contre la criminalité économique
BKA	Bundeskriminalamt (Allemagne)	INTERPOL	Organisation internationale de police criminelle
CARIN	Camden Asset Recovery Inter-Agency Network	ISA	Système d'information relatif aux documents d'identité
CAS	Certificate of Advanced Studies	ISP	Institut suisse de police
CC	Cours de conduite destiné aux officiers de police	KILA	Bureau de coordination des documents d'identité et de légitimation
CCDJP	Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police	LBA	Loi sur le blanchiment d'argent
CCFW	Centre de compétence en matière de forensique et de criminalité économique de la Haute école de Lucerne	LETC	Loi fédérale sur les entraves techniques au commerce
CCPD	Centre de coopération policière et douanière	LETr	Loi fédérale sur les étrangers
CE fedpol	Centrale d'engagement de fedpol	LKA	Landeskriminalamt (Autriche)
CEI	Communauté de Etats indépendants	LPol	Loi sur les tâches de police
CEP	Conduite des engagements de police	LSIP	Loi fédérale sur les systèmes d'information de police de la Confédération
CEPOL	Collège européen de police	LTBC	Loi fédérale sur le transfert international des biens culturels (loi sur le transfert des biens culturels)
CICR	Comité international de la Croix-Rouge	Ltém	Loi fédérale sur la protection extraprocédurale des témoins
CNFVH	Collection nationale de fichiers et de valeurs hash	LTTE	Liberation Tigers of Tamil Eelam (Tigres de libération de l'Eelam tamoul)
CODIS	Combined DNA Index System	MDMA	Ecstasy
CP	Code pénal suisse	MPC	Ministère public de Confédération
CPI	Coopération policière internationale	MROS	Money Laundering Reporting Office Switzerland (Bureau de communication en matière de blanchiment d'argent)
CPP	Code de procédure pénale suisse	NDLEA	Nigerian Drug Law Enforcement Agency
DDC	Direction du développement et de la coopération	N-SIS	Partie nationale du Système d'information Schengen
DDPS	Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports	OCA	Office central des armes
DEFR	Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche	OCEP	Office central pour les explosifs et la pyrotechnie
DEINC	Dispositifs explosifs ou incendiaires non conventionnels	ODM	Office fédéral des migrations
DETEC	Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication	OFAC	Office fédéral de l'aviation civile
DFAE	Département fédéral des affaires étrangères	OFCL	Office fédéral des constructions et de la logistique
DFF	Département fédéral des finances	OFCOM	Office fédéral de la communication
DFJP	Département fédéral de justice et police	OFIT	Office fédéral de l'informatique et de la télécommunication
DVI	Disaster Victim Identification	OJI	Office des juges d'instruction fédéraux
EM-GR	Etat-major de gestion des ressources du MPC et de la PJF	OMC	Organisation mondiale du commerce
EPEC	Ecole police d'Europe centrale	ONG	Organisation non gouvernementale
Eurodac	Banque de données des Etats Dublin	OSCE	Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Europol	Office européen de police	P2P	Réseaux pair à pair
FADO	False and Authentic Database Online	PAN	Plan d'action national
FAI	Federazione Anarchica Informale	PCSC	Preventing and combating serious crime
FBI	Federal Bureau of Investigation (USA)	PICS	Precursor Incident Communication System
FIU	Financial Intelligence Unit	PJF	Police judiciaire fédérale
FRAUDE	Banque de données sur la fraude documentaire	PKK	Parti kurde du travail

PNIF	Point national d'information football
PRADO	Public Register of Authentic Identity and Travel Documents Online
RAILPOL	Réseau européen des forces de police ferroviaire
RAZ	Reconstruction révolutionnaire de Zurich
RIPOL	Système de recherches informatisées de police
SCOCI	Service national de coordination de la lutte contre la criminalité sur internet
SCOTT	Service de coordination contre la traite d'êtres humains et le trafic de migrants
SECO	Secrétariat d'Etat à l'économie
SFS	Service fédéral de sécurité
SIENA	Secure Information Exchange Network Application
SIRENE	Supplementary Information Request at the National Entry
SIS	Système d'information Schengen
SPC	Statistique policière de la criminalité
SPOC	Single Point of Contact
SRC	Service de renseignement de la Confédération
TAK	Faucons de la liberté du Kurdistan
TI	Technologies de l'information
TOR	The Onion Router
UE	Union européenne
UIP	Union interparlementaire
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
VIN	Vehicle Identification Number
VIS	Système d'information sur des visas
WEF	Forum économique mondial

Index thématique

Thèmes	Partie 1 (Situation)	Partie 2 (Mesures et moyens)
Crime organisé	Page 12	Page 50
Criminalité économique	Page 18	Page 50
Blanchiment d'argent	Page 18	Page 87
Stupéfiants	Page 23	Page 61
Traite d'êtres humains et trafic de migrants	Pages 25/28	Pages 57/85
Fausse monnaie	Page 30	Page 63
Pédocriminalité et pornographie illégale/Cybercriminalité	Page 34	Pages 60/83
Violence lors de manifestations sportives	Page 38	Page 91
Sécurité des personnes et des bâtiments	Page 40	Page 69
Protection de l'Etat et terrorisme	Page 42	Pages 53/55

Index thématique concernant les thèmes développés dans la partie Situation, pour lesquels fedpol a également pris des mesures pendant l'année sous revue.

Impressum

CONCEPT/RÉDACTION	Office fédéral de la police fedpol
LECTORAT	Stefan Scherrer, texter.ch , Winterthour
MISE EN PAGE	Martin Sommer, Büro für Gestaltung, Bâle
PHOTOGRAPHIES	Sauf indication contraire: Keystone
IMPRESSION	Merkur Druck AG, Langenthal
DISTRIBUTION	OFCL, Vente des publications fédérales, CH-3003 Berne www.publicationsfederales.admin.ch N° d'art. 403.500 F (1000 ex.)
COPYRIGHT	Office fédéral de la police 2014 Reproduction du texte autorisée avec mention de la source.
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	www.fedpol.admin.ch

118

119

RAPPORT ANNUEL 2013

OFFICE FÉDÉRAL DE LA POLICE
fedpol
CH-3003 Berne

Téléphone +41 (0)58 463 1123
info@fedpol.admin.ch
www.fedpol.admin.ch